



Délégations de Service Public

Exercice 2016
Évolutions 2017 - 2018

Décembre 2017

Direction des Finances et des Achats
Services des Concessions

DFA -2017-101

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE ET CARTOGRAPHIE	4
2. ENERGIE	8
Présentation du secteur.....	8
2.1 DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE.	9
2.2 DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE.....	12
2.3. DISTRIBUTION DE GAZ	14
2.4 PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE	17
3. LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS	20
Présentation du secteur.....	20
3.1 PARC FLORAL.....	21
3.2 TOUR EIFFEL	24
3.3. JARDIN D'ACCLIMATATION	27
3.4 CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE	31
3.5 PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE)	34
4. DEPLACEMENTS	37
Présentation du secteur.....	37
Analyse de l'exécution du service public.....	39
Évolution du secteur 2016-2017.....	42
5. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS	44
Présentation du secteur.....	44
5.1 PALAIS OMNISPORTS DE PARIS BERCY.....	45
5.2 PISCINES SUZANNE BERLIOUX, PONTOISE, JOSEPHINE BAKER, ESPACE SPORTIF PAILLERON	48
6. EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS.....	53
Présentation du secteur.....	53

6.1 THEATRE DU CHATELET	54
6.2 CARREAU DU TEMPLE	56
6.3 GAITE LYRIQUE.....	58
6.4 MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES	61
6.5 THEATRE DES TROIS BAUDETS	64
6.6 LE LOUXOR	67
7. JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE	69
Présentation du secteur.....	69
7.1 LES CENTRES PARIS ANIM'	70
7.2 ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE.....	74
7.3 PATRONAGE LAÏQUE.....	77
8. MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS.....	79
Présentation du secteur.....	79
8.1 GESTION DE 6 MARCHES COUVERTS.....	80
8.2 MARCHE DES ENFANTS ROUGES.....	83
8.3 GESTION DES ENSEMBLES COMMERCIAUX.....	85
8.4 MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS	88
8.5 MARCHES AUX PUCES DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT ET RUE JEAN-HENRI FABRE, DE LA PORTE DE VANVES ET DE MONTREUIL	90
8.6 MARCHES DE LA CREATION	93
9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	95
Présentation du secteur.....	95
9.1 GESTION DE L'ACTIVITE KIOSQUIER.....	96
9.2 PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN.....	99
10. SERVICES FUNERAIRES	101
Présentation du secteur.....	101
10.1 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	102
10.2 CREMATORIUM DU PERE LACHAISE.....	105
10.3 CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES.....	108
LISTE DES CONTRATS AU 31/12/2016.....	110

1. PREAMBULE ET CARTOGRAPHIE

Le présent rapport présente l'activité des délégations de service public de la Ville de Paris pour l'année 2016.

Il répertorie l'ensemble des délégations de la Ville et contrats assimilés par secteurs d'activité en s'attachant, pour chacun d'entre eux, à rendre compte de l'exécution du service public.

Après une présentation de chaque secteur d'activité, chaque délégation de service public est présentée et fait apparaître les chiffres clés de l'activité gérée et les principaux indicateurs de suivi de service public, issus des rapports annuels de chaque délégataire et des synthèses réalisées par les différentes directions gestionnaires.

Les rapports annuels transmis par les délégataires sont consultables à la bibliothèque de l'Hôtel de Ville.

La Ville de Paris dispose, en 2016, de **193 contrats de Délégation de Service Public (DSP)** en cours. Au 31 décembre 2016, 191 DSP pouvaient être dénombrées.

Ces contrats interviennent sur l'ensemble des domaines et services intéressant la vie des Parisien.ne.s : sport, culture, stationnement, services funéraires, marchés couverts...

Les délégations de service public constituent une des principales sources de redevances perçues par la Ville de Paris en 2016 (**102,6 M€**) sur un montant total de 293 M€ de redevances perçues au titre de l'ensemble des conventions et titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris.

Environ **52,3 M€ de participations publiques** sont versées aux délégataires par la Ville de Paris au titre de l'exercice de certaines activités de service public (jeunesse, sport, culture, secteur social).

En 2016, les délégations de service public les plus importantes en chiffre d'affaires étaient :

- la délégation relative à la **distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés** avec un chiffre d'affaires de **546,1 M€** et une redevance de **30 M€**;
- la délégation relative à la **distribution et à la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude** avec un chiffre d'affaires de **385,3 M€** et une redevance de **7,6 M€** ;
- l'ensemble des délégations relatives aux **parcs de stationnement**, avec un chiffre d'affaires cumulé de **177,9 M€** et une redevance de **36,3 M€** ;
- la délégation relative à la **distribution de gaz** avec un chiffre d'affaires de **135,3 M€** et une redevance de **817 k€**;
- la délégation relative à la **distribution d'énergie frigorifique** avec un chiffre d'affaires de **81,1 M€** et une redevance de **1,14 M€**;
- les délégations relatives aux **grands établissements de tourisme et de sport**, comme la Tour Eiffel, qui a généré un chiffre d'affaires de **78,4 M€** et une redevance de **18,50 M€**.

ENERGIE**p 8**

4 délégations de service public
 1 147,8 M€ de chiffre d'affaires
 39,6 M€ de redevances versées par les délégataires
 327,5 k€ de participation Ville de Paris

Distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés	p 9
Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude	p 12
Distribution de gaz	p 14
Production, transport et distribution d'énergie frigorifique	p 17

*Liste des DSP p 110***EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS****p 20**

5 délégations de service public
 108,4 M€ de chiffre d'affaires
 20,9 M€ de redevances versées par les délégataires

Parc Floral	p 21
Tour Eiffel	p 24
Jardin d'Acclimatation	p 27
Camping du Bois de Boulogne	p 31
Ports de Plaisance (Port de l' Arsenal et Halte nautique du bassin de la Villette)	p 34

*Liste des DSP p 110***DEPLACEMENTS****p 37**

123 délégations de service public
 146 ouvrages
 9 délégataires
 177,9 M€ de chiffre d'affaires
 36,3 M€ de redevances versées par les délégataires

Liste des DSP p 110

EQUIPEMENTS SPORTIFS**p 44**

5 délégations de service public
 38,7 M€ de chiffre d'affaires
 2,4 M€ de redevances versées par les délégataires
 5,7 M€ de participation Ville de Paris

Palais Omnisports de Paris Bercy p 45

Piscines Suzanne Berlioux, Pontoise, Joséphine Baker, Espace sportif Pailleron p 48

*Liste des DSP p 116***EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS****p 53**

6 délégations de service public
 26,2 M€ de chiffre d'affaires
 146 k€ de redevances versées par les délégataires
 19,7 M€ de participation Ville de Paris

Théâtre du Chatelet p 54

Carreau du Temple p 56

Gaîté Lyrique p 58

Mise en valeur des fonds photographiques et iconographiques p 61

Théâtre des Trois Baudets p 64

Le Louxor p 67

*Liste des DSP p 116***JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE****p 69**

34 délégations de service public
 25,0 M€ de chiffre d'affaires
 948,5 k€ de redevances versées par les délégataires
 23,3 M€ de participation Ville de Paris

Centres Paris'Anim p 70

Etablissements d'accueil collectif de la petite enfance p 74

Patronage Laïque p 77

Liste des DSP p 117

MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

p 79

11 délégations de service public
16,2 M€ de chiffre d'affaires
2,5 M€ de redevances versées par les délégataires

Gestion de 6 marchés couverts	p 80
Marché des Enfants Rouges	p 83
Gestion des ensembles commerciaux	p 85
Marchés alimentaires découverts	p 88
Marchés aux puces	p 90
Marchés de la création	p 93

Liste des DSP p 119

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

p 95

2 délégations de service public
626 k€ de chiffre d'affaires
35 k€ de redevances versées par les délégataires

Gestion de l'activité kiosquier	p 96
Pépinière Paris Santé Cochin	p 99

Liste des DSP p 119

SERVICES FUNERAIRES

p 101

3 délégations de service public
17,3 M€ de chiffre d'affaires
775,1 k€ de redevances versées par les délégataires
53,9 k€ de participation Ville de Paris

Service extérieur des pompes funèbres	p 102
Crématorium du Père Lachaise	p 105
Chambre funéraire des Batignolles	p 108

Liste des DSP p 120

2. ENERGIE

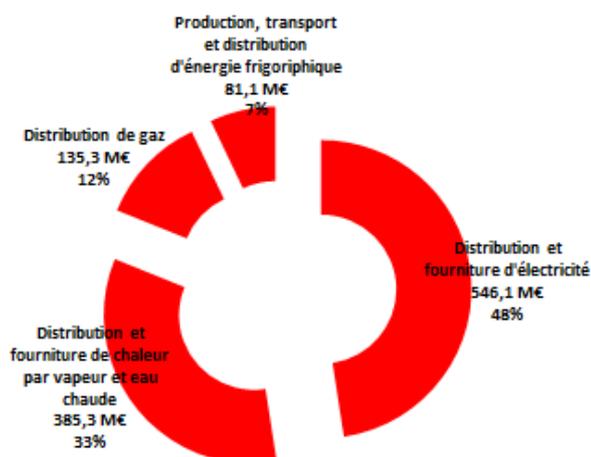
Présentation du secteur

Ce secteur regroupe 4 délégations de service public. La première, détenue par Enedis (ex-ERDF) et EDF commerce, porte sur la distribution et la fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV). La deuxième, confiée à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, concerne la distribution et la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude. La troisième, détenue par GRDF, concerne la distribution de gaz. La quatrième, confiée à Climespace, concerne la production, le transport et la distribution d'énergie frigorifique.

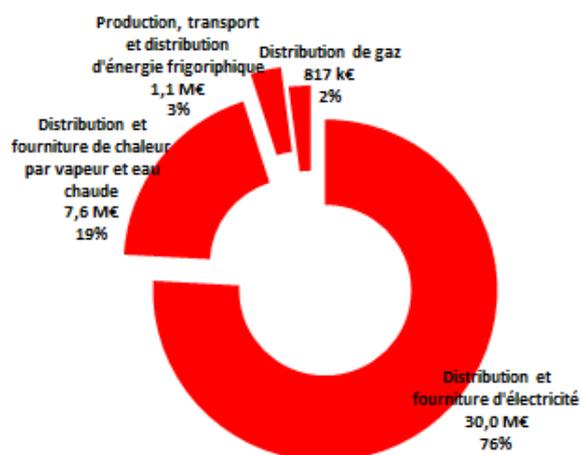
Grandes masses financières du secteur énergie

	2016	2015
Chiffre d'affaires	1 147,8 M€	1 064,6 M€
Redevance	39,6 M€	37,5 M€
Participations de la Ville de Paris	327,5 k€	773,6 k€

Répartition CA 2016



Répartition redevance 2016



2.1 DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 30 juillet 1955, la Ville de Paris a confié à **Enedis (ex ERDF)** et **EDF commerce** respectivement la distribution et la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Le concessionnaire Enedis assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès, dans des conditions non discriminatoires, des Parisien.ne.s aux réseaux publics de distribution. Le concessionnaire EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession ayant choisi de bénéficier des tarifs réglementés de vente (TRV).

En décembre 2009, a été conclu un sixième avenant au contrat de 1955, au terme duquel la durée a été prolongée de 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Ont été définis le principe et les modalités d'un schéma directeur à long terme de développement et de modernisation des réseaux parisiens, décliné en programmes quadriennaux d'investissement.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2016, le délégataire Enedis a dégagé un chiffre d'affaires de **546 M€** dont :

- 513,9 M€ de recettes d'acheminement;
- 16,3 M€ de recettes de raccordements et prestations;
- 15,8 M€ d'autres recettes de services.

Les recettes d'acheminement s'établissent à 513,9 millions d'euros (+2,13 % par rapport à 2015). Cette évolution s'explique par une nette augmentation du tarif d'acheminement (+2,95 par rapport à 2015), faiblement compensée par une légère baisse des volumes d'énergie acheminés (-0,8%).

Les recettes de raccordement ont enregistré une baisse de 15,5% à la suite du passage d'une facturation des raccordements au réel à une facturation au devis simplifié pour les raccordements inférieurs ou égaux à 36 kVA.

Le délégataire a versé une **redevance de 30 M€** au titre de l'année 2016, en légère augmentation de 1,73% par rapport à 2015 (29,5 M€).

En application du dispositif voté par la loi SRU, la Ville de Paris, en tant que collectivité chargée de l'urbanisme, doit verser une participation au délégataire correspondant à 60 % des coûts d'extension ou de renforcement du réseau lorsque ceux-ci font suite à une autorisation d'urbanisme. En 2015, la Ville a versé une participation de **327,5 k€**. En net retrait de 58% par rapport à 2015 qui avait enregistré l'impact d'opérations importantes, cette participation revient pour 2016 à un niveau proche de 2014 (339,4 k€).

	2016	2015
Chiffre d'affaires (en M€) de l'activité de distribution	546 M€	539 M€
Redevances versées par le délégataire	30,0 M€	29,5 M€
Participation Ville de Paris	0,33 M€	0,77€
Résultat d'exploitation de la délégation	58,2 M€	53,2 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau au 31 décembre 2016 :

Au 31 décembre 2016, le réseau comptabilisait 4 833 km de réseau haute tension (HTA), dont 98 km ont été renouvelés en 2016, et 4 918 km de réseau basse tension (BT), dont 46,7 km ont été renouvelés en 2016.

Clients et qualité du service :

Le nombre d'usagers du réseau est quasi-stable (-0,02 %), passant de 1 611 850 en 2015 à 1 611 568 en 2016.

L'année 2016 a vu la disparition au 1^{er} janvier des tarifs réglementés pour les sites de puissance souscrite supérieure à 36 kVA (tarifs jaune et vert). En 2016, 84,9 % des usagers de la concession parisienne sont aux tarifs réglementés de vente (monopole du fournisseur EDF). Ce pourcentage, proche du taux national de 83,5 %, est en baisse continue depuis plusieurs années (88,1 % en 2015).

Continuité de la distribution :

Le temps de coupure moyen subi par l'abonné est passé de 13,2 minutes en 2015 à 16,4 minutes en 2016. Cette légère dégradation est intégralement due à un programme important de renouvellement sur le réseau BT. Ces travaux nécessitent des mises hors tension qui impactent le temps de coupure moyen (5,59 minutes en 2016 pour les travaux BT), et ce malgré la mise en place de moyens de réalimentation.

Qualité des prestations de service aux usagers :

- Délais de raccordement :

Pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA, le délai moyen de réalisation d'un branchement simple augmente légèrement : après être passé de 40 jours en 2012 à 35 jours en 2014, il est remonté à 38 jours en 2015 et s'établit à 39 jours en 2016.

- Accueil pour le dépannage :

Le taux d'accessibilité (nombre d'appels traités sur nombre d'appels reçus) est stable (97 %) par rapport à 2015 (97,2 %).

c) Politique tarifaire

Le Code de l'Énergie donne à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) la compétence pour fixer les Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) des gestionnaires de réseaux. Les tarifs dits « TURPE 4 » qui ont été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2014 ont été établis par la CRE sur la période 2014-2017 et font l'objet d'un ajustement annuel selon une formule d'indexation prenant en compte l'inflation et l'évolution des produits et charges du distributeur par rapport aux prévisions.

L'évolution est de +1,1% au 1^{er} août 2016 après une évolution de +0,4% au 1^{er} août 2015.

Le TURPE représente 27% de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.

La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) est remplacée au 1^{er} janvier par la TICFE (elle-même renommée « nouvelle CSPE »). La nouvelle CSPE a augmenté par rapport à la CSPE le 1^{er} janvier 2016 et est passée de 19,5 €/MWh à 22,5 €/MWh, pour tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur d'électricité.

Les prix hors taxes et contributions des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'EDF, ont évolué au 1^{er} août 2016, une baisse moyenne étant ainsi constatée :

- -0,5 % en moyenne pour les Tarifs Bleus résidentiels ;
- -1,5 % en moyenne pour les Tarifs Bleus non résidentiels ;
- -8,8 % en moyenne pour les Tarifs Jaunes (en voie d'extinction, seulement 314 clients à Paris) ;
- -9,7 % en moyenne pour les Tarifs Verts (en voie d'extinction, seulement 17 clients à Paris).

Dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz naturel à la concurrence, et afin de se mettre en conformité avec le droit européen, les TRV « jaune » et « vert » ont disparu au 1^{er} janvier 2016. Les usagers appartenant à ce segment ont dû se tourner vers les offres de marché (v. ci-dessous). Seuls les clients bénéficiant de tarifs jaune et vert pour des puissances inférieures ou égales à 36 kVA conservent ces tarifs (moins de 350 clients concernés à Paris).

d) Évènements marquants 2016

Le redressement des investissements dans le réseau se poursuit

Malgré une baisse des investissements bruts (tous financeurs confondus) qui s'observe en 2016, avec une diminution de 7,6 % par rapport à 2015, le niveau d'investissement se maintient à un niveau élevé. Depuis 2009, ce volume annuel d'investissement brut a plus que doublé pour se situer à 93,8 M€ en 2016.

D'ailleurs, cette diminution constatée entre 2015 et 2016 doit être relativisée car elle est largement due à la baisse des montants consacrés à la logistique (immobilier, ...) et à la modification d'ouvrages à la demande de tiers (dévoiements, ...).

Il est toutefois important de préciser que ce niveau d'investissement « brut » comprend des financements de tiers. Ainsi, les contributions des tiers sont estimées à 6,8 M€ en 2016 au seul titre des raccordements.

Les investissements réalisés au titre du schéma directeur s'élèvent à 44,2 millions d'euros en 2016 contre 36,3 millions en 2015.

Pour la troisième année du Programme de Travaux Pluriannuel 2014-2017, le réalisé déclaré par Enedis dépasse le prévisionnel (+11,9 % pour 2016). Toutefois, l'âge moyen des réseaux HTA et BT (plus de 30 ans) reste une préoccupation.

Disparition des tarifs réglementés de vente pour clients de plus de 36 kVA

Conformément à la loi NOME de 2010, les tarifs réglementés de vente ont disparu au 1^{er} janvier 2016 pour tous les clients d'une puissance supérieure à 36 kVA. Cette mesure impacte les tarifs vert (> 250 kVA) et jaune (> 36 kVA). A Paris, la mesure concernait à fin 2015 près de 14 000 clients au tarif jaune et près de 1 800 clients au tarif vert qui ont dû se tourner exclusivement vers les offres de marché.

2.2 DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 10 décembre 1927, la Ville de Paris a confié à la **Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)** la distribution de chaleur par la vapeur ou l'eau chaude. La fin du contrat est prévue le 31 décembre 2024. La CPCU, société au capital social de 27,6 M€, est détenue à 33,5 % par la Ville de Paris.

La CPCU assure la production, le transport et la distribution de chaleur sous forme de vapeur d'eau chaude, grâce à un réseau de distribution de 494 km et à 6 centrales de production. Elle utilise la totalité de la valorisation thermique des déchets urbains produite par les 3 usines du SYCTOM qui, selon les années, représente jusqu'à 45 % de l'énergie distribuée sous forme de vapeur par la CPCU.

L'objet de la délégation est limité à la distribution de chaleur sur le territoire parisien. Le patrimoine concédé se compose majoritairement d'une canalisation aller vapeur et d'une canalisation retour d'eau (condensats).

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2016, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires** (périmètre de la concession) de **385,0 M€**, soit +19 % par rapport à 2015 (324 M€). Il se répartit comme suit :

- 296 M€ sur le R1 correspondant à la consommation d'énergie.
- 89 M€ sur le R2 correspondant aux abonnements.

Cette augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par la hausse de 9 % des volumes vendus (4 462 GWh en 2016), en lien avec la hausse de la rigueur climatique et la hausse tarifaire moyenne (R1+R2) de 9,5 %. Le nombre de clients continue d'augmenter en 2016 (+0,65 %) mais les puissances souscrites sont en baisse de 0,23 % sous l'effet d'ajustement des puissances au besoin des clients et de l'amélioration des performances énergétique des bâtiments.

Le **résultat net** de la délégation est de **16 M€** (en baisse de 53 % par rapport à 2015). La baisse du résultat est due principalement à des reprises sur provisions moins importantes en 2016 (11 M€) qu'en 2015 (60 M€).

Le concessionnaire a versé une **redevance de 7,6 M€** au titre de 2016, en augmentation de 25 % par rapport à 2015 (6,1 M€). Cette redevance se compose d'une part forfaitaire due au titre de l'occupation du domaine public par les canalisations du réseau et d'une part variable assise sur le produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau.

	2016	2015
Chiffre d'affaires (en M€)	385,3 M€	324,0 M€
Redevances versées par le délégataire	7,6 M€	6,1 M€
Résultat net de la délégation	16 M€	34,1 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau :

Au 31 décembre 2016, le réseau parisien compte 396 km (doublé aller-retour), soit +6 km par rapport à 2015.

La faiblesse du retour d'eau demeure très pénalisante au regard des performances énergétiques et économique du réseau. Le taux de restitution des condensats augmente en 2016 pour s'établir à 38 %. Cette amélioration est à corréliser avec le déploiement du plan quadriennal, dont l'objectif de fiabilisation annuel de 9,5 km de réseau retour d'eau a été atteint en 2016.

Clients et qualité du service :

Le nombre de clients de la concession a légèrement augmenté (+0,6%), passant de 5 561 en 2015 à 5 597 en 2016.

Les trois premiers types de consommateurs sont les habitations, les bureaux et les hôpitaux.

La continuité de la fourniture s'est à nouveau dégradée, le taux moyen d'interruption du service (tenant compte de la durée des interruptions et des puissances en jeu) est en forte hausse (encore +100 % en 2016 à la suite de la crue de la Seine). Le nombre d'arrêts de réseau augmente de 9,7 % et la durée moyenne des interruptions est en augmentation (39h en 2016 contre 19h en 2015). En 2016, cet indicateur se dégrade en raison des incidents survenus pendant et après la crue de la Seine provoquant des arrêts de plusieurs semaines.

c) Politique tarifaire

Les tarifs sont encadrés par la convention de concession qui fixent des tarifs maxima autorisés (TMA) pour les parts R1 et R2. Ils relèvent de la tarification dite « binôme », la facture d'énergie comprenant un terme « consommation » (R1) et un terme « abonnement » (R2). Dans ce cadre, la CPCU est tenue de faire bénéficier des mêmes tarifs tous les abonnés placés dans les mêmes conditions de puissance, d'horaires, d'utilisation, de consommation et de durée d'abonnement.

Le prix moyen de vente s'établit à 86,72 € HT/MWh en 2016. Son augmentation de 1,5 % est liée principalement à la hausse tarifaire du 1^{er} janvier 2016 de 10,1 % sur le terme R1 et de 4,4 % sur le terme R2.

d) Évènements marquants 2016 et évolutions

L'évènement le plus notable survenu sur le périmètre de la délégation en 2016 est l'atteinte du taux d'ENR&R sur le réseau supérieur à 50 %, grâce notamment à la mise en service de la co-combustion Bois-Charbon, ouvrant la possibilité d'appliquer un taux réduit de TVA de 5,5 % aux clients.

L'autre fait notable concerne l'efficacité du plan quadriennal d'amélioration du taux de retour d'eau (38 % en 2016 contre 34 % en 2015) et donc de la performance énergétique et économique du réseau.

En ce qui concerne le mix énergétique, malgré un coût des énergies fossiles encore faible, la situation est moins favorable qu'en 2015, du fait de l'introduction des granulés de bois, du biocombustible liquide et de la hausse du prix de la vapeur SYCTOM. Ainsi, plus la rigueur climatique est faible, plus le mix énergétique est bon, les énergies fossiles étant utilisées en dernier en complément des énergies renouvelables.

2.3. DISTRIBUTION DE GAZ

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 14 décembre 1993, la Ville de Paris a confié à **GRDF** la distribution publique de gaz naturel pour une durée de 25 ans. Les ouvrages de la concession sont constitués de l'ensemble des installations fixes qui concourent à la distribution du gaz (ouvrages techniques ainsi que leurs emprises immobilières, canalisations, branchements, matériels, à l'exception des compteurs).

Les installations concourant à la production, au transport et au stockage du gaz ne font pas partie de la concession. L'activité de fourniture est également exclue du domaine concédé (GRDF n'ayant pas, contrairement à EDF pour l'électricité, le monopole des tarifs réglementés de vente).

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du gaz composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis es qualité parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2016, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 135,3 M€** dont :

- 127,2 M€ de recettes d'acheminement du gaz livré aux clients ;
- 8,1 M€ de recettes hors acheminement, pour l'essentiel des services proposés dans le catalogue de prestations du distributeur facturées à l'acte.

Le chiffre d'affaires est la seule donnée du compte d'exploitation à être intégralement valorisée par GRDF à l'échelle de la concession parisienne. Les consommations brutes s'élèvent à 10 540 GWh en 2016, en hausse de 13,4 % par rapport à 2015 (9 296 GWh), cette hausse s'expliquant par la rigueur climatique.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 8,4 %, principalement sous l'effet de l'augmentation des quantités acheminées.

Le résultat d'exploitation s'améliore de 16,6 M€ pour s'établir à -4,7 M€. Il est estimé sur la base de charges d'exploitation dont le niveau de détail est désormais satisfaisant grâce à la démarche « nouvelles données pour une nouvelle donne ». Cependant, malgré les améliorations apportées, les éléments financiers fournis dans le compte rendu d'activité de la concession (CRAC) 2015 ne constituent toujours pas un compte de résultat à la maille de la concession qui refléterait les conditions réelles et spécifiques de l'activité strictement parisienne de GrDF.

Le concessionnaire a versé une redevance de 817 k€ (stable par rapport à 2015).

Le contrat de concession prévoit trois types de redevances :

- une part R1 dite « de fonctionnement » visant à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante dans le cadre du contrat (contrôle de l'exécution du contrat, conseil aux usagers, coordination des travaux du concessionnaire avec ceux de la collectivité, etc.) ;
- une part R2 dite « d'investissement », contrepartie des charges financières supportées par la collectivité au titre de ses installations intégrées dans la concession et de la participation de la collectivité à des actions conjointes avec le délégataire dans le cadre de la concession ;
- une redevance d'occupation du domaine public.

La Ville de Paris n'exerçant pas directement de maîtrise d'ouvrage sur le réseau public de distribution de gaz, elle ne perçoit pas actuellement de redevance R2.

	2016	2015
Chiffre d'affaires (en M€)	135,3 M€	124,8 M€
Redevances versées par les délégataires	817 k€	816 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	-4,7 M€	-21,3 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Réseau au 31 décembre 2016 :

Le réseau parisien compte 1 944 km de canalisations avec une ancienneté moyenne qui s'établit à 27 ans (stable par rapport aux années précédentes). La valeur nette, réévaluée du taux de l'inflation, du patrimoine concédé est de 557 M€.

Clients et qualité du service :

Le nombre d'abonnés a diminué, passant de 511 986 points de livraison fin 2015 à 503 334 au 31 décembre 2016 (-1,7 %). La baisse du nombre de clients est plus accentuée sur le « bas du portefeuille », l'essentiel des désabonnements concernant les consommations inférieures à 1 000 kWh (ce qui correspond à l'usage cuisson seul) et des clients situés en couronne périphérique. Sur le haut du portefeuille, une légère régression de 0,2 % confirme le retournement observé depuis 2012.

Le nombre d'interruptions de livraison chez les abonnés est en hausse (+11 % par rapport à 2015), le nombre d'interruptions était historiquement bas en 2015. Il reste à un niveau très faible en 2016 parmi les 3 plus faibles valeurs depuis 2001.

En 2016, 2 659 réclamations ont été reçues à Paris. GrDF indique que le taux de réclamation parisien (570 pour 100 000 clients) est légèrement supérieur au ratio national et explique ce phénomène par la moindre accessibilité des compteurs à Paris.

Le nombre total d'incidents s'élève à 5 874 en 2016, soit une baisse de 1,4 % par rapport à 2015.

- 66 % des incidents concernent les conduites d'immeubles (CI), conduites montantes (CM) et branchements particuliers sur CM (en baisse de 2 %).
- 20 % des incidents se sont produits sur les branchements individuels et collectifs sur le réseau, surtout du fait de l'usure (en augmentation de 17 % par rapport à 2015).
- 10 % des incidents se sont produits sur le réseau, en baisse de 20 %, et sont principalement dus à l'usure.

c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en quatre catégories :

- T1 : de 0 à 6 000 kWh/an.
- T2 : 6 000 à 300 000 kWh/an (ex : chauffage, cuisine de particuliers et petits professionnels).
- T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh/an (ex : PME, piscines, groupes scolaires).
- T4 : supérieur à 5 000 000 kWh/an (ex : hôpitaux, hypermarchés).

Le tarif d'acheminement fixé par voie réglementaire a connu une augmentation de 2,75 % au 1 juillet 2016. Compte tenu de la part du tarif d'acheminement dans le prix final de vente du gaz naturel, cette hausse correspond à une augmentation de 0,6 % du tarif de vente réglementé en distribution publique pour un client moyen.

d) Évènements marquants 2016

Investissements

Les dépenses d'investissement du concessionnaire diminuent (-20 % par rapport à 2015 et +107 % depuis 2009) mais se maintiennent à un niveau élevé (45,6 millions d'euros en 2016).

Les dépenses de renouvellement constituent 88 % des investissements en 2016 (76 % en 2015), reflétant la stratégie de sécurisation des ouvrages menée par GrDF.

Après une diminution en 2014, les dépenses de renouvellement des canalisations retrouvent, depuis 2015, un niveau élevé et s'élèvent à 17 M€ en 2016 (+4 % par rapport à 2015).

Au regard du rythme moyen de résorption actuel de 30 km par an et de la longueur résiduelle de 170 km à fin 2016 (comprenant parfois de très petits segments de réseaux qui entraîneront une multiplication des chantiers), la résorption du matériau tôle bitumée est envisagée vers 2024.

2.4 PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 28 janvier 1991, la Ville de Paris a confié à **CLIMESPACE** la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie frigorifique par réseau d'eau glacée sur le territoire parisien pour une durée de 30 ans.

Pour les besoins du service, la Ville de Paris a conféré au concessionnaire le droit exclusif d'établir, de conserver et d'entretenir, dans le périmètre du service concédé, sur ou sous les voies publiques, les ouvrages, canalisations et toutes les installations accessoires nécessaires à la production, au stockage, au transport et à la distribution d'énergie frigorifique.

Le périmètre actuel de la DSP est limité au centre de Paris, à la zone Seine Rive Gauche, et à deux nouvelles zones (secteurs de Paris Nord-Est, de la Villette et de Montparnasse) à la suite de la signature de l'avenant n°6 du 21 décembre 2015. Il représente désormais 43 % du territoire parisien.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2016, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 81 M€** dont :

- 71,1 M€ de recettes tarifaires R1, R2 et R'2 (R1 : consommation d'énergie primaire du réseau de froid ; R2 : abonnement proportionnel à la puissance souscrite ; R'2 : droits de raccordement exigibles à la mise en service) ;
- 8 M€ de droits de raccordement (DR) ;
- 1,3 M€ de fonds de concours (le concessionnaire peut demander à un abonné candidat de participer aux frais de renforcement et/ou d'extension des canalisations et ouvrages qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de sa demande de raccordement au réseau) ;
- 0,6 M€ d'autres recettes.

Par rapport à 2015 (76,6 M€), le chiffre d'affaires est en hausse de 6%, en raison essentiellement de l'augmentation des puissances souscrites.

Le volume acheminé en 2016 se monte à 415 GWh d'énergie frigorifique livrée et 415 MW de puissances souscrites, niveau en baisse pour la quantité d'énergie frigorifique livrée et en hausse pour la puissance souscrite par rapport à 2015 (420 GWh de froid livré et 401 MW de puissances souscrites).

Le **résultat net** est en hausse de 166% à **42,6 M€**, la hausse s'expliquant principalement par d'importantes reprises de provisions et d'amortissement (le chiffre d'affaires augmentant modérément entre 2015 et 2016).

Le concessionnaire a versé une **redevance de 1,14 M€** dont 1,065 M€ au titre de la part variable correspondant à 1,5 % du produit des ventes hors taxes d'énergie frigorifique de l'année (sur la base du R1 et R2).

	2016	2015
Chiffre d'affaires (en M€)	81,1 M€	76,6 M€
Redevances versées par les délégataires	1,14 M€	1,12 M€
Résultat net de la délégation	42,6 M€	16,0 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau au 31 décembre 2016 :

Au 31 décembre 2016, le réseau comptait 70,9 km pour 5 millions de m² climatisés, 9 sites de production et 3 sites de stockage d'énergie frigorifique. Il s'agit du premier réseau européen. En 2016, le réseau se dote d'une puissance de production supplémentaire avec l'augmentation de la capacité du site de production « Opéra » à la suite de sa rénovation.

Les performances énergétiques et environnementales se maintiennent à un niveau élevé :

Le coefficient de performance globale du réseau (énergie frigorifique vendue / énergie électrique consommée) augmente de 3,5 en 2015 à 3,74 en 2016, du fait notamment d'un recours aux sites à eau de Seine au mois de décembre. Après une première hausse depuis 2004 observée en 2014, le taux de fuite de fluides frigorigènes repart à la hausse en atteignant 1,19 % (0,50 % en 2015). Enfin, les consommations d'eau sont en baisse (passant de 0,22 m³/MWh en 2015 à 0,08 m³/MWh en 2016, soit un retour au ratio mesuré en 2010).

Clients et qualité du service :

Le nombre de clients est en constante augmentation depuis 2008. Fin 2016, il était de 617 clients raccordés contre 591 en 2015, soit une hausse de 4 %.

Le taux d'interruption pondéré (tenant compte de la durée des coupures et des puissances en jeu) s'établit à 0,03 % en 2016, en légère baisse par rapport à 2015 (0,04 %).

c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en deux catégories :

- R1 pour les consommations de froid ; cette catégorie se décompose en R1-MWh (énergie consommée) et R1-m³ (volume d'eau consommé),
- R2 pour les abonnements, proportionnels à la puissance souscrite.

Le concessionnaire a procédé à une hausse de ces tarifs de 0,9 % le 1^{er} janvier 2016.

L'**avenant n° 6 conclu fin 2015** avec Climespace a notamment eu pour objet d'ajuster à nouveau la police d'abonnement et la grille tarifaire pour les adapter aux besoins des abonnés en fonction de leur profil de consommation.

L'adaptation de la grille tarifaire se traduit par la création de deux offres, complétant ainsi la structure tarifaire de 2014 :

- l'une s'adressant aux abonnés ayant besoin de petites puissances (comprises entre 50 kWf et 120 kWf),
- l'autre s'adressant aux très grands consommateurs à fidéliser (puissances supérieures à 6 000 kWf).

L'**offre « puissance mini »** fixe le droit de raccordement (DR), exigible à la signature d'une police d'abonnement au tarif « puissance mini », à 60 000 €HT (valeur janvier 2015), exigibles en deux fois :

- 50% à la signature de la police d'abonnement ;
- 50% à la date de mise en service. Le paiement de cette seconde partie pourra être étalé à la demande du client sur les 3 premières années de raccordement (soit 10 000€/an).

Les offres « **puissance classique** » et « **puissance maxi** » prévoient des droits de raccordement en 2 parties fixes (indexées sur le BT41) :

- DR exigible à la signature de la police d'abonnement (384,10€/kW souscrit pour 2016),
- R'2 exigible à la date de mise en service, dont le paiement pourra être étalé sur les 5 premières années du raccordement (96,59€HT/kW souscrit pour 2016).

d) Évènements marquants 2016

Une amorce de diminution de la consommation d'eau sur le réseau a été constatée, à mettre en corrélation avec une diminution du débit de fuite. Cette baisse de la consommation d'eau entraîne une augmentation du coefficient de performance (COP) et allège la charge comptabilisée sur la concession.

Une augmentation des investissements

Les dépenses d'investissement (développement et renouvellement) affectées aux biens de retour s'établissent à 30,9 millions d'euros en 2016 (17,7 millions d'euros en 2015).

Une nouvelle centrale située dans le secteur Bibliothèque François Mitterrand (BNF) a été réalisée durant l'exercice 2016. La mise en service est prévue début 2017 et la capacité est de 7 MW.

3. LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

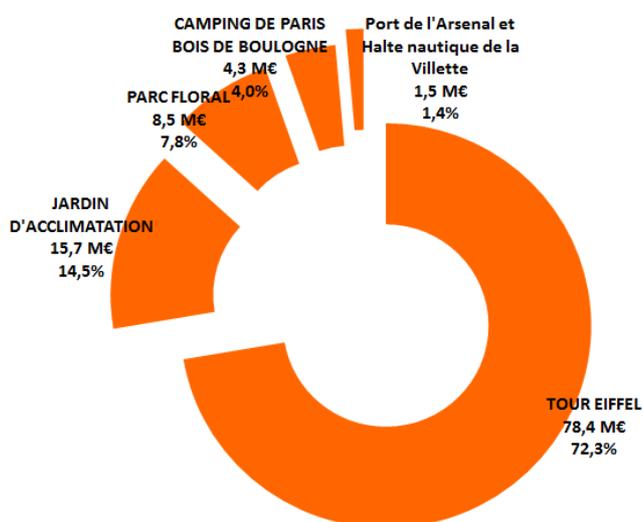
Présentation du secteur

Ce secteur est composé de 5 délégations portant sur des grands équipements accueillant des activités d'agrément et de loisirs : Parc Floral, Jardin d'Acclimatation, Camping du Bois de Boulogne, Tour Eiffel, ports de plaisance.

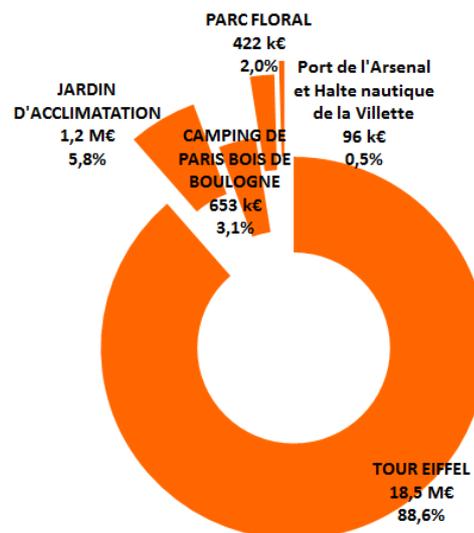
Grandes masses financières du secteur tourisme et loisirs

	2016	2015
Chiffre d'affaires	108,4 M€	102,6 M€
Redevance	20,9 M€	22,9 M€

Répartition CA 2016



Répartition redevances 2016



3.1 PARC FLORAL

Présentation de la délégation de service public

La délégation du Parc Floral a été confiée à partir du 1^{er} septembre 2015 à la SEPE (Société d'Exploitation du Parc Floral), filiale de GL Events, pour une durée de 16 ans. Elle concerne l'animation du Parc Floral, un espace de promenade paysager de 35 hectares, au cœur du bois de Vincennes. Le site est l'un des 4 sites du jardin botanique de la ville de Paris.

Le délégataire a pour mission principale l'exploitation et la gestion de bâtiments d'expositions et de salons de réceptions, les deux principaux bâtiments du site étant le hall d'expositions du Parc Floral dit « hall de la Pinède » et le lieu de réception « La Chesnaie du Roy ».

Le délégataire doit également gérer des activités ludiques et récréatives (notamment un parcours d'accrobranche et un mini-golf), gérer le point de vente et d'information du public « la Maison du Jardin Botanique », promouvoir un service de navettes gratuites desservant le parc Floral depuis les transports en commun les jours de grands salons, et assurer la gestion et la maintenance des sanitaires publics.

Le programme contractuel de travaux de rénovation du site s'élève à 6.06 M€ HT, dont 3.75€ HT pour la rénovation de la Chesnaie du Roy. Ses objectifs sont l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'insertion paysagère des bâtiments ainsi que le renforcement des services à l'utilisateur.

Enfin, le délégataire doit obtenir la certification ISO 14001.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

L'année 2016 est la première année de plein exercice de la DSP, qui a débuté en septembre 2015. En 2016, le délégataire a dégagé un chiffre d'affaires de 8,5 M€. Il est principalement généré par l'espace événements (7,5 M€), puis par la Chesnaie du Roy (882 k€) et enfin par l'espace jeux (171k€).

La redevance versée au délégant comprend une part fixe laquelle, pour 2016, a été de 404 k€.

Cette part fixe est complétée par une redevance variable assise sur le chiffre d'affaires de la délégation, correspondant à 3% de la part des produits d'exploitation supérieure à 8 M€ HT. En 2016 cette redevance variable s'est ainsi établie à un montant de 18 k€.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	8.50 M€	2,74 M€
Redevances versées par le délégataire	422 k€	100 k€
Résultat net de la délégation	1,98 M€	655 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Sur le volet événementiel

En 2016, 125 événements ont été organisés. 55 événements, dont une majorité de salons, se sont tenus dans « l'espace événement » et 70 événements, dont une majorité d'événements d'entreprises se sont déroulés à la Chesnaie du Roy. Une majorité d'événements de « l'espace événements » sont récurrents (38).

Nombre de visiteurs

573 426 visiteurs ont été recensés lors des 51 événements organisés dans l'espace événement (hors sessions d'examens et événements ne correspondant pas à des salons). 59% de ces visiteurs ont bénéficié du service de navettes.

19 808 personnes ont fréquenté le site de la Chesnaie du Roy dont 16 % ont bénéficié du service de navettes.

Sanitaires publics

Les sanitaires publics font l'objet d'un nettoyage quotidien. Deux passages quotidiens sont mis en place durant la saison haute d'avril à septembre. Un responsable d'exploitation effectue des opérations de suivi et de contrôle à un rythme hebdomadaire.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de location du hall de la Pinède varient de 1.50€ à 5.04€ le m² en fonction des espaces concernés et du nombre de jours de location. Pour les pavillons, les tarifs varient de 3.80€ à 11.09€ le m², selon le pavillon concerné et la durée de la location.

Concernant la Chesnaie du Roy, il existe une tarification distincte selon le type d'événement. Pour des événements professionnels, trois tarifications sont appliquées selon la jauge de personnes, allant de 3 042€ à 12 166€. Les événements privés type mariage et autre sont facturés 6 342€.

Le tarif des activités ludiques prend en compte l'âge et comporte plein tarif, tarif réduit et un tarif pour les centres de loisirs.

La politique tarifaire du délégataire comprend un volet social, avec des tarifs préférentiels pour les demandeurs d'emploi, les centres aérés, les scolaires, les familles nombreuses et les groupes (minimum de 10 personnes).

d) Événements marquants 2016

Une première année de pleine exploitation

Le contrat de délégation de service public ayant débuté en septembre 2015, l'année 2016 constitue la première année de plein fonctionnement.

Création de la maison du jardin botanique de la boutique et de l'espace City'Zen

La maison du jardin botanique où se situe l'accueil et la boutique ont été créés en 2016. Ils sont gérés dans le cadre d'une subdélégation par la société INSPIR. La boutique propose des produits biologiques et en lien avec la nature. La fréquentation est globalement faible et irrégulière. Elle est soumise à une saisonnalité forte. Les clients ont toutefois fait de bons retours sur la boutique (qualité des produits, possibilité d'achat de plantes du parc, aménagement du lieu apprécié, service d'emballage cadeaux...).

Un effort sur la signalétique extérieure a été fait afin de le rendre plus lisible et de le valoriser. Elle nécessiterait toutefois d'être complétée plus largement sur d'autres supports.

L'espace City'Zen est géré dans le cadre d'un contrat de sous-occupation également avec la société INSPIR. Il correspond à un usage de la maison du jardin botanique pour des activités de bien-être et de ressourcement. Il a été ainsi organisé des cours, des stages/formations/ateliers, des séminaires zen.

Création par le délégataire de la destination « Paris Venues by GL Events »

Le délégataire a inscrit le site du parc floral dans un dispositif commercial dénommé « Paris venues by GL events », incluant les différents sites dont il dispose en région parisienne, à l'image de la concession du palais Brongniart. L'objectif est notamment d'impulser une dynamique du marché parisien en matière d'événementiel.

Service de navette

Il est systématiquement proposé aux clients de la SEPE de mettre en place le service de navettes entre le métro/RER et les entrées du parc. Les résultats en termes d'utilisation sont présentés plus haut. En 2016, il a été mené des études tarifaires et de faisabilité avec l'objectif d'élargir la sélection de prestataires susceptibles d'assurer les navettes. Les prestataires ciblés sont engagés dans une démarche de respect de l'environnement.

Suivi du programme de travaux

Chesnaie du Roy

Le permis d'aménager de la Chesnaie du Roy a été délivré le 10 octobre 2016.

Maison du jardin botanique

Le bâtiment a été réaménagé pour accueillir la boutique.

Espace événement

Parmi les travaux réalisés en 2016 figurent la réfection et la mise en accessibilité des sanitaires du hall de la Pinède, la création de places pour personnes en situation de handicap et la réfection de la signalétique horizontale, l'insertion paysagère de l'atelier parking.

Attractions ludiques

Il a été procédé au choix du prestataire et à l'engagement de la phase étude du projet.

3.2 TOUR EIFFEL

Présentation de la délégation de service public

La délégation de la Tour Eiffel, assurée par la SETE (Société d'Exploitation de la Tour Eiffel), concerne la gestion de ce monument et l'exploitation du service public et des activités complémentaires et annexes auxquelles il sert de support. La convention, conclue le 16 décembre 2005, portait sur le monument et la surface d'emprise au sol comprise entre les quatre piliers à l'exclusion des emprises antennaires situées au sommet.. La délégation arrive à échéance le 31 octobre 2017, à la suite de sa prolongation dans le cadre de l'avenant n°6 du 22 décembre 2016.

Le délégataire a une mission globale de gestion technique, comprenant la mise en œuvre d'un programme contractuel d'investissements et de gestion de l'accueil des visiteurs. Les activités complémentaires de restauration et de boutiques présentes dans la Tour et sur le parvis sont confiées à des prestataires (via des contrats de sous-concession). Les activités annexes comprennent l'accueil de manifestations événementielles et de tournages. Le délégataire est également investi d'une mission de défense de l'image et des marques déposées concernant la Tour Eiffel.

Monument emblématique de Paris, la Tour Eiffel est ouverte tous les jours de l'année, sauf aux périodes où les conditions météorologiques ou les impératifs de sécurité imposent sa fermeture.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué des recettes de billetterie, des redevances versées par les sous-concessionnaires, des locations temporaires et d'autres produits parmi lesquels les produits d'exploitation des droits à l'image, des tournages et des produits dérivés. Le chiffre d'affaires de la délégation s'est élevé à **78,4 M€ en 2016** contre 82,4 M€ en 2015. Le chiffre d'affaires baisse en lien avec une forte baisse de la fréquentation (-14.2%). Cette baisse s'explique principalement par les conséquences des attentats de Paris en novembre 2015, et à ceux de Bruxelles et de Nice en 2016.

Les produits d'exploitation des droits à l'image, des tournages et des produits dérivés s'élèvent en 2016 à un montant total de 607 342 €. Ce chiffre est en hausse de 4,29% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la poursuite d'une activité très soutenue avec les sociétés de production audiovisuelle. Les droits de tournages enregistrent une hausse de 5,85% pour un montant total de 164 767 €. La Tour Eiffel a accueilli en 2016 quelques longs métrages. L'activité « produits dérivés » est stable pour un montant total de 88 025 €.

Le résultat d'exploitation de la délégation est de -5,9 M€, en nette diminution par rapport à 2015. Cette diminution s'explique principalement par la forte baisse enregistrée par la fréquentation de la tour.

Le chiffre d'affaires global généré par l'exploitation de la Tour Eiffel s'élève au total à 112,7 M€ en 2016. Il est constitué par les recettes de billetterie (62,97 M€, en baisse de 4,9% par rapport à 2015), les recettes des restaurants (39,9 M€, en baisse de 7,2% par rapport à 2015) et par les recettes des boutiques (9,86 M€, en baisse de 16% par rapport à 2015).

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires généré sur le site, à un taux différencié selon la nature des activités (activités principales ou annexes) et assortie d'un minimum garanti (7,1 M€ en 2016). En 2016, la Ville a perçu (après réfaction détaillée ci-après) une redevance totale de **18,50 M€** se décomposant comme suit :

- **6,78 M€** au titre des recettes hors subdélégations de restauration et des boutiques (principalement de la billetterie) ;
- **4,17 M€** au titre du chiffre d'affaires des boutiques et des restaurants ;
- **8 M€** de redevance exceptionnelle au titre de l'avenant n°4 en contrepartie de l'avantage économique retiré de l'année supplémentaire d'exploitation et de la modification du plan

contractuel d'investissement (abandon des provisions constituées pour la rénovation du système de scintillement et la rénovation de la pagode Est) ;

- **une réfaction à hauteur de 450 k€** accordée à la SETE en compensation de la mise à disposition du salon Gustave Eiffel pour l'Euro 2016 (prévue dans l'avenant n° 4).

	2016	2015
Chiffre d'affaires	78,4 M€	82,4 M€
Redevances versées par le délégataire	18,50 M€	21,06 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	-5,9 M€	-3,4 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation

La Tour Eiffel a accueilli 5 934 000 **visiteurs en 2016**, en baisse de 14,2% par rapport à 2015. Cette baisse s'explique par le contexte des attentats de novembre 2015 et ceux de Bruxelles et Nice.

73,3% des visiteurs sont originaires de l'étranger (contre 79,7% en 2015). Les principaux pays d'origine des visiteurs sont les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Espagne.

L'augmentation mécanique de la proportion de visiteurs français est portée par une augmentation des visiteurs originaires de province.

On constate un recul des différentes clientèles en provenance du Brésil, de Russie, de Chine, d'Inde.

Satisfaction des visiteurs

Après 2014 et 2015, la méthodologie d'enquête publique mise en place en 2014, sur la base d'une enquête typologique dans les files d'attente et d'une enquête de satisfaction en ligne dans les 48 heures suivant la visite, a été de nouveau reconduite. Plus de 31 000 visiteurs ont été interrogés. La satisfaction globale est de 8 sur 10 (7,7/10 en 2015). Le taux de recommandation de la visite est de 93,1% et le taux d'intention de revisite de 74,3%.

La facilité à s'orienter, les animations proposées à chaque étage sont, comme en 2015, jugées positivement. Le temps d'attente aux caisses constitue le principal point d'insatisfaction, bien que le niveau d'insatisfaction en la matière baisse.

Cette amélioration de la satisfaction des visiteurs est à mettre en corrélation avec la baisse du nombre de visiteurs, qui a apporté un supplément de confort aux visites.

Services aux clients

1 288 372 billets ont été vendus par internet, soit une baisse de 8,1% par rapport à 2015.

La vente en ligne représente 9 % des ventes de billets individuels, soit une augmentation de 1,1 point par rapport à 2015.

Les locations d'espaces

L'exploitation de la salle Gustave Eiffel, dédiée uniquement aux manifestations événementielles professionnelles et aux opérations de relations publiques, a permis d'accueillir, en 2016, 13 976 invités (contre 17 619 personnes en 2015 soit une baisse de 20%) au cours de 110 manifestations (164 manifestations en 2015) représentant un chiffre d'affaires en nette diminution à 1,09 M€ (1,6M€ en 2015). Il est à noter que 2015 avait bénéficié de l'enregistrement d'une émission à succès « Un soir à la Tour Eiffel » diffusée sur France 2.

Développement durable

- L'audit énergétique obligatoire a été fait.

c) Politique tarifaire

Le ticket moyen s'est élevé à 10,77€ en 2016, contre 9,71 en 2015. Cette hausse est le résultat de l'augmentation des tarifs intervenue en septembre 2015 et à l'amélioration du taux de fréquentation du sommet de la tour.

La grille tarifaire prend en compte le mode de visite (individuel, groupe, scolaires), la destination (1^{er}/2^{ème} étage ou sommet), le moyen d'ascension utilisé (escalier ou ascenseur jusqu'au 2^{ème} étage) et certaines caractéristiques du visiteur (âge, situation de handicap ou demandeur d'emploi).

d) Évènements marquants 2016

Sur le plan du contrat :

- Par la prolongation de la DSP jusqu'au 31 octobre 2017 votée au Conseil de Paris de décembre 2016.

Sur le plan du périmètre :

- Par la sécurisation du périmètre en lien avec la tenue de l'Euro de football se traduisant par la mise en place d'un dispositif de filtrage et de contrôle pour accéder au parvis.

Sur le plan du niveau de l'activité :

- À l'image de la situation du tourisme français et francilien, par le fort impact négatif des attentats sur la fréquentation touristique de la tour. Dans le détail, on constate que le chiffre d'affaires de la billetterie a mieux résisté que celui de la restauration, lui-même mieux ayant mieux résisté que l'activité boutique. Les segments les plus touchés ont été la restauration rapide, notamment sur le parvis, ainsi que la boutique du 1^{er} étage qui a cumulé le fait que ses nouveaux aménagements et son positionnement commercial n'ont pas rencontré le succès escompté auprès du public.

Les autres éléments marquants qui peuvent être mis en avant :

- En lien avec l'euro 2016 de football, la tour Eiffel ait été au cœur du dispositif de la fanzone mise en place à ses pieds ;
- La 2^e édition de la course d'escalier du monument : « la Verticale » ;
- Le succès confirmé du « bar à macarons » qui a vu le jour au 2^{ème} étage.

3.3. JARDIN D'ACCLIMATATION

Présentation de la délégation de service public

La délégation, attribuée à la SA Jardin d'Acclimatation en 1995, pour une durée de 20 ans, a été prolongée par la Ville jusqu'au 9 octobre 2016.

La SA Jardin d'Acclimatation exploite un parc d'attractions situé dans le Bois de Boulogne, ouvert 365 jours par an et d'une superficie de 18 hectares. Le Jardin propose une large gamme d'activités, gratuites ou payantes, axées autour de quatre orientations :

- la connaissance de la nature : espaces verts et plantations remarquables, présentation d'animaux, potager, verger ;
- la culture : ateliers d'éveil et de travaux manuels, ateliers de jardinage et de cuisine, théâtre de marionnettes, théâtre pour jeune public, chorale, fanfares, événement annuel de découverte d'un pays ou d'une région ;
- le sport : centre équestre, parcours de fitness... ;
- les jeux : aires de jeux, pataugeoire, « petit train », 35 manèges...

Le service aux visiteurs est complété par une offre de restauration.
Une navette par petit train touristique est proposée depuis la Porte Maillot.

Une nouvelle convention de délégation de service public a été signée avec la SA Jardin d'Acclimatation (intégration au capital de la Compagnie des Alpes à hauteur de 20%), pour une durée de 25 ans, à partir de la date de prise d'effet du contrat, soit le 10 octobre 2016.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, la SA Jardin d'Acclimatation s'est engagée à réaliser un programme de travaux pluriannuel estimé à 49,3 M€ sur la durée totale de la convention (programme de réhabilitation, de démolition, de construction et d'installation de nouvelles attractions et ateliers accompagné d'un vaste programme paysager plus fidèle aux tracées d'origine du Jardin). Ce programme contractuel d'investissements (PCI) vise à renouveler en profondeur l'offre d'activités tout en conservant l'esprit du lieu et ses activités emblématiques (attractions historiques, ferme, petit train) et de service public.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires (CA) net de la délégation est constitué :

- des recettes de billetterie, des recettes des attractions, ateliers et boutiques gérées en direct (15,2 M€ vs 9,5 M€ en 2015, soit + 60%) et
- des redevances versées par les sous concessionnaires (480 K€ vs 1,3 M€ en 2015 soit - 63%)

Il s'élève à 15,68 M€ (11,62 M€ jusqu'au 9/10 et 4,06 M€ entre le 10/10 et le 31/12 en progression de 25% sur cette seule période) soit une hausse globale de 45% par rapport au CA de 2015 (10,80 M€).

Cette hausse du CA net de la délégation s'explique principalement par la reprise en gestion directe des 32 manèges de Ludovert dès janvier 2016, l'ensemble des 35 manèges du Jardin constituant désormais la première ressource financière du parc (+ 4 632 K€, soit + 224% en 2016), de la boutique « manèges » et de la reprise partielle de la Grande Verrière avec la location d'espaces événementiels ainsi que le développement de l'activité ateliers.

En 2016, le chiffre d'affaires global (hors redevances versées par les sous-concessionnaires) réalisé sur le jardin (intégrant le CA des sous-concessionnaires) s'élève à 21,3 M€ (23,6 M€ en 2015 soit une baisse d'environ - 10% par rapport à 2015). Il est constitué à 29% par le chiffre d'affaires des sous concessions (6,1 M€ soit - 57% par rapport à 2015) et à 71% par le chiffre d'affaires de la délégation (15,2 M€ soit + 60% par rapport à 2015).

Malgré une forte progression des produits d'exploitation (+4,5 M€ soit + 38% par rapport à 2015), le résultat net de la délégation est de - 2,93 M€ (- 3,42 M€ jusqu'au 9/10 sur la DSP de 1995 et 488 K€ du 10/10 jusqu'au 31/12 pour la nouvelle DSP, soit une progression sur cette période de + 1 913 K€ par rapport au résultat déficitaire du 4^{ème} trimestre 2015).

Ce résultat net, bien qu'en amélioration de 950 K€ par rapport à 2015 (notamment grâce à la hausse du chiffre d'affaires net due à la fréquentation des manèges rappelée ci-avant) est toujours déficitaire pour les raisons suivantes:

- ✓ la diminution du chiffre d'affaires des entrées (- 19%) en raison des conditions d'exploitation particulièrement difficiles du 1^{er} trimestre (gratuité offerte aux visiteurs jusqu'au 12 février 2016 afin de compenser la dégradation de l'offre d'activités occasionnée par la reprise en gestion directe des manèges de Ludover et des conditions météorologiques défavorables) ;
- ✓ l'augmentation en valeur des charges d'exploitation (+ 26% par rapport à 2015) notamment :
 - la reprise en gestion directe en janvier 2016 des 32 manèges et des boutiques de Ludover ainsi que de l'ensemble de ses 77 salariés ETP ;
 - les coûts de mise aux normes, d'entretien et de maintenance des manèges non entretenus par Ludover ;
 - l'investissement dans de nouveaux manèges (1,59 M€) ;
 - le renforcement des dépenses de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate ;
 - une hausse importante de la redevance à verser à la Ville (+ 33%) liée aux nouvelles activités intégrés par la **SA Jardin d'Acclimatation** et soumises à un taux de 15% ;
 - les dotations aux amortissements pour caducité sur la durée résiduelle de la délégation.

Dans le cadre de la DSP de 1995 (en vigueur jusqu'au 9 octobre 2016), la Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires net de la délégation (incluant la redevance des sous-concessionnaires versée à la SA « Jardin d'Acclimatation ») à un taux progressif selon la fréquentation et le montant de l'assiette. Au titre de l'année 2016, la Ville de Paris a perçu une redevance de 1,065 M€, en forte hausse par rapport à 2015 (933,7 K€ pour 2015, hors régularisation, soit + 14%). Cette évolution favorable du niveau de redevance (+ 131 K€) est directement liée aux nouvelles activités (manèges et boutiques précédemment sous-concédées à Ludover) intégrées désormais dans le chiffre d'affaires de la **SA Jardin d'Acclimatation**.

Dans le cadre de la nouvelle DSP, le délégataire doit s'acquitter d'une redevance minimale garantie de 615 K€ HT sur les années 2017 et 2018 avec un calcul au prorata pour la durée couvrant la date de prise d'effet (10 octobre 2016) au 31 décembre 2016, soit une redevance estimée à 140 K€ pour le 4^{ème} trimestre 2016.

	2016	2015
Chiffre d'affaires net	15,68 M€	10,80 M€
Redevances versées par les délégataires	1,205 M€	944,7 K€
Résultat net de la délégation	- 2,93 M€	- 3,88 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

L'année 2016 a enregistré une fréquentation moyenne de **1 655 650 visiteurs** qui est la 3^{ème} meilleure performance depuis 1995 avec 41% des visiteurs sur le dernier trimestre et 459 069 visiteurs de la Fondation. Toutefois la fréquentation est en diminution de 17% par rapport à 2015 (année exceptionnelle avec un niveau de fréquentation record de 2 millions).

Cette baisse est directement liée au contexte traumatique post-attentats et aux conditions météorologiques largement défavorables (très fortes précipitations subies en mai et juin).

175 504 visiteurs (+ 12,50 % par rapport à 2015 dont 153 000 au 9/10) ont pu bénéficier d'une entrée gratuite au Jardin en 2016, chiffre en nette augmentation, notamment grâce à l'organisation

d'évènements gratuits tels que les 3 journées particulières en mai 2016 visant à faire découvrir le Jardin (record battu de fréquentation quotidienne, 55 000 visiteurs).

En 2016, la fréquentation payante a été de **1 021 077 visiteurs** (831 201 visiteurs sur les 9 premiers mois avec la DSP de 1995 et 189 876 visiteurs sur le 4ème trimestre 2016 avec la nouvelle DSP), soit une baisse de 24% par rapport à 2015. Le Jardin a cependant réussi à conquérir plus de 400 000 visiteurs sur le 4^{ème} trimestre 2016 (nouvelle DSP) grâce à des efforts de communication, une météo plus clémente et le succès de l'exposition Chtchoukine à la Fondation, à partir du 26 octobre 2016 apportant au Jardin de nombreux visiteurs.

c) Politique tarifaire

L'évolution des tarifs est soumise à une commission de surveillance prévue par le contrat. Les tarifs des entrées ont été revalorisés en juillet 2012.

Jusqu'au 9 octobre 2016, la tarification suivante s'applique :

- Le plein tarif est fixé à 3,00 € TTC
- Le tarif réduit varie de 1,15 € TTC pour les groupes scolaires (écoles, crèches et centres de loisirs) à 1,50 € TTC (précédente revalorisation juillet 2003) pour les familles nombreuses et les seniors
- La gratuité est consentie aux enfants de moins de 3 ans, aux personnes handicapées et sur certaines périodes (les mardis de janvier)
- Les tarifs des attractions ont été revalorisés en 2013 (précédente revalorisation en 2007) et n'ont pas évolué en 2015. Le prix du carnet de 15 tickets est fixé à 35 € TTC.

Le parcours en « Petit train » de la Porte Maillot (incluant le trajet A/R + entrée au Jardin) est tarifé à 8,80 € (vs 5,90 € en 2015, soit une augmentation de 49%). Cette évolution importante s'explique par le changement de sa tarification, soit désormais un ticket « attraction » par trajet c'est-à-dire 2 tickets « attraction » pour un trajet aller-retour (vs 1 seul ticket) depuis l'entrée située côté Porte Maillot afin de valoriser cette attraction d'une durée plus longue que les autres et également de mieux tracer et de sécuriser l'accès au Jardin d'Acclimatation.

Dans le cadre de la nouvelle DSP, une première évolution de la grille tarifaire est prévue et applicable à la date d'entrée en vigueur du contrat, jusqu'à ce que 60% des attractions du jardin d'acclimatation soit re-thématisées ou renouvelées :

- Le plein tarif est fixé à 3,50 € TTC (+ 17%)
- Le tarif réduit varie de 1,50 € TTC pour les groupes scolaires (écoles, crèches et centres de loisirs) à 1,75 € TTC (+ 17%) pour les familles nombreuses de 3 enfants et plus et les seniors, les tours opérateurs et les visiteurs de la Fondation
- La gratuité est élargie et est consentie aux accompagnateurs des groupes scolaires, aux enfants de moins de 3 ans, aux personnes handicapées/PMR et leur accompagnant ainsi que les bénéficiaires du RSA
- Le prix du carnet de 15 tickets est maintenu à 35 € TTC
- Des packs « découverte » et « all inclusive » seront proposés.

Pendant la durée du contrat, le délégataire aura la faculté d'accorder des réductions ou une gratuité aux visiteurs du Jardin d'acclimatation si certaines circonstances (pannes, météo, accès, etc...) ont un impact sur le service qui leur est offert ou pour faire face aux périodes creuses (notamment entre octobre et mars hors vacances scolaires) qui altèrent le niveau de fréquentation du parc.

d) Événements marquants 2016

La convention de délégation de service public (DSP) conclue avec la Ville de Paris en 1995 est arrivée à échéance le 9 octobre 2016. Le Conseil de Paris du 26 septembre 2016 a attribué la nouvelle DSP à la SA « Le Jardin d'Acclimatation » (association de LVMH et de la Compagnie des Alpes) pour une durée de 25 ans à partir de la date de prise d'effet du contrat fixée au 10 octobre 2016.

A la suite de la cessation d'activité du sous-concessionnaire Ludover, la SA « Le Jardin d'Acclimatation », a repris, en janvier 2016, la gestion directe de tous les manèges et des boutiques ainsi que l'intégration de tous les salariés de Ludover.

La prolongation de la DSP (reportant l'échéance du contrat au 10 octobre 2016) a incité le délégataire à réaliser de nouveaux investissements en 2016 (de l'ordre de 756 K€) en privilégiant 4 axes : la sécurité (renforcement des procédures de contrôle, densification de la présence d'agents de sécurité, poursuite de l'implantation de portiques aux entrées, vidéosurveillance), la modernisation (modernisation du site internet avec une version mobile, matériel informatique et logiciels), la diversification et l'extension des activités de service public (manèges, animations récurrentes afin d'inciter à la revisite et des nouveaux rendez-vous pour attirer de nouveaux visiteurs).

En 2017, le délégataire travaillera activement sur les modalités pratiques de mise en œuvre de son programme de travaux lié au projet « Un nouveau Jardin pour Paris ».

La nouvelle tarification prévue à la nouvelle DSP s'appliquera dès février 2017 avec un objectif de fréquentation annuelle fixé à 1 399 000 visiteurs pour 2017.

3.4 CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE

Présentation de la délégation de service public

La délégation, conclue en 2011 pour une durée de 10 ans avec la SARL Camping Indigo Paris, porte sur une surface d'emprise de 6,9 ha.

Le camping offre 410 emplacements :

- 335 emplacements dont 192 emplacements « grand confort » (prises électriques 10 ampères, robinets de puisage, évacuation des eaux usées), 97 emplacements avec électricité 4 ampères, 46 emplacements simples,
- 75 résidences mobiles dont 36 mobil-homes, 17 roulottes bois et 22 cottages bois.

Le service d'accueil est ouvert tous les jours de l'année, de 7h à 22h.

L'établissement comporte également une épicerie ouverte tous les jours ainsi qu'un restaurant ouvert toute l'année.

Les services aux campeurs comprennent une laverie, la location de vélos, une billetterie, ainsi qu'un service proposé toute l'année de navette vers la Porte Maillot.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** est en baisse assez sensible par rapport à l'exercice précédent, **4,3 M€** contre **5,2 M€** en 2015. Le net recul de l'activité « hébergement », n'est que partiellement compensé par une hausse de l'activité de restauration, qui a notamment bénéficiée du succès du Food truck Air Stream en première année complète d'activité. La fréquentation liée à l'Euro de football a également eu une influence positive sur le restaurant. Par contre, l'épicerie est en forte baisse en lien avec le repli général de l'activité.

Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs : le contexte touristique parisien, fortement impacté par les attentats de 2015, puis ceux de 2016 en France et en Belgique, les mouvements sociaux du printemps avec la grève de carburant ainsi que la crue de la Seine. La crue a ainsi entraîné la fermeture du Camping durant plusieurs semaines.

Le **résultat net** de la délégation est de **328,9 k€**, en baisse de plus de 11% par rapport à 2015 (370k€).

Cette baisse s'explique par la baisse du chiffre d'affaires qui a un impact très fort sur le résultat, déjà fortement impacté sur l'exercice 2015 par l'importance du programme de travaux de transformation du camping réalisé sur 2015. L'indemnité d'assurance consécutive aux inondations de juin 2016 a permis de réduire l'impact négatif des mauvais résultats globaux, dont le résultat courant accusait un déficit de -110k€.

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires, à un taux différencié selon la nature des activités (activités principales ou annexes) et assortie d'un minimum garanti.

En 2016, la Ville de Paris a perçu une **redevance de 661,2 k€** en baisse de 3,3% par rapport à l'année 2015, cette évolution étant en lien direct avec l'évolution du chiffre d'affaires servant de base au calcul de la redevance.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	4,3 M€	5,2 M€
Redevance versée par le délégataire	661,2 k€	683,7 k€
Résultat net de la délégation	328,9 k€	370,3 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2016, le camping a comptabilisé 169 985 nuitées (-21%) dont 59 952 nuitées en locatif (-14,9 %).

La baisse des nuitées s'explique, outre le contexte global de 2016, par la concurrence de plateformes type Airbnb, qui ont également comme clientèle cible une famille faisant un séjour de 3 ou 4 jours. Cette baisse s'explique aussi par la réduction de 20% du nombre d'emplacements, en lien avec les objectifs de dédensification du site prévus au contrat. La fréquentation étrangère, qui représente les 2/3 des clients, a globalement baissé de 26,5%.

La part de clientèle française reste stable et représente 37 %.

La durée moyenne du séjour est stable et s'établit à 3,34 jours.

Des audits internes sont réalisés. Les questionnaires de satisfaction révèlent les points de satisfaction suivants : qualité des aménagements (valorisation des espaces naturels avec les espaces piétonniers sans voiture, revégétalisation de l'espace à l'entrée du camping, restaurant redécoré, centre de vie, espace de convivialité), propreté et équipements des sanitaires, service de navette électrique.

Les points d'insatisfaction sont : le bruit émanant de la discothèque en plein air du domaine de Longchamp, la qualité des informations touristiques donnés aux clients, les problèmes de connexion WIFI en période de haute fréquentation, les difficultés de connexion étant très importantes dans le Bois de Boulogne, même si l'arrivée de la fibre a légèrement amélioré la qualité de service.

L'établissement dispose d'un site internet dédié traduit en 4 langues, associé à un service de réservation en ligne. En 2016, près de 428 500 visites sur le site ont été enregistrées.

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire est annexée à la convention de délégation de service public et révisée annuellement selon l'évolution d'un panier d'indices représentatif des coûts du service.

Elle prend en compte le type d'emplacement ou de location, la saison (haute/moyenne/basse) et le nombre de personnes accueillies. L'électricité est facturée en supplément.

Le forfait pour un emplacement de camping coûte entre 25,30 € et 38,30 € par nuit. Un emplacement piéton (sans véhicule) coûte entre 12,80 € et 21,40 € par nuit. Le forfait électricité coûte entre 5,60 € et 5,90 € par nuit.

En ce qui concerne les locations, les roulottes coûtent entre 89 € et 134 € par nuit et les cottages bois entre 94 € et 155 € par nuit.

d) Événements marquants 2016

➤ Inondation du camping à la suite de la crue de la Seine

Fin mai 2016, le camping a été totalement inondé et a dû fermer ses portes pendant plusieurs semaines. Il a été nécessaire d'arrêter les prises de réservation estivales dans un moment clé de l'activité.

➤ Inauguration du nouveau Camping de Paris après transformation

Malgré les conséquences de la crue de la Seine, le Camping de Paris a tout de même pu être inauguré le 29 juin 2016 en présence de la Maire de Paris, de l'adjointe aux espaces verts et de l'adjoint au tourisme.

La rénovation du Camping a été réalisée avec un retard de 3 ans par rapport au planning initial en raison des difficultés à obtenir les autorisations administratives nécessaires, en lien avec la situation du camping dans un site classé.

➤ **Finalisation des travaux et du programme d'amélioration environnementale et paysagère en 2016 :**

Les derniers travaux de rénovation du camping engagés en 2015 se sont terminés en avant saison. Les travaux de transformation suivants ont été réalisés en 2016, sans interruption de l'exploitation :

- Finalisation de l'aire de jeux avec ajout d'un espace multi-jeux complémentaires et un terrain de volley-ball
- Installation de nouvelles tentes locatives en toile et bois et aménagement de l'espace sans voiture
- Fin des travaux de Voiries et Réseaux Divers liés à la rénovation du centre de vie
- Mise en place du système d'économie de chauffage dans les locatifs « cottage »
- Installation de caméras à l'accueil

Ces travaux et aménagements ont représenté un montant de 201 107 €.

3.5 PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE)

Présentation de la délégation de service public

Entrée en vigueur en 2008 pour une durée de 15 ans, la délégation de service public a pour objet la modernisation du port de l'Arsenal, la création de la halte nautique de la Villette, la gestion et l'exploitation des deux ports. Le délégataire est **Fayolle Marine**.

Situé à Paris dans les 4^{ème} et 12^{ème} arrondissements, le port de l'Arsenal a une capacité de 170 places de bateaux.

Des contrats journaliers sont dédiés aux bateaux de passage, intrinsèquement liés à la plaisance. Ces derniers font escale au cœur de Paris durant leur séjour, principalement durant la période estivale. Des contrats mensuels sont également proposés aux bateaux désireux de rester sur le port de plaisance pour une durée supérieure à 1 mois. Conformément aux dispositions de la délégation, aucun contrat mensuel n'est établi sur les mois de juin, juillet et août, ceci afin libérer des emplacements pour l'accueil de bateaux de passages (contrats journaliers).

Ces deux types de contrats se retrouvent sur la halte nautique de la Villette, située dans le 19^{ème} arrondissement, sur une partie du plan d'eau du bassin de la Villette (130 m de long sur 20 m de large sur le quai de Seine). La halte nautique comprend également un bâtiment, « la maison Guillemette », au 41 quai de la Loire. Cette halte comprend 24 places pour des bateaux d'une longueur inférieure à 15 m.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2016, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires de 1,5 M€** dont 1,3 M€ de produits d'amarrages et 0,13 M€ de produits d'activités annexes (laverie, bouteilles de gaz, redevance d'usage eau...). Par rapport à 2015, le chiffre d'affaires a progressé de 3 %. Cette évolution s'explique essentiellement par une augmentation des produits exceptionnels (+62k€).

Le **résultat net** de la délégation est de **185,4 k€**, en augmentation par rapport à 2015, cette hausse s'explique par la diminution des charges d'exploitation associée à une augmentation du CA.

Le délégataire a versé une **redevance de 96,4 k€** contre 92,1 k€ en 2015.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	1,5M€	1,5M€
Redevances versées par les délégataires	96.4k€	92,1k€
Résultat net de la délégation	185,4k€	85,5k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation :

Tous contrats confondus, l'Arsenal et la halte nautique de la Villette ont accueilli 1 287 bateaux en 2016, contre 1 394 en 2015, soit une baisse de 8 %.

Le nombre total de nuitées enregistrées est de 67 590 pour 67 843 en 2015(-0,4%).

Les bateaux en contrat journalier passent en moyenne 8 nuitées par séjour (chiffre en légère augmentation comparé à 7 nuitées en 2015).

	Nuitée max/ an	Nuitée 2016	Taux d'occupation
Port de l'Arsenal	61 200	57 932	95%
Halte nautique de la Villette	10 080	9 658	96%
Total	71 280	67 590	95%

Le taux d'occupation du Port de l'Arsenal atteint 95% (-1 %). La fréquentation des bateaux en contrat journalier a diminué de 10% (Contrats à la semaine ou à la nuitée), celle des bateaux en contrat mensuel a diminué de 3 % et le nombre de bateaux en contrat annuel est également en légère baisse (-3%). Avec l'arrivée de 3 nouveaux bateaux (1 bateau école et 2 bateaux promenades) les contrats professionnels sont en augmentation avec une variation en cours d'année de 4 vers 7 contrats.

Le nombre des bateaux à passagers diminue en 2016, avec 32 contrats enregistrés pour 53 en 2015. Soit une diminution de 40% qui s'explique par les nombreuses annulations des compagnies qui se sont retrouvées dans l'incapacité de naviguer lors de la crue de juin, cette période marquant le début de la saison des croisières.

Le taux d'occupation de la halte nautique de la Villette enregistre un taux de 96% avec une capacité d'accueil supplémentaire de 4 emplacements. Ce succès s'explique par une bonne gestion des réservations, et la mise en place de tarifs attractifs à la semaine. La fréquentation des contrats journaliers (y compris contrats semaines) et mensuels sont en hausse avec respectivement, +4% et +3 par rapport à l'année 2015.

Qualité des services disponibles aux usagers :

Les services sont maintenus dans leur intégralité en 2016 avec notamment un service d'information afin de prévenir les plaisanciers de la réception de leurs colis ou le service de livraison de bouteilles de Gaz qui est un véritable confort pour les plaisanciers.

Satisfaction :

Compte tenu des fortes perturbations engendrées par la crue estivale et dans un souci de se concentrer sur certains points essentiels de la satisfaction du plaisancier, Fayolle Marine a décidé d'orienter ses questionnaires de 2016 sur 2 sujets majeurs : les télécommunications et l'aspiration des eaux usées.

Concernant le thème « Aspiration des eaux usées », 6 points ont été abordés, avec des notes échelonnés sur 10 points ; 10 étant bien entendu la meilleure note.

- Facilité d'utilisation : 4.67 /10
- Disponibilité et nombre de chariots : 4.67/10
- Facilité de raccordement : 5/10
- Longueur du tuyau : 6/10
- Propreté du tuyau : 7.22/10
- Durée de l'aspiration : 5.78/10

Soit une note globale de **5.56/10**

Le second thème abordé concerne les télécommunications. Fayolle Marine cherche une solution pérenne pour satisfaire au mieux les plaisanciers, avec le souhait de mettre en place une solution telle que la fibre optique.

Souhait de bénéficier de la fibre optique : 85% en faveur
Souhait de souscrire une offre fibre : 82% en faveur

En 2016, au moins 27% des plaisanciers ne sont pas satisfaits des services de télécommunication et notamment de l'accès à Internet. Ce pourcentage ne tient pas compte des 50% ne souhaitant pas donner leurs avis. Ce phénomène est bien connu par Fayolle Marine, avec un service WIFI inexistant sur le site en raison de facteurs techniques (absence d'arrivée de signal suffisamment forte et coques des bateaux qui bloquent le signal WIFI émis à l'extérieur).

Des travaux d'installation du WIFI ont été réalisés sur le premier semestre 2017 et ont permis la mise en place du WIFI dans les bateaux. Quelques améliorations sont encore attendues en terme de débit.

Incidents :

Aucun incident majeur n'est survenu sur le site.

c) Politique tarifaire

Le délégataire perçoit des redevances auprès des usagers pour les différents contrats (journaliers, mensuels ou annuels) selon la dimension des bateaux et le mois de l'année ainsi que des prestations annexes (jetons de machine à laver, sèche-linge, internet, photocopie...).

Pour un bateau inférieur à 6 m de longueur et ayant séjourné entre janvier et mars, le tarif était de 8,52 € HT la nuitée. Pour ce même bateau en location mensuelle, le tarif était de 148.67 € HT et de 1 967.13 € HT pour un contrat annuel.

d) Événements marquants 2016

Sécurité :

Un événement majeur a affecté l'exploitation du Port en 2016 : la crue de la Seine. La navigation a été alors interrompue et des mesures conservatoires ont été mises en place afin d'assurer la sécurité du site de l'Arsenal et de ses occupants.

Qualité :

Recherche de solution pour la mise en place des installations WIFI

Environnement :

100% des nouvelles conventions annuelles ont été attribuées à des bateaux possédant un équipement environnemental. Les économies d'énergie et les réductions de consommation se sont poursuivies grâce à une stabilisation de la consommation électrique et à l'installation d'éléments adaptés à l'économie d'eau.

4. DEPLACEMENTS

Présentation du secteur

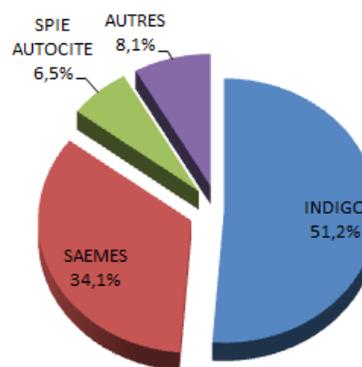
La Ville est propriétaire de 146 ouvrages dont 127 en souterrain et 19 en surface.

Ils sont exclusivement gérés en délégation de service public. Au 31 décembre 2016, la Ville comptabilisait 123 délégations.

La Ville offre ainsi 68 480 places de stationnement réservées aux véhicules légers, 3 368 places aux 2 roues (motos et vélos) et 80 places aux autocars.

Les 123 délégations se répartissent entre **9 délégataires** :

Délégataires	Nombre de contrats
INDIGO	63
SAEMES	42
SPIE AUTOCITE	8
SAGS	3
Q-PARK	3
INTERPARKING	1
REAL PARK	1
ACCOR	1
SNC Lyon-Diderot (*)	1
Total	123



(*) Le parc Lyon Diderot est exploité par une société en nom collectif ad hoc qui a confié l'exploitation opérationnelle à EFFIA et la gestion financière à la SAEMES.

En 2016, la fermeture et la vente du parc de stationnement Porte d'Italie et la mise en service en fin d'année du parc Frémicourt explique que le nombre de parcs de stationnement reste stable par rapport à 2015 (146).

La baisse du nombre de DSP d'une unité entre 2015 et 2016 (de 124 à 123) s'explique par la fermeture du parc Porte d'Italie, le parc Frémicourt étant quant à lui déjà inclus dans la délégation existante dénommée Concorde-Frémicourt.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

	2016	2015
Chiffre d'affaires	177,9 M€	183,9 M€
Redevances versées par les délégataires	36,3 M€	35,1 M€
Résultat net des délégations	41,6 M€	43,7 M€

Le chiffre d'affaires global est de **177,9 M€** (en baisse de 3,28 % par rapport à 2015) pour l'ensemble du secteur : 63,2 % est réalisé par le groupe INDIGO, 21,6 % par la SAEMES, 8,3 % par SPIE Autocité, et 6,9 % par les 6 autres délégataires.

La diminution du chiffre d'affaires constatée en 2016 par rapport à 2015 s'explique pour l'essentiel par la baisse des fréquentations horaires VL (-4,8 %) et des abonnés VL standards (- 5,23 %) assorti d'un maintien du ticket horaire moyen constaté en 2015 (+ 0,15 %).

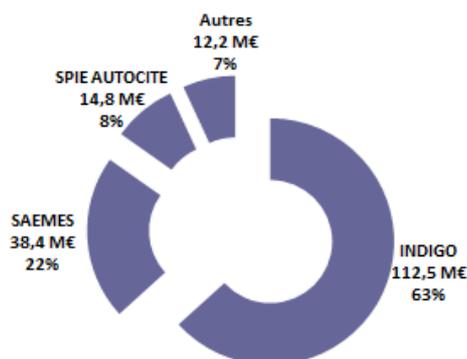
Si les recettes horaires et abonnés baissent de 4,3 % et 2,6 % respectivement, les recettes liées aux activités annexes progressent de + 19,9 %, celles des produits de la publicité de + 24,5 % et de la location de surfaces commerciales de + 6,5 %. Ces augmentations significatives sur certains parcs de stationnement permettent juste d'amortir les fortes baisses des recettes horaires et abonnés qui constituent l'essentiel du chiffre d'affaires.

Pour l'ensemble du secteur, la redevance reversée par les **9 délégataires** à la Ville de Paris s'élève à **36,3 M€**. Les redevances versées proviennent à 58,6 % d'INDIGO (21,3 M€), à 21,1 % de la SAEMES (7,7 M€), à 10,4 % de SPIE AUTOCITE (3,8 M€) et à 9,9 % des 6 autres délégataires (3,6 M€).

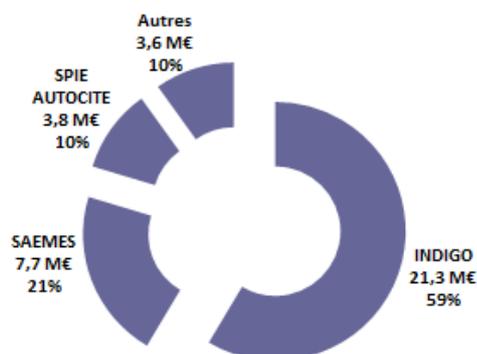
Les redevances comportent une part fixe et une part variable assise sur le chiffre d'affaires.

Délégataires	Nombre de contrats	%	CA 2016	%	Redevance au titre 2016	%
INDIGO y compris Indigo Nord Est (Marigny Château)	63	51,2	112,5 M€	63,2	21,3 M€	58,6
SAEMES	42	34,1	38,4 M€	21,6	7,7 M€	21,1
SPIE AUTOCITE	8	6,5	14,8 M€	8,3	3,8 M€	10,4
Autres	10	8,1	12,2 M€	6,9	3,6 M€	9,9
Total	123	100	177,9 M€	100	36,3 M€	100

Répartition CA 2016



Répartition Redevance 2016



b) Indicateurs de suivi du service publicRépartitions des places au 31 décembre 2016 :

Nb de places	VL standard	Places amodiées	Box	Véhicules électriques	Auto-partage	PMR	Petit gabarit	Autolib'	Activités annexes	TOTAL
2015	52 922	13 841	295	158	149	1 004	390	164	561	69 484
2016	51 809	13 770	366	194	146	1 007	416	198	574	68 480
Évolution	-2,1%	-0,5%	24,1%	22,8%	-2,0%	0,3%	6,7%	20,7%	2,3%	-1,4 %

Le nombre total des places VL des parcs concédés continue de diminuer entre 2015 et 2016. Cette diminution d'1 millier de places résulte principalement de la fermeture du parc Porte d'Italie (940 places VL) à compter du 1^{er} avril 2016 qui n'est pas compensée par la mise en service du parc Frémicourt (204 places) à partir du 1^{er} décembre 2016 soit une perte de 736 places sur les 1 004 au total.

Pour le reste, dans le cadre de travaux de rénovation le plus souvent, les délégataires substituent dans certains parcs des places VL standards par des emplacements dédiés à des usages alternatifs (2 roues motorisés, petits gabarits ou recharge de véhicules électriques), au stationnement PMR ou créent des places dites « famille » qui sont plus large qu'une place de véhicule standard. Toutes ces actions contribuent à faire baisser le nombre total de place de véhicules légers.

Le nombre de places proposées aux deux roues progresse de 7,1 % pour les motos et de 6,5 % pour les vélos.

Fréquentation et abonnements :

En 2016, le nombre de sorties horaires (véhicules légers) s'est élevé à 10 064 676 contre 10 576 163 en 2015 (-4,84 %).

Au total, cette baisse régulière et durable des fréquentations peut s'expliquer par plusieurs facteurs concomitants et parallèles :

- réduction du parc d'automobiles détenues par les entreprises et les particuliers parisiens,
- repositionnement de l'offre de stationnement en ouvrage sur une offre plus qualitative mais moins abordable,
- développement des offres de déplacement en commun ou alternatives à l'automobile individuelle (dont les dispositifs de covoiturage ou de voitures de grande remise proposés sur plates-formes électroniques),
- concurrence accrue des capacités de stationnement privées, notamment celles des particuliers valorisées sur des plates-formes collaboratives,
- dynamisme de certains points d'intérêt ou types d'activité économique positionnés en banlieue (quartiers d'affaire, commerce de détail en centre commercial etc.), déplaçant la circulation et le stationnement automobile en-dehors du territoire parisien.

Le nombre d'abonnements standards VL s'établit à 32 322 (-5,2 % par rapport à 2015). Cette baisse s'inscrit dans le mouvement général de baisse des fréquentations des parcs.

En 2016, 90 parcs ont subi une diminution de leur nombre d'abonnés (contre 80 parcs en 2015). Des récessions prononcées ont été observées, conséquences de travaux (Bibliothèque François Mitterrand, François 1^{er}, Sèvres Babylone), de la fin du chantier de réhabilitation du bâtiment AccorHotelARENA (ex POPB) occasionnant la fin de la fréquentation du parc Bercy par les véhicules légers des sociétés participant aux travaux ou de la réouverture du parc privé Edouard VII qui est l'une des causes de la diminution de la fréquentation et du nombre d'abonnés dans le parc Madeleine-Tronchet.

Contrairement à 2015, le nombre d'abonnés résidents et résidents petits rouleurs subit une baisse d'une proportion équivalente à celle des abonnements standards (-5,2%) et est passé de 9 275 en 2015 à 8 788. Il est à noter que dès janvier 2016, le parc porte d'Italie ne comportait plus aucun abonné résident. Ceci est dû à l'anticipation par les abonnés de la fermeture du parc. Pour rappel en 2015, le nombre moyen d'abonnés résidents était de 98. Si l'on ne tient pas compte de la perte due à la fermeture du parc Porte d'Italie, la baisse du nombre moyen d'abonnés résidents et résidents petits rouleurs est réduite à 4,2 %.

À noter également que les parcs Euronord Lariboisière, Picpus Nation et Watt (Rive gauche) proposent des tarifs résidents ou résidents petits rouleurs mais n'ont aucun abonné de ce type.

Les abonnements deux roues motorisés résistent mieux avec une baisse moins importante (- 0,67 %).

Réclamations :

En 2016, 133,5 parcs (contre 122,5 parcs en 2015) sur 146 ont enregistré au moins une réclamation, pour un total de 3 740 réclamations (contre 1 203 en 2015). L'augmentation importante du nombre de réclamations concerne le délégataire INDIGO (ex Vinci Park) qui l'explique par la nécessaire adaptation des usagers à sa réorganisation à la suite de sa sortie du groupe de construction BTP Vinci en novembre 2015.

Les réclamations pour l'ensemble des délégataires se répartissent comme suit :

Type de problème rencontré	Part des réclamations
Dysfonctionnement technique des équipements (caisses automatique, ascenseurs ou éclairage)	23 % (30 % en 2015)
Politique commerciale des délégataires ou niveau des tarifs	37% (38 % en 2015)
Relation à l'usager (présentation insatisfaisante des tarifs, refus d'accès aux abonnements préférentiels, décompte inexact du temps de stationnement)	25% (8 % en 2015)
Insécurité des installations, vols et vandalismes	8 % (15 % en 2015)
Manque de propreté	7 % (9 % en 2015)

c) Politique tarifaire

Les tarifs publics du stationnement sont fixés dans le cadre des contrats.

Pour les véhicules légers, les tarifs horaires varient entre 3,60 € et 4,80 € dans le centre (1^{er} au 4^{ème} arr.), dans la zone péri-centrale (5^{ème} au 10^{ème} arr.) et entre 2,80 € et 4,80 € dans les arrondissements périphériques (12^{ème} au 18^{ème} arr.). Seul le parc Marigny Château pratique un tarif horaire de 1,40 €, du fait de son emplacement (Vincennes). Dans les 11^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, il n'y a pas de parc accueillant une clientèle horaire.

Après la mise en place des tarifs au quart d'heure en juillet 2015, les délégataires s'étaient engagés à ne pas augmenter leurs tarifs pendant environ 1 an. Fin 2016, après la fin de cette période, les tarifs ont été augmentés dans certaines délégations dans les limites imposées par le contrat.

Ainsi, le prix maximum a augmenté de 9 % en zones centrale et périphérique et de 4,3 % en zone péri-centrale dans certains parcs. Par ailleurs, il y a 10,5 parcs supplémentaires qui proposent le tarif maximum en zone péri-centrale, soit 12,5 contre 2 en 2015.

Le prix minimum dans les parcs est resté identique par rapport à 2015. La fermeture du parc Porte d'Italie fait passer le prix minimum de 2,50 € en 2015 à 2.80€ en 2016.

Sur les 146 parcs, le tarif annuel de l'abonnement véhicules légers de base est proposé dans 136 parcs (il n'est proposé ni dans les 8 parcs ne comportant que des amodiataires ni dans le parc Bercy Autocars et hors Grenier Saint Lazare).

En 2016 dans les 117 parcs souterrains, les prix de l'abonnement annuel s'échelonnent de 2 420 (Rivoli-Sébastopol) à 3 921 euros (Croix des Petits Champs) dans les quatre premiers arrondissements, de 1 072 (Roquette) à 4 139 euros (Bac Montalembert) du cinquième au onzième arrondissement et de 895 (Watt) à 3 775 euros (Passy) du douzième au dix-neuvième arrondissement. L'abonnement annuel du parc de stationnement Marigny-Château, dans le Val-de-Marne, s'élève à 920 €.

Dans les 19 parcs de surface parisiens traversant les septième, treizième, quinzième, seizième et dix-septième arrondissements le tarif de base varie de 1 026 à 1 380 euros.

Par rapport à 2015, les prix minimum et maximum des abonnements annuels ont très légèrement augmenté (de moins de 1% à 2 % en fonction des zones).

Pour les motos le tarif horaire varie de 0.80 € à 2 € la première heure, selon la zone. Le tarif des abonnements varie de 310 € à 2 340 € par an selon la zone. À Marigny Château, l'heure de stationnement était facturée 45 centimes à la fin de l'année 2016. Le parc Porte de Versailles propose un tarif horaire de 0.70 € pendant la période estivale.

Pour les personnes à mobilité réduite, le tarif horaire, quand il existe, varie de 1,40 € à 2,40 € la première heure, selon la zone. Le tarif des abonnements varie de 276 € à 2 069,5 € par an en fonction des zones.

En 2016, le tarif dit «résidents », caractérisé par une réduction unique de 30 % sur l'abonnement de base du parc, est appliqué dans 24 parcs. La formule «résidents petits rouleurs » qui fait évoluer le coût de l'abonnement en fonction du nombre de sorties (généralement de -20 % à - 40 %) a été appliquée dans 58,5 parcs fin 2016.

d) Événements marquants 2016

Le parc Porte d'Italie a définitivement fermé le 31 mars 2016 ; il s'agissait d'un parc de 940 places VL, offrant des abonnements standards et résidentiels et permettant le stationnement de courte durée (horaire).

Le parc Frémicourt a été mis en service le 1^{er} décembre 2016. Il dispose de 204 places et accueille exclusivement des abonnés.

Comme toutes les années paires, le Parc des expositions (15^{ème}) accueille le salon de l'automobile qui engendre de fortes augmentations de la fréquentation du parc Porte de Versailles en octobre.

Avenants et protocoles :

Q-PARK : L'avenant portant sur les concessions Tour Maubourg et Marceau-Etoile pour le transfert des contrats de la société SERIMO à la société Q-PARK, a été présenté au Conseil de Paris 17, 18 et 19 mai 2016.

LOUVRE SAMARITAINE : L'avenant n°1 à la convention de concession conclu le 26 avril 2013 avec la société Spie Autocité 2, pour la modernisation et l'exploitation de ce parc à compter du 1er juin 2013, pour une durée de 18 ans a été présenté au Conseil de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016. Cet avenant d'une part, entérine les surcoûts liés à la réalisation de certains travaux non prévus initialement au contrat de concession relatif à la modernisation et à l'exploitation du parc et définit leurs modalités de financement et d'autre part, ajuste modérément les tarifs horaires pratiqués dans l'ouvrage.

JOFFRE : Un protocole transactionnel pour indemniser le délégataire du parc de stationnement, Indigo Infra, dans le cadre de l'accueil à Paris de l'EURO 2016 a été présenté au Conseil de Paris 17, 18 et 19 mai 2016.

MISE EN ACCESSIBILITÉ PARCS DE STATIONNEMENT : Une délibération pour la prorogation des délais de dépôt d'Ad'AP (agendas d'accessibilité programmée) et l'autorisation de dépôt d'Ad'AP, a été présentée au Conseil de Paris les 29, 30 et 31 mars 2016. Un Ad'AP patrimonial s'étalant sur 9 ans de la Ville pour 11 parcs de stationnement a été validé en juillet 2016 par les services de la Préfecture.

Attributions :

JEAN BOUIN : Par délibération du Conseil de Paris des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016, le contrat d'affermage portant sur l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement a été attribué à SPIE Autocité à compter du 2 septembre 2016 pour une durée de 3 ans, 1 mois et 19 jours, la date d'échéance étant fixée au 20 octobre 2019 alignée sur celle du parc Porte d'Auteuil.

SAINT GERMAIN DES PRES : Par délibération du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016, le contrat d'affermage portant sur l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement a été attribué à Société du Parking du Boulevard Saint Germain (SPBSG) à compter du 23 décembre 2016 pour une durée de 7 ans.

Évolution du secteur 2016-2017

Procédures de renouvellement des DSP lancées en 2016:

MALESHERBES ANJOU : la délibération de principe d'une nouvelle concession pour la modernisation et l'exploitation de ce parc à compter du 1er février 2018 pour une durée de 12 ans a été présentée au Conseil de Paris les 4, 5 et 6 juillet 2016. La consultation a été lancée en juillet 2016.

HAUSSMANN BERRI : la délibération de principe d'une nouvelle concession pour la modernisation et l'exploitation de ce parc à compter du 1er juin 2018 pour une durée de 12 ans a été présentée au Conseil de Paris les 7, 8 et 9 novembre 2016. La consultation a été lancée en novembre 2016.

GEORGE V : la délibération de principe d'un nouvel affermage pour l'entretien et l'exploitation du parc à compter du 1er juin 2018 pour une durée de 5 ans 2 mois et 1 jour a été présentée au Conseil de Paris les 7, 8 et 9 novembre 2016. La consultation a été lancée en novembre 2016. Les parcs Georges V et Champs Élysées étant liés par une entrée commune, il est envisagé de les regrouper dans une même délégation de service public à l'issue de la convention de concession du parc Champs Élysées le 1er août 2023.

Travaux :

A. Construction de Parc de Stationnement

FREMICOURT : Le permis a été délivré en novembre 2011, la réception des travaux est prévue au 1^{er} décembre 2016 et la levée des réserves en 2017.

B. Modernisation et mise aux normes des parcs de stationnement

MADELEINE - TRONCHET : Les travaux d'aménagement et d'accessibilité ont débuté en 2017 et sont en attente d'un avis préfecture de police.

LOBAU : Les travaux ont été réceptionnés en février 2017 et la levée des réserves doit intervenir prochainement.

MEDITERRANEE : Les travaux d'aménagement et d'accessibilité ont débuté en avril 2015.

PORTE DE CLIGNANCOURT : Les travaux d'aménagement et d'accessibilité se sont achevés le 18 septembre 2015 et la levée des réserves est intervenue en mars 2016.

LOUVRE SAMARITAINE (ex : SAINT GERMAIN L'AUXERROIS) : Les travaux de modernisation se sont achevés en novembre 2015 et sont en attente de la levée des réserves.

TERNES : Les travaux d'aménagement ont débuté en mars 2015, ont été réceptionnés avec en mars 2017 et sont en attente de la levée des réserves.

ANVERS : Les travaux d'aménagement ont débuté en décembre 2015, se sont achevés en décembre 2016 et la levée des réserves est intervenue en juillet 2017.

HÔTEL DE VILLE : Les travaux de modernisation ont débuté en janvier 2015 et ont été réceptionnés en 2017 avec des réserves.

CONCORDE : Les travaux de modernisation sont retardés

LAGRANGE MAUBERT : Les travaux de modernisation ont débuté en juin 2015 et l'achèvement est prévu courant le 4ème trimestre 2017.

FRANCOIS IER : Les travaux de modernisation ont débuté en juillet 2015 et devraient s'achever en octobre 2017.

PARIS RIVE GAUCHE : Les travaux d'aménagement ont débuté en janvier 2016 et devraient s'achever fin 2017.

SEVRES BABYLONE : Les travaux d'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité ainsi que la remise en peinture complète devraient s'achever fin 2017.

MONTHOLON : Les travaux d'aménagement ont débuté en juin 2016 et ont été réceptionnés en mars 2017 avec réserves.

VENDÔME : Les travaux sont en cours d'achèvement.

MAUBERT COLLÈGE DES BERNARDINS : Les travaux d'aménagement en vue de l'accessibilité sont en cours.

PATRIARCHES : Les travaux de modernisation ont débuté en janvier 2016 et ont été réceptionnés avec réserves le 19 juin 2017.

MARIGNY CHATEAU : Les travaux de modernisation ont débuté en avril 2016 et devraient s'achever durant le 3ème trimestre 2017.

ROND POINT DES CHAMPS-ELYSEES (Garage) : Les travaux d'aménagement ont débuté en mai 2016 et ne sont pas terminés.

MEYERBEER : Les travaux ont débuté en septembre 2016 et devraient s'achever fin 2017.

5. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Présentation du secteur

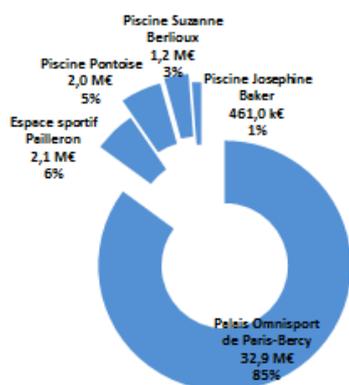
A la suite de l'entrée en vigueur le 08/07/2015 de la délégation relative à la piscine Joséphine Baker, ce secteur porte sur **5 délégations de service public** dont 3 piscines (Suzanne Berlioux, Pontoise, Joséphine Baker), un espace sportif comportant une piscine et une patinoire (Pailleron) et le Palais Omnisport de Paris-Bercy.

Grandes masses financières du secteur des équipements sportifs

	2015/2016	2014/2015
Chiffre d'affaires	38,7 M€	14,7 M€*
Redevances	2,4 M€	0,2 M€
Participations Ville de Paris	5,7 M€	2,6 M€

* Arrêt d'exploitation du POPB du 08/12/2014 au 31/08/2015

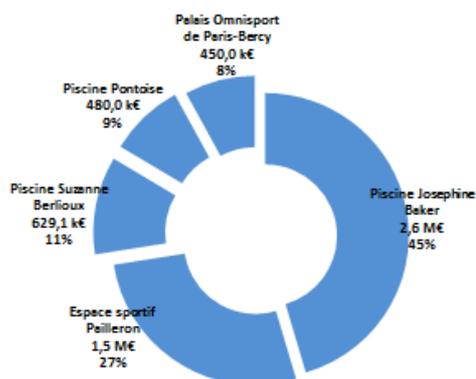
Répartition CA 2016



Répartition redevances 2016



Répartition participation 2016



5.1 PALAIS OMNISPORTS DE PARIS BERCY

Présentation de la délégation de service public

La délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy du 29 septembre 2011, a pour objet de déléguer à la **SAEPOPB** (Société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris-Bercy), pour une durée de 35 ans à compter du 1^{er} octobre 2011 :

- la rénovation du POPB dans les termes et conditions définis par les dispositions de la convention de délégation ;
- l'exploitation de l'équipement qui recouvre des activités de service public (accueil des manifestations sportives et exploitation de la patinoire) et des activités complémentaires ou annexes (accueil de spectacles culturels et de divertissement notamment).

Concernant les activités de service public, le délégataire doit consacrer 35 journées de programmation des salles du POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public.

Le projet de rénovation évalué à 110,6 M€ à la signature du contrat prévoit que :

- la jauge maximale de la grande salle de Bercy atteigne 20 920 places (au lieu de 17 000) avec 10 configurations différentes adaptées à tous les sports de salle ;
- la patinoire Sonja-Henie bénéficie d'un accès autonome du reste du POPB ;
- la salle Marcel-Cerdan soit réaménagée afin d'accueillir des manifestations à l'audience plus réduite (jusqu'à 2 000 places) ;
- le nombre de loges soit augmenté de 18 à 52 et que 3 000 m² d'espaces de réception desservant 1 000 sièges dits « à prestations » soient créés ;
- que la consommation en énergie du bâtiment soit divisée par plus de trois afin que l'exploitation soit conforme aux prescriptions du Plan Climat de la Ville de Paris.

Le projet de modernisation et d'exploitation du POPB a pour objectifs généraux de :

- faire du POPB un site plus fonctionnel, plus accueillant, plus durable et plus rentable, dans le respect des obligations de service public dévolues au délégataire ;
- mettre dès 2015 le POPB aux standards des grandes salles mondiales ;
- contribuer ainsi à l'attractivité internationale de Paris.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** pour l'année 2015/2016 s'élève à **32,9 M€**, contre **9,3 M€** en 2014/2015. Cet exercice porte sur la première saison d'exploitation à l'issue des travaux de rénovation, avec 9 mois d'exploitation réelle (manifestations du 17 octobre 2015 au 13 juillet 2016). Pour rappel, l'exercice 2014/2015 a compté moins de deux mois d'exploitation de l'équipement (du 13 octobre au 8 décembre 2014), pour les besoins du projet de rénovation.

Le **résultat net** de la délégation pour 2015/2016 est de **-8,7 M€** contre **-10,2 M€** en 2014/2015. Le taux de marge brut (*calculé en déduisant du montant des recettes générées par la totalité des ventes le montant des charges d'exploitation directement liées à la réalisation de ces ventes*) est de 57,1% contre 41% sur la saison précédente.

La **redevance versée à la Ville de Paris** au titre de l'exercice 2015/2016 est de **2,4 M€** contre **0,2 M€** sur l'exercice précédent. Pour rappel les redevances de l'exercice 2014/2015 faisaient l'objet de dispositions contractuelles durant les travaux de rénovation, et n'a compté que 2 mois d'exploitation.

Compte tenu des difficultés financières de la SAEPOP, le paiement de la redevance forfaitaire au titre de l'exercice 2016/2017 (exigible en octobre 2016), a été reporté en décembre 2017.

	2015/2016	2014/2015
Chiffre d'affaires	32,9 M€	9,3 M€*
Redevance versée par le délégataire	2,4 M€	0,2 M€
Résultat net de la délégation	-8,7 M€	-10,2 M€

* Mise en œuvre de travaux de rénovation nécessitant la fermeture de l'équipement pendant plusieurs mois sur les deux saisons

b) Indicateurs de suivi du service public

Au titre de la saison 2015/2016, ouverte le 16 octobre 2015, l'obligation par le délégataire de consacrer 35 journées de programmation des salles du POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public a été remplie. Cette obligation a été ramenée au *pro rata temporis* à 31 jours, du fait de l'ouverture de la saison au 16 octobre 2015.

La fréquentation totale du POPB est de 1 267 213 entrées, dont 1 132 642 entrées payantes pour 43 spectacles culturels et de divertissements et 12 manifestations sportives.

De son côté, la patinoire Sonja-Henie, pendant 181 séances publiques et 7 séances exceptionnelles supplémentaires, a généré la vente de 38 387 entrées (contre 40 804 entrées en 2014/2015 sur 176 séances). La décomposition des entrées payantes est la suivante : 14 050 au tarif plein, 20 231 à tarifs réduits, 989 dans le cadre des centres de loisirs de la Ville de Paris et 331 au titre des abonnements. Le club des Français Volants a, quant à lui, bénéficié de la patinoire durant 3 188 heures sur la saison.

Le taux moyen de fréquentation est de 204 entrées par séance contre 232 en 2014-2015. La patinoire a généré un chiffre d'affaires de 211 173 € contre 207 975 € en 2014/2015.

c) Politique tarifaire

Au titre de l'exercice 2015-2016 les tarifs de la salle Marcel Cerdan et de la Grande Salle sont les suivants :

Pour la salle Marcel Cerdan, 2 720 € pour une séance publique par jour et 1 360 € pour les séances supplémentaires.

Pour la location de la grande salle, 30 000 € pour une séance publique par jour et 15 000 € pour les séances supplémentaires.

Les tarifs fixés dans la convention de délégation pour l'accès à la patinoire Sonja Henie sont de 3 € à 6 €, selon la saison et l'heure et entre 2,5 € et 5 € pour le tarif réduit.

La grille tarifaire de la patinoire Sonja-Henie est revue pour la saison 2017/2018, un avenant est en cours de signature. Pour rappel, depuis le début de la DSP les tarifs de la patinoire n'ont fait l'objet d'aucune modification.

d) Événements marquants de l'exercice 2015/2016

L'exercice 2015/2016 a été marqué par la réouverture définitive du POPB au public le 16 octobre 2015, avec le tournoi de Paris « Grand Slam » de judo, suivi du BNP PARIBAS Masters de tennis en novembre 2015. En janvier 2016, un concert événement a eu lieu, en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

L'exercice 2015-2016 a également été marqué par l'entrée en vigueur du contrat de « naming ou nommage » du POPB avec le groupe Accor, créant une nouvelle marque « AccorHotels Arena

POPB ». Conformément à la convention de DSP, la Ville de Paris percevra annuellement une redevance complémentaire de 30% du montant des recettes de Naming.

5.2 PISCINES SUZANNE BERLIOUX, PONTOISE, JOSEPHINE BAKER, ESPACE SPORTIF PAILLERON

Présentation des délégations de service public

Le parc aquatique de la Ville de Paris compte aujourd'hui 39 piscines municipales. Trente piscines sont gérées en régie directe et neuf sont externalisées soit, via des marchés de prestation de services soit, pour quatre d'entre elles, sous la forme de délégations de service public (pour l'espace sportif Pailleron, l'espace sportif Pontoise, la piscine Suzanne Berlioux et la piscine Joséphine Baker depuis le mois de juillet 2015).

Piscine Suzanne Berlioux

La piscine Suzanne Berlioux est un équipement situé en plein cœur de Paris dans le forum des Halles. Elle est exploitée via un contrat de délégation de service public qui a été attribué à la société S-PASS. Le contrat a pris effet le 1^{er} mai 2014 pour une durée de 6 ans. Les activités confiées au délégataire consistent en l'exploitation de la piscine en y favorisant le développement de la natation, en tant que pratique sportive de loisir et de détente.

Cette piscine est l'un des équipements sportifs les plus fréquentés de France avec près de 400 000 visiteurs par an.

Piscine Pontoise, Le Quartier Sport

L'espace sportif Pontoise se compose de six espaces de pratiques distincts: un bassin de six lignes d'eau, un espace fitness, un espace squash, un espace cardio, une salle de musculation et deux saunas. Le délégataire a pour missions d'assurer l'accueil du public et de proposer des activités variées, évolutives, avec une qualité constante de prestation.

L'exploitant de l'espace sportif Pontoise, S-PASS (groupe ayant intégré CARILIS exploitant initial de la piscine), a pour mission l'accueil des scolaires, du grand public et du monde associatif, ainsi que des activités d'animation, à travers le pôle aquatique et les autres espaces mis à sa disposition (terrains de squash, espace de remise en forme).

La délégation de service public arrivera à échéance au 31 décembre 2018.

Espace sportif Pailleron

L'établissement est composé d'un bassin sportif, d'un bassin massant, d'une pataugeoire, d'un Spa, de deux solariums, d'une patinoire, d'un espace forme avec deux saunas et d'un espace de petite restauration.

L'espace sportif Pailleron propose une activité sportive à destination d'un large public : les usagers individuels (soit en pratique libre soit en pratique encadrée) et les groupes scolaires.

La Ville de Paris a confié l'animation et la gestion de l'Espace Sportif Pailleron à la société **LSU 19**, filiale de l'UCPA, dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de 6 ans. Cette délégation a pris effet au 1^{er} janvier 2016.

Le délégataire a pour mission d'assurer l'animation et la gestion des espaces sportifs dans le but de favoriser le développement de la pratique sportive, de loisir et de détente de la natation, du patinage sur glace, de la remise en forme. Il doit également fournir une offre diversifiée d'activités sportives et ludiques.

Piscine Baker

La piscine Joséphine Baker est une piscine sur barge située sur la Seine. Elle se compose d'un bassin de 25 mètres, d'une pataugeoire, d'un solarium, d'une salle de fitness et d'une salle de musculation, ainsi que d'un espace bien être. Le délégataire a pour mission d'assurer l'accueil du public et de proposer des activités variées, évolutives, avec une qualité constante de prestation pour cet équipement d'exception.

L'exploitant de la piscine Baker, S-PASS, a pour mission l'accueil des scolaires, du grand public, ainsi que l'animation à travers le pôle aquatique et les autres espaces mis à sa disposition (bien-être et espace de remise en forme).

La délégation de service public a pris effet le 8 juillet 2015 pour une durée de 6 ans.

Analyse de l'exécution du service public**a) Chiffres clés de l'activité****Piscine Suzanne Berlioux**

Le dernier exercice connu correspond à la deuxième année de la DSP, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Sur cette période, le chiffre d'affaires de la piscine Suzanne Berlioux est de 1 205 k€, la participation de la ville s'élève à 629 k€.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire** au titre des contraintes de service public. En 2016, le montant total de la participation Ville (scolaires au forfait et subvention) est de **629 k€** contre **738 k€** en 2015.

	2015/2016	2014/2015*
Chiffre d'affaires	1 205 k€	1 553 k€
Participation Ville de Paris	629 k€	738 k€
Résultat de la délégation	0	0

*Cet exercice comprend 14 mois

Piscine Pontoise, le Quartier Sport

Le **chiffre d'affaires** de la délégation de service en 2016 s'élève à **2 023 k€** contre 1 930 k€ en 2015.

Les recettes de l'Espace sportif Pontoise sont constituées principalement des « entrées à l'espace fitness » (684 k€ en 2016 contre 641 k€ en 2015), ainsi que des recettes « entrées Piscine », 699 k€ en 2016 contre 617 k€ en 2015.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice** au délégataire. En 2016, le montant total de la participation de la Ville de Paris (scolaires au forfait et subvention) est de **480 k€**, constant par rapport à 2015.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	2 023 k€	1 930 k€
Participation Ville de Paris	480 k€	480 k€
Résultat de la délégation	64 k€	5 k€

Espace sportif Pailleron

Le **chiffre d'affaires** sur l'exercice est de 2 068 k€ en 2016 contre 1 885 k€ en 2015.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire**. En 2016, le montant total de la participation de la Ville de Paris (scolaires, au forfait et subvention) est de **1 534 k€**.

Pour l'année 2016, le résultat reste déficitaire mais s'améliore. Le maintien du déficit s'explique par les effets conjugués d'une baisse de fréquentation liée à une concurrence accrue dans le quartier (nouvelles salles de sports low cost) et à une augmentation importante des charges relatives aux aménagements des espaces d'accueil pour la patinoire, la salle de sport et la piscine.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	2068 k€	1885 k€
Participation Ville de Paris	1534 k€	961 k€
Résultat de la délégation	-117 k€	-723 k€

Piscine Joséphine Baker

Le **chiffre d'affaires** sur le premier exercice de 18 mois (du 8 juillet 2015 au 31 décembre 2016) a été de 3 037k€.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire**. Sur cet exercice, le montant total de la participation Ville (scolaires, au forfait et subvention) est de **2 576 k€**.

Ainsi le chiffre d'affaire net est de 461k€ sur ce premier exercice.

Le résultat de la délégation a été de 681 k€. Ce résultat exceptionnel s'explique par le fait que l'équipement a été fermé sur de longues périodes pour réaliser des opérations de maintenance technique ou de carénage qui ont engendré une baisse des charges d'exploitation. Ce résultat a été intégralement reversé à la Ville de Paris dès lors que le délégataire a sous-consommé son budget prévisionnel et qu'il est tenu de reverser la différence entre ses dépenses effectives et la subvention versée par la Ville conformément au contrat conclu sous forme de régie intéressée.

	08.07.2015 au 31.12.2016	Marché
Chiffre d'affaires	461 k€	NA
Participation Ville de Paris	2576 k€	NA
Résultat de la délégation	681 k€	NA

Au total, les équipements gérés en délégation de service public ont généré un chiffre d'affaires de 5,8 M€ en 2016 contre 5,4 M€ en 2015.

b) Indicateurs de suivi du service public**Piscine Suzanne Berlioux**Fréquentation

La piscine Suzanne Berlioux conserve son image de marque des années précédentes du fait de la qualité des cours dispensés, de l'amplitude des horaires d'ouverture au public, de la mise à disposition de plusieurs lignes d'eau pour tout type de nageur et de sa situation géographique.

En 2016, plus de 304 000 usagers individuels sont venus à la piscine Berlioux contre 315 000 en 2015. Cette fréquentation encore très importante démontre l'attrait de cet équipement au cœur de Paris.

Qualité de service

L'équipement a conservé son label QualiParis en décembre 2016.

Animations

13 créneaux de gymnastique aquatique sont proposés par les éducateurs sportifs de la piscine. Diverses activités sont proposées telles que le « jogging aquatique », le « fitness palmes » et « Entraînement », ainsi que l'aquabiking.

Piscine Pontoise, le Quartier Sport

Fréquentation

En 2016, la fréquentation est de 230 000 personnes (usagers individuels), elle était de 198 000 en 2015.

Activités

Le taux de remplissage et de renouvellement des cours est très élevé (proche de 90 %).

Qualité de service

L'équipement a conservé son label QualiParis en décembre 2016.

Espace sportif Pailleron

Fréquentation

Le nombre d'entrées en 2016 s'élève à 505 000, il était de 578 000 en 2015 sur l'ensemble du site.

- 355 000 sur l'espace « Aquatique »;
- 94 000 sur l'espace « Glisse »;
- 55 000 sur l'espace « Forme ».

Activités

Pour l'année 2016, l'espace forme a été agrandi en créant une salle de cross fit notamment.

Qualité de service

Le label Quali Paris confirme la bonne tenue de l'établissement.

Piscine Baker

Fréquentation

Le nombre d'entrées en 2016 s'élève à 43 356, il était de 52 525 en 2015 sur l'ensemble du site.

Carénage et travaux:

Une période de carénage de 3 mois a nécessité la fermeture de l'équipement.

Par ailleurs, différents problèmes techniques sur les chaudières notamment ont nécessité la fermeture de l'équipement pendant plusieurs semaines.

Ces opérations de carénage vont avoir lieu quasiment tous les ans durant 3 mois environ, afin de respecter la réglementation d'un équipement flottant recevant du public.

c) Politiques tarifaires

Piscine Suzanne Berlioux

En 2016, l'entrée plein tarif est à 4,80 €, l'accès en tarif réduit est à 3,80 €, des changements tarifaires sont intervenus au 1^{er} mai 2016 conformément au contrat.

Piscine Pontoise, le Quartier Sport

L'entrée unitaire à l'espace Aquatique est de 4,80 €, tandis que l'accès à l'espace remise en forme est à 20 € et celui aux terrains de squash est à 30 €.

Espace sportif Pailleron

L'entrée unitaire pour l'espace aquatique est à 3,60 €, à 10€ pour l'espace forme et à 3,90€ pour l'espace glisse.

Piscine Baker

L'entrée unitaire à l'espace Aquatique est de 3,60 €, l'accès à l'espace remise en forme est à 10 €.

La gratuité est accordée dans les quatre piscines aux scolaires, aux porteurs de la carte Navigo Émeraude-Améthyste délivrée par le CASVP, aux guides d'aveugles et guides d'invalides de guerre détenteurs de la carte blanche de pensionné à 100%, aux pensionnés militaires d'invalidité, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA domiciliés à Paris, aux bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente et aux agents de la ville de Paris.

d) Événements marquants 2016

Piscine Suzanne Berlioux

L'exploitation de la piscine Berlioux donne entière satisfaction à la collectivité.

Piscine Pontoise, le Quartier Sport

L'exploitation de l'espace sportif Pontoise donne entière satisfaction à la collectivité. Il est à noter que le squash représente une activité particulièrement dynamique.

Espace sportif Pailleron

A cours de l'année 2016, de nombreux évènements ont eu lieu ainsi que des privatisations de l'équipement pour des séminaires ou soirées d'entreprise.

Piscine Baker

La piscine Baker a fait l'objet d'un carénage sur 8 flotteurs durant trois mois environ.

6. EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

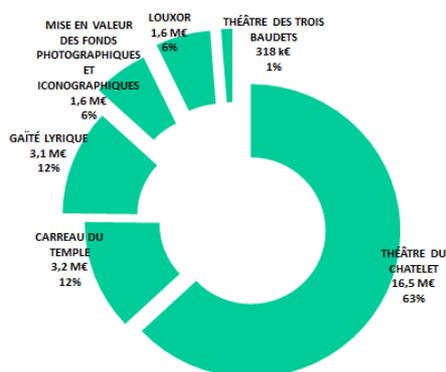
Présentation du secteur

Ce secteur a regroupé en 2016 **6 délégations** de service public portant sur les spectacles vivants (musique, opéra, danse, théâtre ...), la mise en valeur des musiques actuelles et des arts numériques, la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris, l'exploitation d'un établissement cinématographique ou encore l'exploitation du Carreau du Temple.

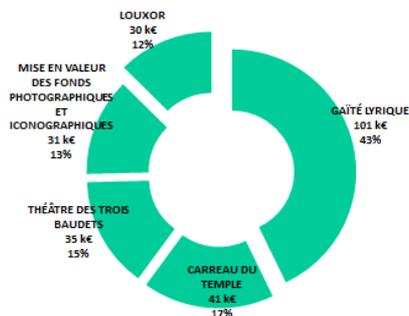
Grandes masses financières du secteur culturel

	2016	2015
Chiffre d'affaires	26,2 M€	25,3 M€
Redevances	146 k€	341,5 k€
Participations de la Ville de Paris	19,7 M€	24,9 M€

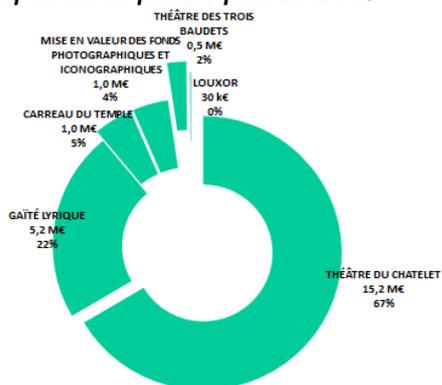
Répartition CA 2016



Répartition redevances 2016



Répartition participation 2016



6.1 THEATRE DU CHATELET

Présentation de la convention

La construction du Théâtre du Châtelet fut achevée en 1862. Depuis 1979, l'association « **Théâtre Musical de Paris** » en assure l'exploitation.

Dans le cadre d'une convention passée en 1979, l'association a pour objectif de produire ou coproduire des manifestations et des spectacles de haute qualité dans le domaine de l'art lyrique, de la musique symphonique et instrumentale et de l'art chorégraphique, tout en favorisant leur accès au public le plus large.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des recettes de billetterie des spectacles auxquelles s'ajoutent les recettes tirées du mécénat et de la location d'espaces. A ces recettes propres s'ajoute une subvention versée par la Ville dont le montant est approuvé chaque année par le Conseil de Paris.

La subvention était, en 2016, de 15.246.000 € (16.246.000 € en 2015).

L'exercice 2016 s'achève sur un déficit de 1,6 M€ alors que l'exercice précédent était largement bénéficiaire (1 M€). Cette perte sera comblée par un prélèvement du fonds de roulement d'un même montant pour rétablir l'équilibre des comptes. Le résultat net 2016 est de -1,6 M€.

Il en résulte un fonds de roulement qui passe de +1,996 M€ au 31 décembre 2015 à +310 k€ fin 2016. Le besoin en fonds de roulement est de -3,7 M€, la trésorerie se stabilise à 4 M€. Avant fermeture pour travaux, la gestion de l'association reste saine bien qu'impactée par l'épuisement du fonds de roulement.

	2016	2015
Chiffre d'affaires net	16, 5 M€	14,8 M€
Participation de la Ville de Paris	15,2 M€	16,2 M€
Redevance Ville de Paris	0	0
Résultat net	-1,6 M€	1,0 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Programmation et fréquentation :

L'association poursuit l'objectif d'ouvrir le plus largement possible cette salle à tous les publics, néophyte ou connaisseur. Le théâtre propose ainsi une programmation à la fois exigeante, diversifiée et éclectique. Il comprend environ 2.000 places théoriques, mais 1.600 places sont commercialisées. La fréquentation peut dépasser les 100% car pour certains spectacles ayant une fréquentation exceptionnelle des places supplémentaires de 5^e ou 6^e catégorie au dernier étage peuvent être vendues.

La fréquentation totale 2016 reste élevée, la programmation est similaire à celle des années précédentes (environ 300.000 spectateurs).

Politique à destination des familles et du jeune public :

Comme les années précédentes, le théâtre a produit un rapport d'activité jeune public complet et détaillé : 7.061 personnes dont 2.502 enfants ont assisté aux ConcerTôt - ConcerTea sur la saison 2016-2017 (5 représentations).

Le théâtre est resté particulièrement actif avec ses partenaires du champ social ou du monde de l'éducation et a proposé des visites du théâtre (541 jeunes), des rencontres et des ateliers.

c) Politique tarifaire

La politique tarifaire est restée la même. Le théâtre a fait le choix de proposer des tarifs accessibles au plus grand nombre. Les tarifs de 1^{ère} catégorie sont très majoritairement inférieurs à 100 € et ne dépassent ce seuil que pour quelques soirées exceptionnelles. Le théâtre tient à contenir la hausse des billets afin de ne pas franchir la barrière symbolique de 100 € qui pourrait être dissuasive.

Les tarifs de 2^{ème} et 3^{ème} catégories des grands spectacles sont compris entre 30 € et 80 €. Les tarifs les plus accessibles sont autour de 6 € à 10 € (6^{ème} catégorie). Cette politique tarifaire est amenée à évoluer par l'introduction d'une tarification flexible.

Afin d'ouvrir davantage le Châtelet aux publics les moins favorisés, 300 places sont proposées gratuitement à chaque représentation à des familles en difficultés, en partenariat avec différents organismes sociaux.

d) Événements marquants 2016

Le théâtre sera fermé à partir de l'hiver 2017 pour permettre pendant plus de 2 ans, d'importants travaux de mise aux normes et de rénovation (17 M€). La réouverture au public est prévue en septembre 2019.

6.2 CARREAU DU TEMPLE

Présentation de la délégation de service public

Le Carreau du Temple, ancien marché de vêtements construit sous le Second Empire et situé au 4, rue Eugène Spuller dans le 3^{ème} arrondissement de Paris, a fait l'objet, de l'été 2009 à février 2014, d'une réhabilitation initiée par la Ville de Paris, afin de réaliser un équipement à usage mixte offrant des espaces à caractère sportif, culturel et évènementiel.

Le volume existant des halles a été réhabilité et augmenté de deux nouveaux niveaux de sous-sols et de deux étages. Au terme de cette rénovation, le bâtiment dispose notamment d'un auditorium de 250 places, d'un espace de 1 800 m² modulable pour des activités sportives ou évènementielles ainsi que d'un espace bar/petite restauration et de plusieurs salles destinées aux pratiques sportives et musicales amateurs.

Le contrat de DSP, entré en vigueur le 26 décembre 2012, a été confié à la **SPL Carreau du Temple** pour une durée de 5 ans. Il prévoit que le Carreau du Temple propose ces espaces aux publics scolaires, aux associations, aux institutions et aux particuliers souhaitant participer aux différentes activités organisées au sein de l'équipement. Le délégataire doit également concevoir une programmation sportive, culturelle et évènementielle.

En 2016, le contrat de DSP a fait l'objet d'un avenant n° 2 relatif au financement d'un programme d'investissements nouveaux à réaliser en 2016 et 2017 afin d'améliorer la qualité du service rendu.

Ce programme comprenait l'acquisition de biens complémentaires au programme d'investissement initial permettant d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment mais aussi d'équiper la Halle et l'Auditorium de matériel scénique de qualité afin de diminuer les coûts de location et d'offrir de meilleures prestations.

Pour la réalisation de ce programme d'investissement, le Conseil de Paris des 29, 30 et 31 mars 2016 a voté le versement de deux subventions d'équipement de 150 000 € en 2016 et 100 000 € en 2017. Par ailleurs, dans le cadre du budget participatif 2015, les Parisiens ont plébiscité le projet « Jouer au Carreau » déposé par le Conseil de quartier des Enfants rouges. Les investissements prévus servant également à l'amélioration du service public délégué, ils ont été intégrés au programme d'investissement complémentaire pour un total de 10 000 €.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

La production vendue (chiffre d'affaires), constituée des recettes de mises à disposition des espaces et des recettes des manifestations organisées par le délégataire, s'élève à 3 184 258 € soit 67% des recettes d'exploitation. Elle est en progression de 2% par rapport à 2015. A ces recettes propres s'ajoute la compensation annuelle de service public versée par la Ville : 1 037 100 € en 2016 (environ 22% des recettes d'exploitation).

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires. En 2016, la redevance s'est élevée à 40 520 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2016 s'élèvent à un total de 2 311 809 €. Malgré la hausse nominale de 2,45%, la maîtrise des charges fixes se poursuit, hors autres charges (notamment les pertes sur créances irrécouvrables, et les dotations aux provisions sur immobilisations incorporelles), ce qui confirme la trajectoire de 2015. En 2015, un programme de maîtrise des dépenses avait été mis en place.

Le résultat de la délégation est excédentaire en 2016, il se porte à 254 009,89€.

L'augmentation des recettes commerciales liée à une situation exceptionnelle combinée à la maîtrise des charges de fonctionnement expliquent ce résultat en nette progression (+ 247 %) par rapport à 2015.

	2016	2015
Chiffre d'affaires (hors participation Ville)	3,18 M€	3,13 M€
Redevance versée par le délégataire	40,5 k€	39 k€
Participations de la Ville de Paris	1,03 M€	1,02 M€
Résultat net de la délégation	+254 k€	-172,3 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2016, le Carreau du Temple a attiré 399 141 visiteurs, usagers et spectateurs, soit une progression de 2,3% par rapport à 2015. Parmi ces visiteurs, 57% sont venus à assister à un salon, 18% ont participé à un cours (service public) et 25% ont assisté à un spectacle ou événement. Concernant la programmation, le Carreau du Temple a accueilli 273 événements dont 81 propositions dans l'auditorium (spectacle, projections, débats) et 192 manifestations dont 47% en accès libre.

En 2016, le Carreau du Temple a accueilli également 70 résidences d'artiste (+61% par rapport à 2015) et 365 cours, stages et ateliers organisés par 48 associations.

c) Politique tarifaire

Le Carreau du Temple, dont le modèle économique repose à 30% sur une subvention de compensation pour missions de service public, et à 70% sur la levée de ressources propres issues en majorité de la location de ses espaces exceptionnels pour des événements, doit trouver une grille tarifaire adaptée aux événements proposés, notamment pour les actions de programmation artistique et culturelle qui participent des missions de service public.

En 2015, l'avenant n° 1 de la DSP a modifié à la marge la grille tarifaire appliquée. En 2016, aucune modification de cette grille n'a été appliquée.

Les tarifs de location dépendent des salles et des activités concernées. La grille tarifaire est établie au regard de la nature de la manifestation, de son équilibre économique et de ses objectifs de fréquentation. Ces tarifs peuvent être modulés de plus ou moins 20%, sous réserve de l'accord du délégant. Les tarifs des manifestations organisées dans le cadre de partenariats de diffusion sont adaptés aux tarifs du partenaire.

Les tarifs des manifestations organisées par le délégataire varient suivant la nature de ces manifestations (spectacles ; projections ; expositions). Les tarifs pleins s'échelonnent de 6 à 30€ et les tarifs réduits de 6 à 18€. Les tarifs réduits sont proposés aux groupes, aux personnes en situation de handicap, aux bénéficiaires de minima sociaux, aux demandeurs d'emplois ainsi qu'aux seniors et aux jeunes. Une formule d'abonnement est également proposée.

Enfin, le Carreau du Temple a également mis en place une grille tarifaire pour la location de ses espaces pour des manifestations privées et non ouvertes au grand public, dans un but d'optimisation de ses ressources propres et de soutenabilité de son modèle économique.

6.3 GAÏTE LYRIQUE

Présentation de la délégation de service public

Par délibération des 1^{er} et 2 mars 2004, la Ville de Paris a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du théâtre de la Gaîté Lyrique au 3 bis rue Papin (3^e) et avait conclu au terme de cette procédure une convention de délégation de service public avec la Société de Gestion de la Gaîté Lyrique SAS (SGGL) selon délibération en date des 17, 18 et 19 décembre 2007.

Cette délégation de service public a fait l'objet d'un renouvellement. Le nouveau contrat de DSP a été conclu pour 6 ans à compter du 1^{er} août 2016 (délibération 2016 DAC 126 des 4, 5 et 6 juillet 2016). Le délégataire est la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique (SEGL).

Dans la continuité de la première DSP, les activités de service public consistent en la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel dédié à l'exécution des objectifs principaux suivants :

- la participation à la **création d'œuvres de spectacle vivant** par la production, la production déléguée, la coproduction ou l'accueil en résidence, en explorant notamment les relations entre art et technologie ;
- la **diffusion d'œuvres de spectacle vivant et notamment de concerts de musiques actuelles** en y intégrant les esthétiques électroniques, improvisées, rares et expérimentales ;
- l'organisation de **rencontres, conférences, ateliers** ou toute activité dédiée au grand public et centrée sur les différents aspects de la création et de la diffusion à l'ère du numérique ;
- la conduite d'une politique **d'action culturelle** qui sera au cœur du projet afin de permettre à un large public de découvrir et de se familiariser avec ces nouvelles formes artistiques. Le délégataire devra travailler en étroite collaboration avec le monde enseignant et les acteurs sociaux, de quartier, notamment dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

Dans le respect de cette mission de service public, le délégataire est autorisé à exploiter les activités annexes qui consistent notamment en :

- la **gestion et la valorisation des espaces commerciaux** dédiés (bar, boutique, librairie) et plus généralement les espaces privatisables du bâtiment afin d'en retirer un bénéfice de location ;
- la **location des espaces** (grand foyer, auditorium, plateau média, etc) pour des manifestations privées et réaliser des prestations de services associées à ces locations ;
- la **vente de boissons et denrées alimentaires** pendant les heures d'ouverture du bâtiment au public ;
- la production et l'accueil **d'expositions** en lien avec le programme artistique et la mission de création et de diffusion du lieu.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué des recettes de billetterie des spectacles, concerts, expositions, projections, ateliers, formations ainsi que des recettes générées par le bar, la privatisation des espaces et les partenariats avec des entreprises privées. A ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public** versée par la Ville (1,9 M€ pour 5 mois d'exploitation en 2016).

Pour l'année 2016, le chiffre d'affaires net de la DSP s'élève à **859 248 € HT** (hors compensation financière de la Ville).

Le résultat de l'exercice est négatif : **-143 571 €** en raison de dépenses non prévisibles lors du changement de délégataire :

- indemnités de rupture conventionnelle de 3 cadres : 201 k€ ;
- intérim administrateur : 70 k€ ;
- rachat de stocks, biens propres et de reprise à l'ancien délégataire : 44 k€.

Au total, le coût de la transition entre les deux DSP a été de 474 k€ dont **368 k€** imprévus.

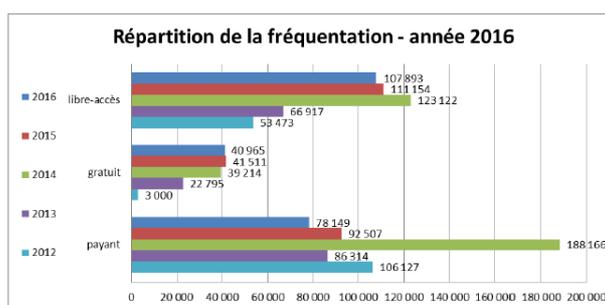
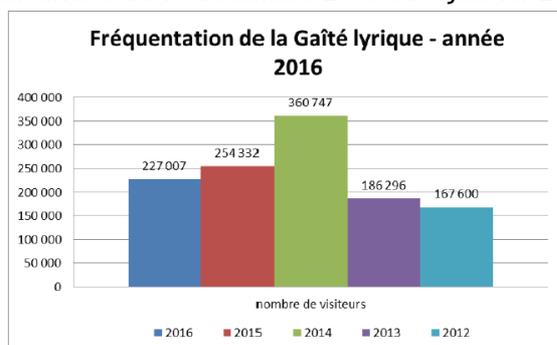
Le délégataire doit verser une redevance pour les 5 premiers mois d'occupation. La redevance est composée d'une part fixe de 25 000 €/an + 3 % du CA (hors compensation annuelle de la Ville) à partir d'un seuil de déclenchement de 4 M€. En 2016, le montant de la part fixe de la redevance a été de **10.416 €**.

	2016 (5 mois SEGL)	2015 (12 mois SGGL)
Chiffre d'affaires net	859 k€	3,9 M€
Redevance versée par le délégataire	10 k€	156,5 k€
Participations de la Ville de Paris (TTC)	1,9 M€	5,8 M€
Résultat net de la délégation	-143,6 k€	35,1 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

La fréquentation du lieu en 2016 est à la hauteur de la dynamique des dernières années avec 227.000 personnes accueillies dont 52.5% de spectateurs. Depuis son ouverture en mars 2011, la Gaîté lyrique a attiré plus de 1.500.000 personnes : 890.000 spectateurs et plus de 460.000 usagers.

L'année 2016 a été marquée par une fermeture prolongée de presque deux mois au cours de l'été (fermeture anticipée en juillet en raison du changement de délégataire), ainsi qu'une fermeture hivernale du 19 décembre 2016 au 9 janvier 2017 pour la réalisation de travaux dans le bâtiment.



Chiffres-clés de la fréquentation en 2016 :

- les concerts de la Gaîté lyrique affichent souvent complets avec un taux de remplissage global de 90% et près de 46.500 spectateurs ;
- les expositions de l'année (Paris Musique Club, Extra Fantômes et le festival « I Love Transmedia ») ont attiré 33.534 spectateurs ;
- les ateliers rencontrent toujours un grand succès avec près de 4.500 spectateurs et un taux de remplissage de 79%.

Bilan de programmation 2016 :

- 257 jours d'ouverture dont 81 jours sur le 2^e semestre ;
- 892 événements dont 249 sur le 2^e semestre ;
- 75 concerts dont 24 sur le 2^e semestre.
- 243 ateliers dont 81 sur le 2^e semestre.
- 364 conférence/projection/plateau média dont 78 sur le 2^e semestre ;
- en moyenne, plus de 3 événements par jour.

c) Politique tarifaire

La politique tarifaire se compose de tarifs de service public et de tarifs d'activités annexes (article 18 de la convention de DSP).

Les tarifs TTC de service public sont fixés à l'annexe 8 de la DSP. Ils s'échelonnent de la gratuité à 22 € pour les concerts dans la grande salle. Des tarifs intermédiaires sont prévus selon la nature de l'activité (concert, spectacle vivant, atelier, etc.) et des publics (famille, scolaires, etc.). Ces tarifs sont actualisés annuellement.

Les tarifs pour les activités annexes (expositions, bar, restaurant, locations et privatisations, produits dérivés) sont fixés librement par le délégataire.

d) Événement marquant en 2016

L'année 2016 a été marquée par le renouvellement de la DSP et le changement de délégataire au 1^{er} août 2016 (Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique qui succède à la Société de Gestion de la Gaîté Lyrique).

6.4 MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES

Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris possède un patrimoine iconographique riche de plusieurs millions de documents (photographies, dessins, gravures, cartes, affiches) d'une grande valeur artistique, documentaire et patrimoniale. Elle est notamment propriétaire des collections photographiques Roger-Viollet, qui lui ont été léguées en 1985 et regroupent environ six millions de clichés. Parmi les autres fonds patrimoniaux photographiques figurent notamment ceux du Musée Carnavalet (150 000 clichés), de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (entre 800 000 et 1 100 000 clichés) et de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville (25 000 clichés).

La Ville de Paris a souhaité permettre la diffusion de ce patrimoine, d'un intérêt culturel, patrimonial et historique et en ouvrir l'accès au plus grand nombre. C'est pourquoi elle a décidé, en 2005, de créer un service public local de préservation et de mise en valeur des fonds.

L'objet de la délégation est d'assurer la reproduction numérique des fonds, la préservation des originaux et d'en assurer la diffusion par l'exploitation commerciale des droits de reproduction. Jusqu'au 31 août 2015, terme de la DSP, le titulaire du contrat a été la SAEML Parisienne de Photographie. À compter du 1^{er} septembre 2015, la SEM a été transformée en SPL, la SPL Parisienne de Photographie, qui est le titulaire du nouveau contrat de DSP conclu pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2017.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la DSP est constitué des recettes tirées de l'exploitation des fonds photographiques par le délégataire, auxquelles vient s'ajouter la participation aux charges de service public versée par la Ville de Paris au titre de la numérisation et de la conservation des fonds.

Pour l'année 2016, le **chiffre d'affaires réalisé sur l'exploitation des fonds** par le délégataire s'élève à **1,6 M€** (similaire à celui réalisé par la structure en 2015).

La **participation versée par la Ville** au titre de la compensation des contraintes de service public s'élève à **950,7 k€**, en baisse par rapport à l'année 2015 (1,24 M€) du fait de l'arrêt du chantier des collections.

Le **résultat net de la délégation** représente une **perte de - 621 k€ (- 536 k€ en 2015)**.

La **redevance globale** s'élève à **30,55 k€** (contre **112,2 k€** en 2015). Les modalités de calcul ont évolué puisqu'il s'agit d'une redevance fixe annuelle. Sur les 8 premiers mois de l'année 2015, soit jusqu'au 31 août 2015, la redevance était constituée d'une part fixe, représentant les redevances d'occupation pour les locaux mis à disposition, et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur l'exploitation des fonds (après déduction des droits d'auteurs).

	2016	2015
Chiffre d'affaires (comprenant la participation Ville)	2,54 M€	2,84 M€
Redevances versées par le délégataire	30,55 k€	112,2 k€
Participations de la Ville de Paris	950,7 k€	1,24 M€
Résultat net de la délégation	- 621 k€	- 536 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Production d'images numérisées

La délégation prévoit un objectif de 73 300 numérisations annuelles pour les fonds appartenant à la Ville de Paris. Les images numérisées sont indexées et diffusées. En 2016, l'activité de numérisation s'est maintenue à un niveau élevé avec un total de 85 293 numérisations réalisées (en nette baisse, -24%, par rapport à l'année précédente mais comparable aux exercices 2013 et 2014).

Conservation du fonds Roger-Viollet

La conservation du fonds Roger-Viollet mise en place en 2011 implique d'inventorier, de restaurer et de reconditionner les négatifs le constituant. L'année 2016 marque la fin définitive du chantier des collections Roger-Viollet. La nouvelle convention définit a minima les missions de conservation. Ce fond comporte une importante quantité de négatifs en nitrate de cellulose dont le caractère inflammable fait l'objet de procédures de traitement et de conditions de stockage particulièrement encadrées. Les tris avec séparation des supports verres et souples ont porté sur l'ensemble dit CAP-LL-ND (Compagnie des Arts Photomécaniques (CAP), Léon Lévy (LL), Neurdein (ND) portant sur 1 125 supports). La campagne de conservation préventive en collaboration avec l'atelier de restauration et de conservation des photographies (ARCP) a porté sur le fonds de plaques à réseaux colorés et ektas. 392 œuvres ont ainsi été nettoyées et reconditionnées.

Commercialisation des droits de reproduction

La commercialisation des images numérisées s'effectue auprès de plusieurs types de clientèle : le délégataire assure la commercialisation auprès du secteur institutionnel et des professionnels de la presse. Le produit des ventes cumulées des droits de reproduction est constant par rapport à l'exercice précédent. Le fonds Roger-Viollet représente 61% des ventes, les collections Ville de Paris 22% et les collections tiers 17%.

Diffusion culturelle des fonds

La valorisation des fonds s'effectue aussi par la mise à disposition des fonds aux services et institutions de la Ville de Paris pour des expositions, publications ou une utilisation sur les sites des institutions municipales. Cette mise à disposition se fait à travers le site de la Parisienne de Photographie. En 2016, le site comptait 433 utilisateurs réguliers (contre 406 en 2015).

c) Politique tarifaire

Les grilles tarifaires appliquées sont celles figurant en annexe des conventions. Les tarifs ont fait l'objet d'une révision dans le cadre de la nouvelle délégation de service public.

La gratuité des droits de reproduction est accordée à la Ville de Paris et à certains de ses partenaires dans le cadre de l'utilisation non commerciale des images. Des tarifs préférentiels sont accordés aux étudiants, aux chercheurs et aux publications scientifiques (réduction de 50 %). Des dérogations peuvent être également consenties en fonction du nombre d'images commandées par le même utilisateur, dans le cadre d'accord spécifique proposant un prix forfaitaire à l'image.

d) Événements marquants 2016

En termes de numérisation des fonds des musées et des bibliothèques, 2016 constitue un retour à des volumes comparables aux exercices 2013 et 2014, l'année 2015 représentant une exception liée au déménagement du musée Carnavalet. En termes de répartition des numérisations, on assiste ainsi à un rééquilibrage des numérisations au profit des autres collections de la Ville de Paris.

Un projet de refonte de l'outil informatique a été engagé en 2016 afin de faire évoluer l'outil en particulier sur le volet commercial (vente en ligne, facturation et suivi des droits d'auteur). Ce projet devrait être opérationnel à compter d'octobre 2017. Son financement (80 k€), a fait l'objet d'une subvention par la Ville de Paris.

L'année 2016 confirme les difficultés constatées en 2015 sur l'exploitation commerciale des fonds photographiques. Cette situation est essentiellement liée aux principaux usagers professionnels. Le chiffre d'affaires reste constant.

Le résultat fortement négatif s'explique par ce retournement de conjoncture et la difficulté pour la société à opérer une baisse des charges équivalentes.

6.5 THEATRE DES TROIS BAUDETS

Présentation de la délégation de service public

L'ancien théâtre des Trois Baudets, situé 2, rue Coustou dans le 18^e arrondissement, est considéré comme un haut lieu de mémoire de la chanson française, où se sont révélés de nombreux artistes tels que Georges Brassens, Jacques Brel ou Pierre Perret.

Créé par Jacques Canetti en 1947 dans les volumes d'un ancien cabaret, le théâtre a fermé ses portes en 1967. La Ville de Paris a racheté la totalité de l'immeuble en 1994. Le théâtre a été réhabilité dans l'objectif d'y développer un espace de présentation et de promotion de la création contemporaine dans le domaine de la chanson francophone, en accord avec le passé prestigieux du lieu. L'équipement comporte désormais une salle de spectacle d'environ 200 places, un espace de restauration et des locaux annexes.

La présente délégation portant sur la gestion et l'exploitation du théâtre des Trois Baudets est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Elle a été conclue avec la Société 3 Anes Prod pour une durée de 6 ans.

Dans ce cadre, le délégataire doit mettre en œuvre une politique de promotion de la création émergente et accompagner la découverte de nouveaux talents en organisant chaque année un minimum de 172 concerts. La programmation mise en œuvre par le délégataire doit mettre l'accent sur l'accompagnement des artistes et permettre à la plupart d'entre eux de se produire régulièrement dans la salle de spectacle des Trois Baudets.

La Société 3 Anes Prod doit également proposer un programme d'accompagnement des équipes artistiques (en direction principalement des artistes amateurs ou en voie de professionnalisation) et un programme d'actions culturelles. Ceux-ci comprennent notamment l'organisation de 4 rencontres autour d'un artiste (master classes) ouvertes aux abonnés et à un large public, d'un festival pour le jeune public, de 4 concerts « hors les murs » et d'ateliers musicaux pour le jeune public.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué des recettes de billetterie des concerts, de la vente des abonnements, des recettes des activités annexes (bar, restaurant, location de locaux et de matériels), de soutiens financiers de partenaires privés, de droits d'auteurs et de reproduction ainsi que de subventions de sociétés civiles et d'organismes publics.

A ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public versée** par la Ville (**508,7 k€ HT** en 2016).

En 2016, quatrième année d'exploitation, le compte de résultat de la société 3 Anes Prod fait apparaître une augmentation du **chiffre d'affaires net** (hors compensation financière) de 8% à 317,6 k€ (293,2 k€ en 2015).

L'exercice enregistre un bénéfice de 92,1 k€ (53,2 k€ en 2015). Ce résultat s'explique notamment par une réduction de la masse salariale chargée (-21 500 €) et par une augmentation des recettes artistiques et commerciales (+11 000 €).

En 2016, les charges d'exploitation ont diminué de 3,39% (soit 28 762 €) et les produits d'exploitation ont augmenté de 0,83% (soit 7 453 €).

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part forfaitaire (25 k€/an) indexée et d'une part variable calculée sur le chiffre d'affaires de la délégation hors subventions et compensation financière versée par la Ville.

Au titre de l'année 2016, la redevance globale s'est élevée 34,6 k€.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	317,6 k€	293,2 k€
Redevance versée par le délégataire	34,6 k€	33,9 k€
Participations de la Ville de Paris	508,7 k€	506,6 k€
Résultat net de la délégation	92,1 k€	53,2 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2016, le nombre d'artistes émergents et repérés, programmés dans le cadre des soirées Trois Baudets dépasse nettement l'objectif (295 artistes programmés, l'objectif étant de 100).

Le nombre d'artistes différents programmés dans le cadre des soirées Trois Baudets est en diminution (295 en 2016 contre 356 en 2015) mais reste nettement supérieur à l'objectif de la DSP (100). Le nombre d'artistes programmés plusieurs fois dans le cadre des soirées Trois Baudets est également en diminution (45 en 2013, 35 en 2014, 26 en 2015 et 18 en 2016) et représente 23 % de l'objectif (80).

Au total, la salle de spectacle a accueilli 169 représentations, dont 125 totalement produites par le délégataire, 40 spectacles dans le cadre d'un contrat de location de la salle ou de coproductions de spectacles et 4 dans le cadre des servitudes de la Ville de Paris. Les soirées Trois Baudets ont permis à 16 artistes émergents de trouver un entourage professionnel (manager, label ...). L'objectif annuel était fixé à 15 artistes.

La fréquentation totale des concerts aux Trois Baudets est de 19 546 spectateurs (18 462 en 2015), dont 14 181 spectateurs payants (11 549 en 2015). Cette fréquentation correspond à un taux de remplissage de la salle de 57% (base 200 places). La salle enregistre une augmentation de 5% de sa fréquentation.

Enfin, afin de répondre aux objectifs concernant la mise en œuvre d'une stratégie d'action culturelle, le délégataire a proposé 6 master-classes, accueilli des classes des établissements scolaires notamment dans le cadre du programme « La Fabrique à Chansons » de la SACEM et participé au dispositif municipal « l'Art pour Grandir ».

c) Politique tarifaire

Les tarifs appliqués sont ceux figurant en annexe de la convention de DSP. Un abonnement annuel (le Pass) de 30€, pour un accès illimité est proposé. Le prix des concerts courts est de 5€. Un système de réduction pour certains publics est mis en place (jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi). La gratuité est prévue pour les enfants de moins de 12 ans.

Il est à noter que le programme de fidélisation proposé par le Pass annuel ne rencontre pas le succès escompté. La vente de Pass pour les particuliers (244 pass en 2016) reste stable par rapport à 2015 (248 Pass en 2015, 335 en 2014 et 442 en 2013) et le nombre de Pass distribués aux professionnels (120 pass) est en baisse par rapport à l'année 2015 (188 Pass distribués). Le nombre de Pass vendus et remis gratuitement est en dessous des objectifs de la DSP (1 000 Pass pour les particuliers et 250 pour les professionnels).

d) Évènements marquants 2016

Le délégataire a proposé aux artistes et aux professionnels des rencontres, des formations et des débats sur différents sujets liés aux métiers de la musique et à l'actualité musicale. Dans ce cadre, le délégataire a organisé 6 master-classes sur des thématiques différentes dont les différents contrats que les artistes sont amenés à signer avec leur entourage professionnel (édition musicale, manager, tourneur, producteur...).

Le délégataire a mis à disposition la salle de spectacles et ses techniciens pour l'accueil de groupes en résidence de création 28 jours en 2016. A l'issue des résidences, le délégataire a organisé 9 soirées de présentation des créations des artistes.

Le délégataire a reconduit ses partenariats avec des établissements culturels parisiens, des festivals et des médias.

6.6 LE LOUXOR

Présentation de la délégation de service public

Le Conseil de Paris des 11 et 12 décembre 2012 a autorisé le Maire de Paris à signer avec la Société **CINELOUXOR** une convention de délégation de service public d'une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 pour l'exploitation d'un établissement cinématographique. Le cinéma a ouvert ses portes au public le 18 avril 2013. Le délégataire est chargé de proposer une programmation cinématographique de type Art et essai, de films de 1^{ère} et 2^{ème} exclusivité ainsi que des films en version originale sous-titrés. Il doit construire une programmation diversifiée, de qualité et ouverte sur les cinématographies du Sud. Il doit en outre développer un volet d'éducation artistique, d'animation et de médiation culturelle liée de manière prépondérante à l'activité cinématographique, et veiller à la dimension d'animation locale et d'ouverture sur le quartier.

Le bâtiment a été remis au délégataire en l'état neuf et équipé de l'essentiel des équipements nécessaires à l'exploitation. Le délégataire a eu à sa charge de petits investissements initiaux (matériels, mobiliers, informatique, caisse, etc.) et des frais importants liés à la maintenance du bâtiment.

La Ville de Paris n'accorde aucune participation financière pour l'exploitation de ce service délégué. Toutefois, le délégataire bénéficie de l'aide financière octroyée par la Ville de Paris au titre de sa politique de soutien aux salles de cinéma indépendantes et classées Art et Essai, dans les mêmes conditions que tous les exploitants concernés par ces mesures.

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires du Louxor est composé de recettes de billetterie salle, des recettes du bar, de subventions et d'activités commerciales. En 2016, troisième année pleine d'activité du Louxor, le chiffre d'affaires du Louxor progresse de 4 % par rapport à 2015, principalement en raison de la hausse de la fréquentation mais également de la poursuite des efforts déployés pour développer les recettes annexes (locations et privatisations).

La participation de la Ville de Paris au titre du soutien aux salles indépendantes et art et essai est de 30 k€.

Le résultat est légèrement déficitaire (- 7 k€) malgré la hausse du chiffre d'affaires du fait de l'importance des charges de fonctionnement, notamment de maintenance.

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires. En 2016, la redevance s'est élevée à 29 507,39 €.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	1,555 M€	1,494 M€
Redevance versée par le délégataire	29,5 k€	0
Participations de la Ville de Paris	30 k€	30 k €
Résultat net de la délégation	- 7 k€	19,6 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2016, Le Louxor a su rester sur la tendance observée depuis le début de l'exploitation ; après un léger repli en 2015, année particulièrement dure pour l'exploitation parisienne, les entrées repartent à la hausse en 2016 pour atteindre 248 000, contre 236 000 en 2015, soit + 5 %.

Concernant la programmation, le Louxor a rempli les objectifs de la convention de DSP :

- Le classement Art et Essai est assuré avec 96 % de films recommandés programmés en 2016. A noter, le cinéma conserve ses trois labels Art et Essai : Jeune Public, Recherche et Développement et Patrimoine.
- L'attention aux cinématographies du Sud a été respectée, à travers notamment la programmation en sortie nationale de Aquarius, Au-delà des montagnes, L'étreinte du serpent, Homeland : Irak année zéro (part 1 et 2), Ma'Rosa, Hedi. A noter également l'accueil du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient, du festival Le Maghreb des films et le festival du cinéma de Turquie de Paris.
- Les projections à destination des groupes « Jeune public » ont connu un très fort succès : 35 374 (soit + 22 % par rapport à 2015) dont 23 262 entrées en temps scolaire et 12 112 hors temps scolaire.
- L'insertion de l'équipement dans son quartier s'est poursuivie grâce à un important travail avec les acteurs locaux, les structures associatives et de nombreuses animations (ciné-club, ciné-concerts, l'usage du monde, université populaire, expositions).

c) Politique Tarifaire

La politique tarifaire mise en place par le cinéma correspond à celle pratiquée par la plupart des salles de cinéma indépendantes.

Au cours de l'exercice le délégataire a appliqué les tarifs visés dans la convention de délégation avec un plein tarif à 9,40 € et de nombreux tarifs réduits notamment à destination des familles nombreuses, des étudiants, des seniors ou des chômeurs. Un tarif spécifique pour les scolaires et les centres de loisirs a été mis en place (3,50 €).

Le tarif moyen s'établit à 5,79 €, plus bas que la moyenne nationale (6,51 €).

d) Événements marquants 2016

De nombreuses séances spéciales et en avant-premières sont proposées au public.

Le Louxor a proposé tout au long de l'année un ciné-club, organisé en courts cycles de films de patrimoine, il a accueilli « Mon Premier Festival » qui est un festival jeune public initié par la Ville de Paris et a participé au « Pass Jeunes », dispositif mis en place par la Ville de Paris.

7. JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE

Présentation du secteur

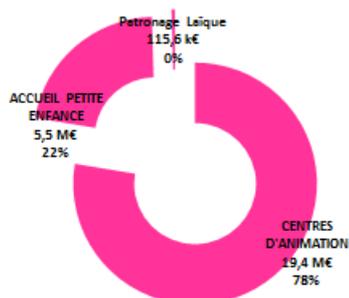
Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux centres d'animation et aux établissements d'accueil collectif de la petite enfance.

En 2016 il compte **17 délégations** pour les centres d'animation concernant **43 équipements** proposant un programme spécifique d'activités de loisirs à l'intention des jeunes Parisiens de 12 à 25 ans, **1 délégation** pour un établissement proposant un programme d'animation spécifique dédié à la laïcité et **16 délégations** concernant l'accueil des enfants en bas âge.

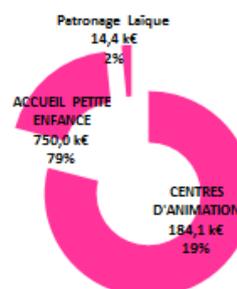
Grandes masses financières du secteur Solidarité - Famille - Petite enfance

	2015/2016	2014/2015
Chiffre d'affaires	25,0 M€	25,2 M€
Redevances	948,5 k€	964,4 k€
Participations de la Ville de Paris	23,3 M€	22,7 M€

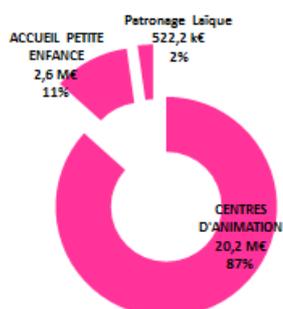
Répartition CA 2016



Répartition redevance 2016



Répartition participation 2016



7.1 LES CENTRES PARIS ANIM'

Présentation des délégations de service public

Les centres Paris Anim' proposent des activités de loisirs à caractère sportif, culturel, artistique, technique ou scientifique. Ces activités, encadrées par des animateurs, sont mises en place à l'attention de l'ensemble de la population parisienne, sans discrimination d'âge ou d'origine géographique, sous forme de cours ou d'ateliers hebdomadaires de durées variables. Les objectifs poursuivis sont de contribuer au renforcement du lien social en garantissant la mixité sociale et en favorisant les relations entre générations. Les activités pratiquées dans les différents équipements parisiens sont aussi variées que l'éveil musical, les activités sportives, les arts du spectacle, les activités techniques et scientifiques, l'apprentissage des langues, le dessin, la gastronomie ou la sensibilisation à l'environnement.

Les centres Paris Anim' (excepté le centre « Les Halles-Le Marais ») sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité. Ils sont gérés selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une convention de délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de services.

Pour l'exercice 2015-2016, **40 centres Paris Anim'** (contre 41 en 2014-2015, le centre Eugène Oudiné-13^{ème} étant dorénavant géré en marché avec le CPA René Goscinny), **2 centres d'hébergement**, **1 théâtre jeune public** sont ainsi gérés au travers de **17 délégations de service public**. En outre, 11 centres Paris Anim' sont gérés au moyen d'un marché public de services relevant de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Les délégations de service public portent sur la gestion et l'exploitation de ces équipements. Elles sont conclues pour 5 ans, exception faite du contrat incorporant les Centres Internationaux de Séjour de Paris (CISP) Maurice Ravel et Kellermann et le centre d'animation Maurice Ravel, d'une durée de 10 ans, incluant la réalisation d'un programme d'investissement de 6 M€ à la charge du gestionnaire.

Les délégataires doivent définir et mettre en place une offre d'animation ouverte à tous. Pour ce faire, ils doivent développer un projet global et cohérent d'activités s'adressant à l'ensemble des habitants du quartier d'implantation et comportant d'une part un programme spécifique d'activité de loisirs à l'intention des jeunes Parisiens et d'autre part un ensemble d'actions de proximité favorisant la convivialité, les échanges intergénérationnels ainsi que l'insertion des populations fragilisées. Dans ce cadre, les délégataires doivent s'attacher à privilégier une occupation maximale des locaux.

Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux confiés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des droits d'inscription acquittés par les usagers, au titre de leur participation aux activités et manifestations, auxquels s'ajoutent les recettes annexes.

Pour l'exercice 2015-2016, le **chiffre d'affaires global** réalisé sur l'ensemble des établissements (constitué à 90 % des recettes usagers et à 10 % des recettes annexes) s'élève à **19,4 M €** contre 19,9 M€ en 2014-2015. La saison 2015-2016 a été marquée par des attentats terroristes à Paris qui a eu comme conséquence la baisse des nuitées dans les centres d'hébergement (CISP Ravel Kellermann et centre Louis Lumière). Le chiffre d'affaires cumulé de ces structures a chuté de -550 k€.

En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une participation financière fixée contractuellement et expressément conditionnée à la bonne exécution du projet d'activité approuvé par la Ville.

Pour l'exercice 2015-2016, la participation financière globale s'élève à 20,2 M€ contre 19,7 M€ en 2014-2015.

L'augmentation s'explique, d'une part pour les contrats en cours, par l'évolution de la participation définie dans le contrat ; et d'autre part, par la hausse de la participation négociée à l'occasion du renouvellement de plusieurs DSP (Les Halles, CPA 12^e, Montparnasse, CPA 17^e) prenant effet en septembre 2015.

En ce qui concerne les redevances, il faut distinguer deux types de mécanisme. Le premier correspond à une redevance forfaitaire annuelle et ne concerne que le contrat relatif à la gestion des CISP Maurice Ravel et Kellermann et du centre d'animation Maurice Ravel. Pour tous les autres centres, les délégataires versent en fin de contrat une redevance variable calculée en fonction du résultat cumulé sur la période de délégation.

Redevance sur exercice 2015-2016	Montant en €	Observations
Beaujon	42 301,76	
CA-CH Ravel Kellermann	0,00	Résultat cumulé négatif
Point du Jour	9 490,26	
Amandiers - Louis Lumière	0,00	Résultat cumulé négatif
REDEVANCE SUR LE RÉSULTAT CUMULÉ	51 792,01	
Redevance forfaitaire annuelle à terme échu centres Ravel/Kellermann	132 343,00	
TOTAL	184 135,01	

	2015/2016	2014/2015
Chiffre d'affaires	19,4 M€	19,9 M€
Redevances versées en 2016 et 2017 par les délégataires pour les contrats qui ont expiré au 31/08/15 et 31/08/16	184,1 k€	241,6 k€
Participations de la Ville de Paris	20,2 M€	19,7 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation :

A périmètre constant d'équipements entre 2014/2015 et 2015/2016 (hors le centre Oudiné donc), et en continuité avec la saison précédente, la fréquentation des centres Paris Anim' subit une baisse de 3,2 %, le nombre d'utilisateurs payants recensé au terme de la saison, soit en août 2016, étant de 47 063 au lieu de 48 587 en août 2015.

En ce qui concerne la répartition des usagers en fonction des niveaux de revenu, 38 % des usagers relèvent des 4 premières tranches de quotient familial (10 tranches au total), sans changement par rapport à la saison 2014-2015.

Les activités gratuites ont attiré 3 423 personnes.

Quant aux activités de proximité, d'échange et de convivialité, elles ont été fréquentées par environ 308 000 personnes.

Programmes d'activités :

Les centres Paris Anim' pratiquent une large politique d'ouverture sur les quartiers et mettent en place des passerelles avec les autres structures publiques présentes dans les arrondissements. La plupart des centres Paris Anim' éditent une lettre d'information et tous disposent d'un site internet.

Des ateliers d'activités des loisirs, à destination de tous, sont proposés dans de nombreux domaines. Plus de mille activités différentes ont ainsi été recensées pour l'ensemble des centres Paris Anim'.

Tous les centres proposent un programme spécifique à destination du jeune public. Animées par des professionnels diplômés, ces activités sont pratiquées soit sous forme de loisirs menant à des restitutions de fin d'année, soit sous forme de travail visant à l'émulation au travers de compétitions. En complément, un accueil informel est mis en place à destination des jeunes (14 à 25 ans) proposant des activités en libre accès.

De plus, les centres Paris Anim' parisiens participent à la politique générale d'insertion et de prévention menée par la Ville de Paris en proposant notamment des sessions gratuites d'accompagnement scolaire, des cours de français - langue étrangère pour les publics migrants et des activités mixtes accessibles à un public handicapé.

Enfin, des activités de proximité, d'échange et de convivialité sont mises en œuvre et proposées aux personnes fréquentant les centres et au reste de la population. Les centres Paris Anim' constituent ainsi des espaces ouverts sur l'extérieur en contribuant activement à l'animation des quartiers.

Réclamation des usagers :

Pour la saison 2015-16, sept réclamations d'usagers ont été soumises aux délégués, concernant essentiellement des questions de tarif ou de remboursement.

c) Politique tarifaire

La réforme de la tarification votée les 15, 16 et 17 décembre 2014 est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2015. Elle intègre un élargissement du nombre de tranches passant de 8 à 10. Il s'agit de corriger la progressivité de la tarification en accentuant l'effort consenti par les hauts et très hauts revenus, en créant les tranches 9 et 10.

Les tarifs des prestations en vigueur dans les centres Paris Anim' ont été fixés par délibération du Conseil de Paris en fonction de la nature des activités et des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 10 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants.

La gratuité est applicable à certaines activités relevant des actions d'insertion telles que l'accompagnement scolaire, les cours de mise à niveau ou d'initiation au français.

Un arrêté annuel relève les tarifs conformément au taux directeur voté par le Conseil de Paris.

d) Événements marquants 2016Évolution du périmètre des contrats :

Sur la saison 2016/2017, le périmètre des contrats en DSP s'est réduit après la fermeture des CPA Abbesses (18^e) en août 2016 et la transformation du centre des Amandiers (20^e) en fabrique culturelle en août 2016. De plus, le CPA Louis Lumière est désormais géré à partir du 1^{er} septembre 2016 par un nouveau marché de services.

À la suite de l'échéance des 3 DSP Beaujon (8^e), Ravel-Kellermann (12^e) et Point du Jour (16^e), des nouvelles conventions de DSP ont été signées à compter du 1^{er} septembre 2016, pour une durée de 5 ans (Beaujon et Point du Jour) et 10 ans (CPA-CISP Ravel Kellermann).

Évolution de l'offre musicale des CPA dans le cadre de la réforme des équipements jeunesse:
Les cours individuels de musique seront supprimés à compter du 1er septembre 2017.

7.2 ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE

Présentation des délégations de service public

Afin de mettre en œuvre la politique municipale en faveur de l'accueil de la petite enfance, et pour favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes, la Ville de Paris a fait le choix de diversifier les modes de gestion des établissements. À cet effet, la gestion de certaines structures municipales a été confiée à des partenaires privés. Dans le cadre de délégations de service public, ce mode de gestion permet de proposer aux familles qui en expriment le besoin des horaires élargis ou décalés et d'expérimenter de nouvelles organisations des temps d'accueil avec un assouplissement des frontières traditionnelles entre l'accueil à temps plein, pratiqué dans les crèches, et l'accueil à temps partiel, qui définit les haltes-garderies.

Comme les centres d'animation, les crèches sont inscrites à l'inventaire des équipements de proximité. Elles sont donc gérées selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement (en fonction de la typologie des établissements), soit au moyen d'une délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de services.

Concernant l'année 2016, la gestion par un contrat de délégation de service public concerne **16 structures** parisiennes : le multi accueil situé 28/30, rue Baron Leroy (12e), le multi-accueil situé 3, ruelle au Père Fragile (15e), le multi-accueil situé 2, rue Maxime Lisbonne (Duployé) (18e), la halte-garderie située 18-24, passage Duhesme (18e) le multi-accueil situé 32, rue Godefroy Cavaignac (11e), le multi-accueil situé 8, impasse Barrier (12e), le multi accueil situé 21, rue de Provence (9e), le multi-accueil situé 66, rue Berzélius (17e), le multi accueil situé 13/15, rue Charrière (11e) la halte-garderie située 3, rue Jean Giono (13e), le multi-accueil situé 4, rue André Gide (15e) le multi-accueil situé 29/33, rue Emeriau (15e), la halte-garderie située 2, rue Gabrielle (18e) et le multi-accueil situé 9, rue de la Guadeloupe (18e) et le multi accueil situé 17 rue Lechapelais (17e), le multi-accueil Bolivar (19^{ème}).

Les délégations de service public citées ci-dessus sont conclues pour une durée de 6 et 7 ans (les 3 premières pour une durée de 6 ans et les 13 dernières pour une durée de 7 ans, le renouvellement du contrat de la halte-garderie Duhesme a été reconduit pour une durée de 7 ans). Elles portent sur l'accueil collectif non permanent, régulier ou à temps partiel d'enfants de moins de 3 ans. Les délégataires doivent mettre en œuvre tout moyen adapté pour permettre à l'enfant de se familiariser avec la vie en collectivité. Afin de satisfaire les besoins d'un plus grand nombre de familles, les délégataires doivent également proposer des horaires de fréquentation élargis et mettre en place des actions favorisant un haut niveau de fréquentation.

Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des participations familiales versées par les usagers et par les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales, auxquelles s'ajoute une participation financière compensatrice pour contraintes de service public versée par la Ville de Paris.

Pour l'année 2016, le **chiffre d'affaires** global réalisé par les 16 établissements (hors compensation financière de la Ville de Paris) s'élève à **5,5 M€**, en hausse par rapport à 2015, sans compter le chiffre d'affaires dégagé sur le multi-accueil situé 2, rue Maxime Lisbonne (Duployé-18ème) qui n'a pu être communiqué suite à la mise en redressement judiciaire de l'association gestionnaire du site.

Pour l'année 2016, la **compensation financière** globale versée par la Ville pour les contraintes de service public s'élève à **2,6 M€**, en hausse par rapport à 2015 où elle s'élevait à **2,4 M€**.

Les délégataires versent une redevance forfaitaire annuelle. Pour l'année 2016, la **redevance globale** perçue par la ville s'élève à **749,9 k€**, en hausse par rapport en 2015 (709,3 k€), la hausse s'expliquant par l'exploitation de tous les établissements en année pleine.

Le résultat net s'établit à **811,0 k€**, en hausse par rapport à 2015 (405,0 k€), cette hausse s'explique par le fonctionnement de tous les établissements en année pleine d'exploitation, par l'amélioration de la qualité d'accueil de certains établissements et par les résultats des 3 DSP gérées par la société People and Baby. Pour les établissements Berzélius et Duhesme la hausse de leur résultat est due en partie à des produits perçus au titre des années 2014 et 2015 de la prestation enfance jeunesse de la CAF.

Pour l'établissement Giono, l'augmentation du résultat est la conséquence d'une baisse conséquente des dépenses notamment des charges de personnel.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	5,5 M€	5,2 M€
Redevances versées par les délégataires	749,9 k€	709,3 k€
Participations de la Ville de Paris	2,6 M€	2,4 M€
Résultats nets	811,0 k€	405,0 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité:

Pour l'année 2016, la capacité globale d'accueil sur les établissements gérés par délégation de service public est de 418 places contre 420 places en 2015 (baisse de capacité de 20 à 18 places pour la DSP Lechapelais).

Pour les établissements dont l'activité est calculée sur la fréquentation, l'établissement sis 3, ruelle au Père Fragile (15e) et l'établissement sis 28/30, rue Baron Leroy (12e), les taux de fréquentation représentent une moyenne de 86%. Pour l'établissement situé 18-24, passage Duhesme (18e), dont la DSP est arrivée à échéance le 31 juillet 2016, l'ancien délégataire a présenté un taux qui s'élève à 94 % sur les 7 mois de gestion 2016.

Pour les établissements dont l'activité est calculée sur l'occupation, le taux d'occupation moyen pour ces 12 structures est de 87%. Pour l'établissement situé 18-24, passage Duhesme (18e), avec le nouveau délégataire et sur 5 mois de gestion ce taux s'élève à 88%.

Service fourni aux usagers:

Les délégataires ont réalisé des enquêtes de satisfaction dans 8 établissements (Baron Leroy, Bolivar, Berzélius, Emeriau, Gabrielle, Giono, Charrière et Cavaignac). Les taux de satisfaction des familles sont globalement bons.

Aucune réclamation ni aucun contentieux n'ont été enregistrés.

Sécurité hygiène et accidents:

Aucun incident n'a été enregistré sur les établissements.

En ce qui concerne la sécurité incendie, les établissements font l'objet de visites régulières de la part des services de la Préfecture de Police et des exercices d'évacuation sont pratiqués tous les ans.

c) Politique tarifaire

Les règles tarifaires et de calcul des participations facturées aux familles sont conformes aux dispositions communes à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil collectif de petite enfance de la Ville de Paris.

Elles sont fixées par délibération du Conseil de Paris et par arrêté de la Maire de Paris en application des règles définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

d) Événements marquants 2016

Tous les établissements ont fonctionné en pleine exploitation.

Pour améliorer la qualité d'accueil et pour mieux répondre aux besoins des familles, 2 avenants à la convention de service public ont été votés au Conseil de Paris en 2016 et ont concerné les établissements suivants :

L'établissement situé 17, rue Lechapelais (17e), le fonctionnement de type « halte-garderie » a été modifié pour un fonctionnement en « multi-accueil » (avec 6 enfants en accueil à temps plein régulier continu), et sa capacité est passée de 20 à 18 places, afin de se conformer au ratio enfant/m² préconisé pour un multi-accueil ;

L'établissement situé 13/15 rue Charrière (11e), le fonctionnement de type « halte-garderie » a été modifié pour un fonctionnement en « multi-accueil » (avec 6 enfants en accueil à temps plein régulier continu), sans diminution de capacité.

Par ailleurs, un avenant de transfert a été conclu s'agissant de l'établissement situé 29/33 rue Emeriau (15e). Il a eu pour objet de prendre en compte le transfert de la délégation de service public suite à la fusion-absorption entre l'association ONCP et la fondation Léopold Bellan.

La Fondation Léopold Bellan se substitue en effet à l'association ONCP, pour l'exécution de la délégation de service public relative à l'exploitation du multi accueil, à la suite de son approbation par décret du 11 mars 2016. À ce titre, un nouvel établissement, ONCP Léopold Bellan est créé et ses locaux administratifs sis 9 rue François Millet 75016 à Paris.

L'établissement situé 18/24 passage Duhesme : le contrat est arrivé à échéance le 31 juillet 2016. Un nouveau contrat de délégation de service public a été signé avec un nouveau délégataire à partir du 1^{er} août 2016. Ce délégataire est l'association Léo Lagrange Nord Ile de France.

L'établissement situé 2 rue Maxime Lisbonne (Duployé-18e) : Par jugement en date du 10 novembre 2016, le TGI de Paris a mis en redressement judiciaire l'association Famille et Cité, gestionnaire de l'établissement, et par jugement en date du 15 juin 2017, s'est prononcé sur le plan de cession de l'association Famille et Cité au profit de l'association Crescendo pour la gestion de l'équipement petite enfance, après que ses capacités professionnelles et financières aient été examinées.

7.3 Patronage laïque

Présentation de la délégation

La Ville de Paris a réalisé en 2013, au 72, avenue Félix Faure, à Paris 15ème un équipement de loisirs culturels et scientifiques pour la promotion des valeurs laïques et républicaines : Le patronage laïque Jules Vallès. Cet équipement de type nouveau est appelé à avoir un rayonnement parisien. Sa gestion relève de la compétence du conseil de Paris. Elle a été confiée à l'association ACTISCE dans le cadre d'une convention de DSP pour une durée de 6 ans et 8 mois (du 9 janvier 2014 au 31 août 2020).

Le délégataire définit et met en place, après accord de la Ville de Paris, un programme d'activités diversifié, respectant les principes d'un projet pédagogique centré sur les questions relatives à l'Etat de droit, à la laïcité et aux libertés républicaines. Ce programme d'activités, d'animations et de formations est structuré autour de trois axes :

- un lieu ressources permettant d'assurer la promotion des idées et des valeurs liées à la notion de laïcité ;
- un programme d'activités régulières de loisirs, à caractère scientifique, linguistique et culturel ;
- un programme d'activités culturelles et de loisirs à destination spécifique des jeunes ;

Enfin, le délégataire a la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux qui lui sont confiés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

L'exercice 2015/2016 est le deuxième exercice complet (se déroulant sur 12 mois) de la période de délégation. Cet exercice concerne la période du 01/09/2015 au 31/08/2016. Il se caractérise par une offre d'activités régulières en croissance (la fréquentation à ces activités a augmenté de près de 10 %) proposée sous forme de cours hebdomadaires et déclinée en quatre grandes catégories : des activités scientifiques et techniques, des activités linguistiques, des activités culturelles et artistiques ainsi que des activités physiques ; un programme d'activités vacances principalement destinées aux jeunes et des activités d'accompagnement et d'insertion. Au cours de ce second exercice complet, le délégataire a également donné un développement important aux activités qui font la spécificité de l'équipement, soit un programme substantiel de conférences/débats, d'expositions, de spectacles. L'équipement a par ailleurs participé à de nombreux événements, nationaux ou internationaux.

Sur l'exercice 2015/2016, le **chiffre d'affaires** net est de 115 562 € (dont 103 176 € de recettes d'activités et 12 386 € de recettes annexes).

En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris a versé une **participation financière** fixée contractuellement. Pour la période concernée, la participation financière de la Ville de Paris s'est élevée à **522 227 €**.

La convention de DSP prévoit le versement par le délégataire d'une redevance annuelle, comportant un montant forfaitaire et une partie proportionnelle aux recettes d'activités. Pour l'exercice 2015/2016, le délégataire a versé à la Ville de Paris une **redevance de 14 400 €**.

	2015/2016	2014/2015
Chiffre d'affaires	115,6 k€	98,7 k€
Redevance versée par le délégataire	14,4 k€	13,4 k€
Participations de la Ville de Paris	522 k€	522 k€
Résultats nets	14,01 k€	10,9 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation :

Le patronage laïque a reçu, durant les 12 mois de l'exercice 2015/2016, au total **4.749 usagers**, dont **551 pour les activités régulières et les stages adultes**, **306 pour les activités jeunes**, **53 pour les activités d'insertion** et **3.839** pour des manifestations spécifiques à l'équipement (conférences débats, ciné débats, spectacles).

Programmes d'activités :

Durant cette seconde saison complète, le délégataire avait pour mission de consolider l'impulsion donnée, durant l'exercice précédent, à l'ensemble des activités entrant dans les missions de l'équipement. Il a su proposer un programme satisfaisant d'activités régulières et permis le développement des activités spécifiques.

Le délégataire a ainsi réalisé 22 conférences-débats (12, l'année précédente) de grande qualité sur des thèmes en lien avec le concept de laïcité (600 auditeurs); 21 spectacles (près de 800 spectateurs) ; 12 séances de ciné-débat ; 11 expositions et a participé à de nombreux événements nationaux et internationaux ou journées organisées pour diverses causes (journées du monde (journée de la laïcité, journée de la femme...)).

Le programme des activités jeunes a connu un nouveau développement à travers un programme substantiel de stages organisés pendant les vacances scolaires. Dans ce cadre, 23 stages ont été réalisés, sur des thèmes à dominante scientifique, linguistique et culturelle.

Les activités courantes ont eu un développement satisfaisant pour une deuxième année complète. Ainsi, un programme de 64,5 heures d'activités hebdomadaires a pu être mis en place (augmentation de 26%) (368 participants à ces activités et 183 inscriptions pour les stages adultes).

c) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations, sont fixés contractuellement, ils sont très proches de ceux en vigueur au sein des centres d'animation, ils varient en fonction de la nature des activités et des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 10 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants. Il n'y a pas eu de modifications tarifaires par rapport à l'exercice précédent.

d) Événements marquants 2016

Conférences débats qui ont rencontré un vif succès :

- Femmes scientifiques - Germaine Tillion - : Erik Guignard
- Les femmes de sciences au siècle des lumières : Gérard Chazal
- La laïcité au cœur du judaïsme : Yann Boissière
- Les femmes et l'Islam : Kenize Mourad

Expositions débats qui ont rencontré un vif succès :

- « La calligraphie, pour une culture de paix et du vivre ensemble : Rany Rouabah
- « Laïcité en France : 100 ans après la loi de 1905, le débat continue »
- « Les territoires de l'eau en Méditerranée (en partenariat avec l'IRD).

8. MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

Présentation du secteur

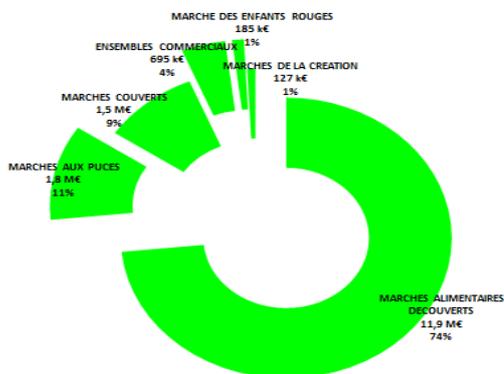
Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux marchés couverts, aux marchés alimentaires découverts, aux marchés aux puces et de la création, ainsi que deux ensembles commerciaux.

Il compte ainsi 1 délégation relative à 6 marchés couverts, 3 délégations pour des marchés couverts et découverts spécifiques (Enfants Rouges, Beauvau-Aligre fruits et légumes et brocante, La Chapelle-Torcy), 3 délégations pour les 70 marchés alimentaires découverts, 3 délégations pour les 4 marchés aux puces (porte de Clignancourt-rue Fabre, porte de Montreuil, porte de Vanves), 1 délégation pour les 2 marchés de la création (Edgar Quinet et Bastille).

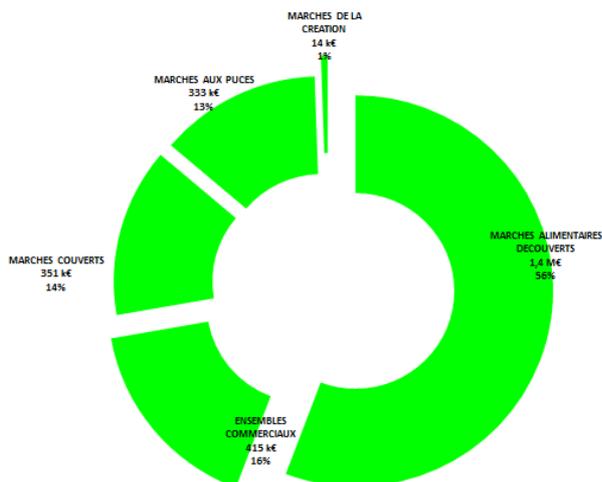
Grandes masses financières du secteur des marchés couverts et découverts

	2016	2015
Chiffre d'affaires	16,2 M€	15,5 M€
Redevances	2,5 M€	3,8 M€

Répartition CA 2016



Répartition redevance 2016



8.1 GESTION DE 6 MARCHES COUVERTS

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens sont une part importante du patrimoine de la Ville. Au-delà de leur fonction sociale d'animation du centre urbain, ils ont une véritable mission de service public consistant à maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits alimentaires frais.

Au 31 décembre 2010, la Ville de Paris comptait 11 marchés couverts en activité dont dix étaient gérés dans une seule et même délégation de service public. La Ville de Paris ayant souhaité réorganiser la gestion de ces dix marchés, le marché Treilhard (8^e) et le marché Saint-Didier (16^{ème}) ont fait l'objet d'une reprise en régie (en raison du volume important des travaux à réaliser). En 2015, le marché Treilhard a été déclassé du domaine public et un bail emphytéotique a été signé avec la SEMAEST. En 2016, le marché Saint-Didier a été partiellement désaffecté de sa destination de marché (pour ce qui concerne la halle). Seules les boutiques restent affectées à des commerces par le biais de conventions d'occupation du domaine public.

Les marchés Beauvau (12^{ème}) et La Chapelle (18^{ème}) font l'objet chacun d'une délégation de service public spécifique, tout comme le marché des enfants rouges (3^{ème}).

Les 6 marchés restants, Saint Germain (6^{ème}), Saint Martin et Saint Quentin (10^{ème}), Passy (16^{ème}), Batignolles et Ternes (17^{ème}), ont été regroupés au sein d'une même délégation. Près de 125 commerçants exercent leur activité sur ces 6 marchés.

La présente délégation conclue avec le **groupe Bensidoun**, a pris effet le 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 6 ans. Elle porte sur l'exploitation, l'entretien et la gestion des 6 marchés couverts sus mentionnés avec pour objectif d'assurer le meilleur approvisionnement possible de la population parisienne en produits alimentaires frais.

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il doit percevoir les droits de place et veiller à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure en outre l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et par une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2016, il s'élève à **1,5 M€**, en légère baisse par rapport à 2015 (1,6 M€) cette baisse s'expliquant notamment par l'exonération du paiement des droits de place des commerçants pendant les périodes de travaux sur les marchés couverts.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance forfaitaire**, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2016, la redevance forfaitaire s'élève à **351,4 k€**, en baisse par rapport à 2015 (412 k€) conformément aux dispositions contractuelles.

Il est à noter que la part forfaitaire a été réduite en 2016 du fait des attentats du 13 novembre 2015 ; en effet il a été décidé une exonération des droits de place pour les commerçants pour ces deux jours de fermeture des marchés et une réduction de la redevance du délégataire du montant de la perte de recettes. Une réduction de la part de redevance forfaitaire est de même appliquée pendant les périodes de fermeture des marchés pour travaux.

Le **résultat net** de la délégation est de **69,5 k€**, en baisse significative par rapport à 2015 (113,9 k€), cette baisse est en lien direct avec la baisse du chiffre d'affaires, et s'explique par ailleurs par une augmentation des budgets entretien et maintenance des installations, du budget animation et des charges de personnel.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	1,5M€	1,6M€
Redevance versée par le délégataire	351,4K€	412K€
Résultat net	69,5K€	113,9K€

b) indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : En ce qui concerne le nombre de commerçants abonnés, deux des six marchés couverts sont au complet à fin 2016. Il y a donc quelques emplacements vacants en 2016 (une place sur le marché Ternes et trois places sur le marché Batignolles, une place sur le marché Saint-Quentin et une place sur le marché Saint-Martin), notamment à la suite de radiations, une liquidation judiciaire et deux décès.

Un emplacement vacant sur le marché des Batignolles a été réservé pour y installer un espace de convivialité.

En ce qui concerne la fréquentation, le délégataire indique qu'elle diminue, notamment en semaine. Ce phénomène, lié à la crise économique et au développement de surfaces commerciales de proximité, a été accentué par le contexte des attentats ; la clientèle peinerait à reprendre ses habitudes.

Les infractions au règlement relevées concernent principalement le non-respect des limites d'emplacements. En outre, le délégataire signale une augmentation importante des impayés, due, selon lui, à la conjoncture économique.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les interventions sur les monte-charges et sur la réparation des portes d'accès automatiques et grilles.

Enfin, en ce qui concerne les animations, le délégataire a mis en place avec les commerçants plusieurs campagnes d'animation récurrentes (jeux, ateliers dégustation, semaine du goût, opérations distribution de fleurs, fête des marchés sur le thème de l'EURO). De nombreux efforts d'illumination et de décoration sont à signaler sur la fin de l'année.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de stationnement forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris.

Les droits de place, de resserres et de stationnement sont différents pour chaque marché : ils s'échelonnent de 19,17 €/m² à 25,17 €/m² pour les droits de place, de 11,64 €/m² à 15,47 €/m² pour les droits de resserre et de 50 à 70 € par emplacement pour les droits de stationnement. En 2016, pour les volants, les droits de place sont fixés à 5,30€ HT/ml/jour de tenue.

d) Évènements marquants 2016

L'espace de convivialité sur le marché Saint Quentin rencontre un fort succès depuis son aménagement en 2013. Une réflexion pour des projets d'aménagement similaires dans d'autres marchés couverts est engagée quand des emplacements se libèrent. Une étude pour la création d'un espace de convivialité sur le marché des Batignolles a été initiée en 2016 faisant suite à une demande au budget participatif.

Les modifications d'horaires sur les marchés Saint-Quentin, Saint-Germain et Saint-Martin, notamment l'ouverture pendant la coupure de midi, ont permis de redonner un nouveau souffle à la fréquentation.

Une expérimentation avec l'association « Sous les fraises » a été lancée sur le marché Saint-Martin pour un projet de valorisation des déchets.

Par délibération du 23 novembre 2015 la procédure de renouvellement du contrat de DSP des 6 marchés couverts a été lancée dans le cadre d'une consultation unique pour 8 marchés couverts et un marché découvert (marché Beauvau couvert et découvert et marché La Chapelle compris) selon un allotissement différent. Les quatre nouveaux contrats (lot 1 : marché Saint-Germain, lot 2 : marchés Saint-Martin, Saint-Quentin, Passy et Beauvau couvert et découvert, lot 3 : marchés Ternes et Batignolles, lot 4 : marché La Chapelle) ont été signés le 15 novembre 2016 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

8.2 MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES

Présentation de la délégation de service public

Le marché des Enfants Rouges, situé rue de Bretagne (3e), est le plus vieux marché de Paris ayant subsisté. Il a été cédé à la Ville de Paris en 1912 et son classement à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques est intervenu en 1982. Après sa fermeture en 1994, le marché des Enfants Rouges, entièrement rénové par l'architecte Florence Bougnoux, a rouvert ses portes en 2000. Ce marché d'une petite capacité (437 m² de vente) héberge 16 commerçants alimentaires dont la moitié environ propose un service traiteur avec dégustation sur place.

Le contrat, conclu en 1997 avec la société Promo Metro pour une durée de 20 ans, porte sur la conception, le financement et la réalisation des travaux de réhabilitation et sur la gestion, l'entretien et l'organisation du marché couvert des Enfants Rouges. En 2005, le Conseil de Paris a autorisé la cession du contrat à la société EGS.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et de resserre perçus auprès des commerçants. Pour l'année 2016, il s'élève à **185 k€**, en augmentation (28,5%) par rapport à 2015 (143,9 k€).

Le **résultat net** de la délégation est de **20,5 k€** en augmentation de 1180% par rapport à 2015 (1,6 k€). Cette évolution s'explique par la hausse importante des droits de place et une maîtrise des charges.

Le contrat ne prévoit pas le versement d'une redevance forfaitaire mais le versement d'une **redevance calculée sur le chiffre d'affaires**, dont le seuil de déclenchement (145 k€ en valeur 1997) n'est pas encore atteint à ce jour.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	185 k€	143,9 k€
Redevance versée par le délégataire	0	0
Résultat net de la délégation	20,5 k€	1,6 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

En raison de sa faible capacité et de la spécificité des commerces installés (traiteurs nombreux), le marché connaît un taux de remplissage de 100% et un réel succès de fréquentation, notamment le dimanche.

Suivi du fonctionnement :

En raison de son emplacement, ce marché souffre de problèmes récurrents de stationnement. Si le stationnement des commerçants, hors phase de chargement et déchargement, a été résolu par un système de macaron nominatif, le stationnement dans la phase d'approvisionnement des stands reste difficile et devra être étudié en présence de tous les acteurs concernés.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées. A noter que le délégataire a procédé au remplacement de tous les extincteurs. Des sanitaires ouverts au public avaient été rénovés et un agent supplémentaire a été affecté à l'entretien de ces blocs sanitaires depuis 2015. Le nombre d'heures de présence du régisseur placier a également été augmenté depuis 2015.

c) Politique tarifaire

Les droits de place sont fixés par le Conseil de Paris. Une augmentation des tarifs a été validée en 2015. Au 1^{er} janvier 2016, les droits de place sont de 20,20 €/m² (+22% par rapport à 2015) et par mois et les droit de resserses de 12,18 €/par m² et par mois (+22%). Les droits de place applicables aux commerçants volants sont de 5,30€/ml/par jour de tenue (+3%). Une nouvelle augmentation est prévue en 2017.

d) Événements marquants 2016

Le délégataire, soucieux de la qualité du travail de ses prestataires de maintenance, a poursuivi la mise en place des fiches d'évaluation.

Un nouveau règlement, une augmentation des tarifs et un avenant au contrat de DSP validés en 2015 permettent depuis de mieux encadrer le respect de l'occupation des commerçants, notamment vis-à-vis des débordements sur les parties communes, et de renforcer les obligations du délégataire en matière de propreté. Les nouveaux tarifs ont permis en 2016 de retrouver un équilibre au contrat de délégation de service public.

Le contrat arrivant à échéance le 6 avril 2017, par délibération des 4, 5 et 6 juillet 2016 du Conseil de Paris, la procédure de renouvellement du contrat a été lancée.

8.3 GESTION DES ENSEMBLES COMMERCIAUX

Présentation des délégations de service public :

Deux marchés alimentaires, Beauvau et La Chapelle Torcy, sont constitués d'un marché couvert complété par un marché découvert (Beauvau) ou un espace de vente et d'animation (la Chapelle Torcy). En raison des particularités d'exploitation de ces ensembles commerciaux, ils font l'objet de contrats de délégations spécifiques.

Le marché couvert Beauvau accueille 18 commerçants en produits alimentaires avec une priorité donnée aux produits alimentaires frais. Sur la place d'Aligre, devant le marché couvert, se tient un marché découvert qui accueille 91 commerçants. Il comporte deux secteurs, un réservé à la vente de fruits, de légumes et de fleurs (59 commerçants) et un destiné à la vente d'articles de brocante et de vieux habits (32 commerçants).

Le marché couvert La Chapelle, rénové en 2010 accueille 20 commerçants. Il est complété par un espace de vente et d'animation.

Les deux contrats, d'une durée de 6 ans, conclus respectivement avec la société **DADOUN Père et Fils pour Beauvau** et avec la société **E.G.S pour La Chapelle-Torcy**, ont pris effet au 1^{er} janvier 2011. Ils portent sur l'exploitation, l'entretien et la gestion des ensembles commerciaux, avec pour objectif d'assurer le meilleur approvisionnement possible de la population parisienne en produits alimentaires frais.

Les délégataires sont chargés de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Ils doivent percevoir les droits de place et veiller à l'application du règlement des marchés couverts. Ils sont également responsables du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Ils assurent en outre l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et sont chargés de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des droits de place perçus auprès des commerçants auxquels s'ajoute une quote-part des charges d'exploitation (marchés couverts uniquement).

Pour l'exercice 2016, le **chiffre d'affaires global** réalisé sur les deux ensembles commerciaux s'élève à **694,5 k€**, en hausse par rapport à 2015 (667,3 k€). Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse des droits de place sur le marché découvert Beauvau.

Le **résultat net** des délégations est de **- 48,9 k€**, se dégrade par rapport à 2015 (-44,7 k€ en 2015). Cette évolution s'explique par le déficit du marché couvert Beauvau lié à l'augmentation des charges et de la part de redevance forfaitaire prévue contractuellement.

Le marché La chapelle est aussi déficitaire en 2016, déficit dû à une augmentation des charges face à des recettes stables.

Les délégataires versent à la Ville une redevance annuelle forfaitaire évolutive dont le montant est fixé contractuellement, année par année. La redevance forfaitaire est complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires.

En 2016, la **redevance globale** versée à la Ville s'élève à **415,2 k€**, en hausse par rapport à 2015 (383,9 k€), en application des dispositions contractuelles (+ 40 k€ pour le marché Beauvau).

A noter que la part forfaitaire de la redevance a été réduite en 2016 du fait des attentats du 13 novembre 2015 ; en effet il a été décidé une exonération des droits de place pour les commerçants pour ces deux jours de fermeture des marchés et une réduction de la redevance du délégataire du montant de la perte de recettes.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	694,5 k€	667,3 k€
Redevances versées par les délégataires	415,2 k€	383,9 k€
Résultat net des délégations	-48,9 k€	- 44,7 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

En 2016, sur l'ensemble commercial Beauvau, le marché est ouvert 6 jours sur 7. Le marché découvert est un marché à gros débit et à prix faibles, qui approvisionne une clientèle de quartier, mais aussi une clientèle plus lointaine. Il présente la particularité de disposer d'un espace assez vaste affecté exclusivement à des produits usagers ou de brocante. Les deux parties du marché sont complètes et le nombre de commerçants est resté stable.

Sur l'ensemble commercial La Chapelle-Torcy, le marché couvert est complet et connaît un réel succès de fréquentation, l'activité traiteur avec dégustation sur place proposée par plusieurs commerçants étant un élément moteur pour la fréquentation. En revanche, le délégataire ayant rencontré des difficultés pour trouver des exposants dont les activités ne concurrenceraient pas les commerçants du marché couvert, aucune animation ponctuelle sur la place de Torcy n'a pu être réalisée.

Suivi du fonctionnement :

Sur l'ensemble commercial Beauvau, les interventions d'entretien courant réalisées sur les bâtiments concernent principalement les postes d'alimentation électriques.

Sur la Chapelle Torcy, dont les locaux sont neufs, les problèmes traités concernent des dysfonctionnements déjà signalés à la réception du chantier (rideaux métalliques des stands, réglage des lamelles sous la verrière). Le délégataire signale que la présence des commerçants les jours de début de semaine est variable.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris.

En 2016, sur l'ensemble commercial Beauvau, les droits de place pour le marché couvert sont perçus par m² et par mois ; leur montant HT s'élève à 21,65 € pour les emplacements de vente et à 13,17 € pour les resserres. Pour le marché découvert, les droits de place sont perçus par m² et par jour de tenue ; ils s'élèvent à 0,80 € pour les abonnés et à 0,90 € pour les volants.

Pour l'ensemble commercial la Chapelle-Torcy, les droits de place pour le marché couvert sont fixés par m² et par mois, ils s'élèvent respectivement à 24,90 € pour les places de vente et à 15,38 € pour les resserres. Sur la place de Torcy, le tarif appliqué relève des droits de voirie fixés par le Conseil de Paris pour « manifestations commerciales à caractère exceptionnel sur le domaine public municipal ». Ils s'élèvent à 1,00 € par m² et par jour.

d) Évènements marquants 2016

Sur le marché Beauvau, un sinistre est survenu en juillet 2015. L'incendie a endommagé plusieurs stands, ainsi que la toiture et la charpente et a nécessité la fermeture du marché pendant trois mois. D'importants travaux de rénovation de la charpente (peinture plomb) et toiture sont programmés pour 2017.

Le contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2016, par délibération du 23 novembre 2015; la procédure de renouvellement du contrat a été lancée dans le cadre d'une consultation unique pour 8 marchés couverts et un découvert selon un allotissement différents.

Les quatre nouveaux contrats (lot 1 : marché Saint-Germain, lot 2 : marchés Saint-Martin, Saint-Quentin, Passy, Beauvau couvert et découvert, lot 3 : marchés Ternes et Batignolles, lot 4 : marché La Chapelle) ont été signés le 15 novembre 2016 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

8.4 MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS

Présentation de la délégation de service public

Paris compte 70 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements (hors 3^{ème} arrondissement). Ils se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30. Sur les 70 marchés, 6 se tiennent en après-midi, de 12h30 à 20h30. Plus de 1 200 commerçants y sont abonnés et 2 300 disposent d'une carte de commerçants volants.

Ces marchés sont gérés dans le cadre de trois délégations de service public distinctes (dénommées Secteurs A, B et C). Ces délégations, dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2014 après 6 ans de fonctionnement, ont été prolongées par avenant jusqu'au 31 octobre 2015. Trois nouveaux contrats de délégation de service public sont entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2015 pour une durée de quatre ans.

Trois délégataires interviennent sur le territoire parisien :

- DSP « Secteur A » Cordonniers frères : 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} ;
- DSP « Secteur B » Bensidoun : 5^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} ;
- DSP « Secteur C » Dadoun : 8^{ème}, 9^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}.

Les délégataires assument la gestion des commerçants, l'entretien des équipements (bornes électriques, matériel des marchés), et participent à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 euros par tonne. La collecte et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des commerçants abonnés et volants.

Pour l'année 2016, les recettes par lots se répartissent de la façon suivante : **4,29 M€ pour la DSP « Secteur A »**, **3,97 M€ pour la DSP « Secteur B »** et **3,66 M€ pour la DSP « Secteur C »**, soit un chiffre d'affaires global de **11,92 M€**, en légère augmentation par rapport à 2015.

Le **résultat net** de la délégation est de **721 k€**, en hausse par rapport à 2015 (584 k€).

Les délégataires versent à la Ville une redevance comprenant une part forfaitaire fixée contractuellement et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Les délégataires versent également une contribution à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 € par tonne.

En 2016, le montant total des redevances forfaitaires versées à la Ville s'élève à 367,9 k€ (contre 1,19 M€ en 2015), auquel s'ajoutent **1,04 M€** (contre 1,4 M€ en 2015) de contribution au traitement des déchets, soit un total perçu de **1,40 M€**, en diminution par rapport à 2015 (2,59 M€).

Il est à noter que la part forfaitaire a été réduite en 2016 du fait des attentats du 13 novembre 2015 ; en effet il a été décidé une exonération des droits de place pour les commerçants pour ces deux jours de fermeture des marchés et une réduction de la redevance du délégataire du montant de la perte de recettes.

Par ailleurs, les nouveaux contrats prévoient des services supplémentaires apportés à la clientèle (livraison à domicile, gestion des bio déchets, des invendus, mise en place d'application numériques...) ; les redevances perçues dans le cadre de ces contrats ont donc diminué par rapport à 2015 afin d'absorber le coût de ces services supplémentaires.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	11,9M€	11,3 M€
Redevance versée par les délégataires (+ contribution au traitement des déchets)	1,40 M€	2,59 M€
Résultat net global des délégations	721k€	584 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité

Les délégataires signalent une baisse de fréquentation de la clientèle en semaine alors qu'en général, la fréquentation reste forte le week-end. Tous signalent les difficultés qu'ils rencontrent pour recruter des commerçants abonnés dans le secteur des commerces de bouche (bouchers, charcutiers ou crémiers par exemple) alors que la perte d'un de ces commerces sur un marché de moyenne importance entraîne invariablement une baisse d'activité, la clientèle se tournant alors vers d'autres surfaces commerciales. Des travaux, impliquant un déplacement de certains marchés, ont eu un impact négatif sur la fréquentation.

Suivi du fonctionnement

Les délégataires signalent qu'ils sont confrontés, de façon récurrente, aux problèmes des ventes à la sauvette, de vandalisme des armoires électriques ou de vols de barnums et bâches.

Les délégataires ont tous co-rédigé les plans de prévention des risques exigés par la Ville. Leur mise en œuvre sur le terrain par le personnel des délégataires est très satisfaisante.

En matière d'entretien et de maintenance, les interventions concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prise), les systèmes d'alimentation en eau potable, ainsi que le matériel des marchés (bâches de couverture, poteaux).

Concernant les animations, les trois délégataires se sont impliqués dans la mise en place d'animations sur le thème de l'EURO pour la fête des marchés 2016. De nombreux cours de cuisine ont été organisés sur les marchés.

De nouveaux services sont mis en œuvre dans le cadre des nouveaux contrats : livraisons à domicile, gestion des invendus, collecte des bio déchets...

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par le Conseil de Paris. Les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2016 sont de 4,11 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés et de 5,30 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants volants.

d) Évènements marquants 2016

De nouveaux contrats sont effectifs depuis le 1^{er} novembre 2015 ; ils imposent un renforcement des missions des délégataires en matière de tri des biodéchets, de propreté des marchés et d'actions en faveur du développement durable. L'intégralité des bâches et des structures abîmées ont été remplacées sur les marchés.

De nouveaux services à la clientèle (livraison à domicile, gestion des invendus) sont mis en place. Il est demandé aux délégataires de promouvoir les commerçants dans une démarche de circuit-court et en filière biologique.

8.5 MARCHES AUX PUCES DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT ET RUE JEAN-HENRI FABRE, DE LA PORTE DE VANVES ET DE MONTREUIL

Présentation des délégations de service public

Les marchés aux puces parisiens se sont développés à la fin du 19ème siècle sur l'espace libre de la zone « non aedificandi » de l'enceinte fortifiée de Thiers, car les marchandises n'y supportaient pas l'octroi. Ils constituent un élément important du patrimoine municipal, très apprécié des Parisiens, des brocanteurs professionnels, des chineurs, des touristes ou des simples promeneurs.

De par leur étendue et leur spécificité, ces sites commerciaux, dédiés à la fois à la brocante et à la vente d'articles neufs, requièrent un mode de gestion adapté, afin d'en limiter les dérives, notamment du point de vue de la propreté et de la sécurité. Pour ce faire, la Ville de Paris a fait le choix de la gestion déléguée qui permet d'assurer la présence permanente de professionnels confirmés et disponibles travaillant en étroite collaboration avec les services de la Ville et de la Préfecture de Police.

Les trois marchés aux puces parisiens, Vanves, Montreuil, Clignancourt-Django Reinhardt (deux sites : Clignancourt et Jean-Henri Fabre), sont gérés au travers de trois contrats de délégations de service public. En raison de leur proximité géographique, les deux sites Clignancourt et Jean-Henri Fabre sont regroupés dans un même marché depuis le nouveau règlement et sont gérés par un seul contrat.

Les délégations de service public portent sur l'exploitation, la gestion et l'entretien des marchés aux puces. Elles sont conclues pour des durées courtes, de 5 à 6 ans.

Les délégataires (**SEMACO pour Montreuil et Vanves, et Lombard et Guérin depuis le 26 juillet 2013 pour Clignancourt-Django Reinhardt**) sont chargés de procéder au placement des commerçants, abonnés et volants et de percevoir les droits de place afférents. Ils assurent le bon fonctionnement des marchés en veillant à l'application de la réglementation et en assurant le nettoyage des sites et de leurs abords, pendant et après le marché. Ils assurent également l'entretien et le renouvellement des équipements (compteurs électriques, bâches). Enfin, ils sont chargés de développer une politique d'animation des marchés.

En complément, certains contrats mettent à la charge des délégataires des obligations spécifiques telles que la location de places de parking pour les véhicules de commerçants (Clignancourt) ou la création et gestion d'emplacements dédiés à la vente d'objets de récupération (Vanves).

Les marchés aux puces parisiens se tiennent trois jours par semaine, du samedi au lundi.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué par les recettes des droits de place perçus auprès des commerçants auxquelles peut s'ajouter une contribution versée par les commerçants aux fins de réaliser des animations sur les marchés. Pour l'année 2016, **le chiffre d'affaires global** des trois délégations s'élève à **1,78 M€** en augmentation par rapport à 2015.

Le **résultat net global** des délégations est de **- 9,1 k€** en amélioration par rapport à 2015 (- 67 k€). Le déficit est à imputer principalement au marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt, qui connaît une augmentation de charges (notamment de personnel et de nettoyage) ainsi qu'une baisse des recettes. Le délégataire en place depuis juillet 2013 n'a pas réussi à retrouver l'équilibre.

Les délégataires versent à la Ville une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires.

Pour l'exercice 2016, la redevance globale versée à la Ville de Paris s'élève à **333,3 k€**, en baisse par rapport à 2015 (461,4 k€). La baisse s'expliquant par la minoration de la redevance forfaitaire perçue par la Ville sur le contrat du marché aux puces de Montreuil, minoration consentie en contrepartie de la prise en charge par le délégataire de la collecte et du nettoyage le samedi soir et le dimanche après-midi.

A noter que la part forfaitaire de la redevance a été réduite en 2016 du fait des attentats du 13 novembre 2015 ; en effet il a été décidé une exonération des droits de place pour les commerçants pour ces trois jours de fermeture des marchés et une réduction de la redevance du délégataire du montant de la perte de recettes.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	1,78 M€	1,70 M€
Redevance versée par le délégataire	333,3 k€	361,4 k€
Résultat net de la délégation	-9,1 k€	- 67,5 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :

A fin 2016, le nombre d'emplacements s'élève à 136 : 97 abonnés sur le site Clignancourt et 39 abonnés sur le site Jean-Henri Fabre. En ce qui concerne les commerçants volants, on recense à fin 2016, 78 cartes actives sur le site Clignancourt et 76 sur le site Jean-Henri Fabre. Cela a généré, en cumulé sur l'année, plus de 15 000 occupations. Sur l'ensemble des stands, on note une majorité de stands dédiés à la vente de produits d'habillements (48%).

Marché aux puces de la porte de Vanves :

Le secteur brocante comprend 253 abonnés et 245 volants ainsi que 5 titulaires sur le Square aux Artistes.

Le secteur neuf comprend 116 abonnés et 98 volants. Pour ce secteur, de nouvelles plages d'ouvertures ont été mises en place le samedi et dimanche après-midi mais elles n'ont pas eu le succès escompté parmi les abonnés, du fait principalement de la présence sur le site de vendeurs à la sauvette, particulièrement nombreux sur ces créneaux horaires.

Dans le cadre de ce contrat, un espace dédié aux objets de récupération a été mis en place. Il compte 50 places avec environ 25 titulaires réguliers. Ce secteur n'a pas eu le développement escompté car les titulaires sont peu nombreux et peu assidus, probablement découragés par le développement des ventes à la sauvette.

Marché aux puces de la porte de Montreuil :

A fin 2016, le nombre de commerçants détenteurs d'une carte s'élève à 427 (261 abonnés et 166 volants).

On note une majorité de stands dédiés à la vente de produits neufs (78 %), les stands de brocantes et les fripiers n'étant représentés que pour 20 %.

Sur ce marché, le recrutement de nouveaux commerçants est suspendu (sauf cas exceptionnel de succession familiale) depuis 2007, dans l'attente du réaménagement du secteur de la porte de Montreuil (Grand Projet de Rénovation Urbaine).

Suivi du fonctionnement :

En ce qui concerne les infractions, les délégataires signalent le problème majeur et récurrent des ventes à la sauvette qui continue de se développer en dépit des actions menées par les délégataires, en concertation avec les services de la Préfecture de Police et les mairies

d'arrondissements. Ces vendeurs à la sauvette participent à l'insécurité du site, et créent des problèmes de vandalisme ou de manque de respect de la propreté des lieux. A noter la présence importante de vendeurs de contrefaçons.

Sur les trois marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises).

En ce qui concerne la mise en place d'actions d'animation, on peut signaler que les délégataires ont augmenté leur budget publicité par la diffusion massive de dépliants notamment pour faire connaître les marchés dans les lieux touristiques, hôtels...

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris, sur l'ensemble des marchés aux puces de la capitale. Ils sont établis par m² et par jour ou ½ journée de tenue.

Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :

Au 1^{er} janvier 2016, les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 1 € HT/m² et par jour de tenue pour les commerçants abonnés et volants du marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt.

Marché aux puces de la porte de Vanves :

Le nouveau contrat, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012, prévoit des tarifs différenciés comme suit : 0,50 € HT/m² et par demi-journée pour les abonnés et les volants du secteur brocante, 0,60 € HT/m² et par demi-journée pour le secteur neuf et 0,50 € HT/m² et par journée pour le secteur des objets de récupération.

Marché aux puces de la porte de Montreuil :

Les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 0,76 € HT/m² et par jour de tenue pour les commerçants abonnés et à 0,76 € HT/m² et par demi-journée de tenue pour les commerçants volants.

d) Évènements marquants 2016

Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :

Un travail sur la refonte du règlement a été poursuivi en 2016 afin d'élaborer un texte commun aux deux sites. Ce règlement a été voté au Conseil de Paris en novembre 2016. Il a notamment acté le nom du marché Clignancourt-Django Reinhardt.

Marché aux puces de la porte de Vanves :

Par avenant à la convention en vigueur le délégataire est, depuis le 10 février 2012, chargé du nettoyage du site le samedi soir, de la collecte intégrale des déchets le samedi soir et d'une collecte partielle le dimanche après-midi, les frais de traitement des déchets étant à la charge de la Ville de Paris.

Afin de maintenir l'équilibre économique du contrat, le surcoût a été déduit de la part forfaitaire de la redevance due à la Ville de Paris chaque année.

Le contrat a été prolongé par avenant pour trois mois pour arriver à échéance le 31 mars 2017. Par délibération du 29, 30 et 31 mars 2016 la procédure de renouvellement du contrat a été lancée.

Un travail sur la refonte du règlement a été initié en 2016.

Marché aux puces de la porte de Montreuil :

La convention de délégation de service public actuelle a été conclue avec la société SEMACO (délégataire sortant) pour une durée de trois ans à effet au 6 janvier 2015.

Par délibération du 12, 13 et 14 décembre 2016, la procédure de renouvellement du contrat a été lancée.

Un travail sur la refonte du règlement a été initié en 2016.

8.6 MARCHES DE LA CREATION

Présentation de la délégation de service public

Les marchés de la création constituent une expérience originale, unique à Paris, complétant d'autres formes d'accueil des artistes non sédentaires que sont le Square aux artistes de la porte de Vanves et le Carré aux artistes de la place du Tertre.

Les marchés de la création ont pour vocation de permettre à des artistes d'exposer et de vendre des œuvres originales, fruit de leur création. Le marché Edgar Quinet dans le 14^{ème} arrondissement existe depuis 1995 et se tient le dimanche. Le marché Bastille dans le 11^{ème} arrondissement a été créé en 2004 et se tient le samedi.

A fin 2016, il y a 107 artistes abonnés et 425 artistes volants sur les deux marchés. L'objectif de la Ville de Paris de soutenir les artistes amateurs est atteint puisqu'ils constituent presque la moitié des exposants. L'activité la plus représentée, tant pour les professionnels que pour les amateurs, est la peinture (60% des exposants environ).

Le marché Edgar Quinet a été confié au Groupement d'Intérêt Économique (GIE) des Marchés libres de Paris, initiateur de ce marché, depuis sa création et jusqu'au 15 octobre 2002. Puis il a été géré en régie directe jusqu'au 31 décembre 2003. A la suite de ce succès de ce marché, le Conseil de Paris a approuvé la création du marché Bastille en 2004.

Depuis 2004, les deux marchés sont gérés dans la cadre d'une délégation de service public.

Le contrat en vigueur actuellement a été consenti à la **SOMAREP** pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} mars 2013.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des artistes. Pour l'année 2016, le chiffre d'affaires se répartit entre 43,74 k€ pour le marché Bastille et 83,72 k€ pour le marché Edgar Quinet, soit un **chiffre d'affaire global de 127,46 k€**, en légère baisse par rapport à 2015 (129,1 k€). Cette évolution s'explique principalement par une baisse des recettes des commerçants volants sur le marché Bastille.

La délégation enregistre un bénéfice de **2,2k€**, en nette amélioration par rapport à 2015 (-33,3 k€) de par une réduction des charges d'exploitation.

Le délégataire verse une redevance forfaitaire fixée contractuellement, éventuellement complétée par une redevance sur chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint. En 2016, la **redevance forfaitaire** s'est élevée à **13,98 k€** et le seuil de déclenchement de la redevance complémentaire n'a pas été atteint.

A noter que la part forfaitaire a été réduite en 2016 du fait des attentats du 13 novembre 2015 ; en effet il a été décidé une exonération des droits de place pour les commerçants pour ces deux jours de fermeture des marchés et une réduction de la redevance du délégataire du montant de la perte de recettes.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	127,5 k€	129,1 k€
Redevance versée par le délégataire	14,0 k€	15,5 k€
Résultat net de la délégation	2,21 k€	-33,3 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité

Au 31 décembre 2016, il y avait **107 artistes abonnés** et 425 cartes actives d'**artistes volants sur les deux marchés**.

Le délégataire signale toutefois l'équilibre précaire de cette délégation dont il explique les principales difficultés par les conditions d'exploitation du marché Bastille :

- Il est difficile de faire venir des exposants pendant la période hivernale en raison des conditions d'exposition et du manque de visibilité du marché ;
- L'accessibilité du marché Bastille et les difficultés de stationnement impactent négativement la fréquentation ;
- La situation économique, difficile encore en 2016, a limité le nombre d'acheteurs avec un impact immédiat sur la fréquentation des artistes.
- Les problèmes d'insécurité qui dissuadent les artistes et la clientèle.

Le marché Edgar Quinet est très fréquenté, notamment par des touristes, car il bénéficie du flux des voyageurs de la gare Montparnasse. En revanche, la fréquentation du marché Bastille peine davantage à se développer.

Service fourni

Sur les deux marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électrique et coffrets de prises), ainsi que des réparations ou remplacements suite à de nombreux actes de vandalisme sur le matériel, poteaux, bâches...

En matière de promotion des marchés, le délégataire a réalisé des campagnes de publicité dans les bateaux mouche, dans la presse spécialisée et a diffusé des cartes « de visite passion ».

c) Politique tarifaire

Les tarifs appliqués à partir du 1^{er} janvier 2016 étaient de 4,40 € HT par mètre linéaire pour les artistes volants et de 4,19 € par mètre linéaire pour les artistes abonnés.

d) Évènements marquants 2016

Un travail sur la refonte du règlement afin de redynamiser les marchés de la création ainsi qu'une réflexion sur les tarifs se sont poursuivis en 2016. Le nouveau règlement et les nouveaux tarifs ont été validés au Conseil de Paris en décembre 2016. Ces nouveaux dispositifs doivent permettre notamment une augmentation des recettes, une incitation à l'abonnement pour les artistes et une meilleure assiduité pour les artistes volants et abonnés.

La délégation actuelle arrivant à échéance le 28 février 2018 ; par délibération des 27, 28 et 29 mars 2017, la procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés de la création a été lancée.

9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

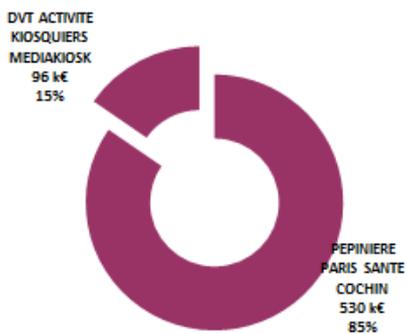
Présentation du secteur

Ce secteur regroupe les délégations relatives à la gestion de l'activité des kiosquiers et aux pépinières d'entreprises.

Grandes masses financières du secteur du développement économique

	2016	2015
Chiffre d'affaires	626 k€	844,9 k€
Redevances versées par les délégataires	35 k€	60,8 k€

Répartition CA 2016



Répartition redevances 2016



9.1 GESTION DE L'ACTIVITE DE KIOSQUIER

Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris a engagé depuis plusieurs années des initiatives visant à relancer le développement du réseau des kiosques à Paris et à améliorer les conditions d'exercice de la profession. Dans ce cadre, elle a entrepris dès 2002 de favoriser le maintien des kiosques de presse en allégeant la redevance d'occupation imposée aux kiosquiers.

En 2005, la Ville de Paris a profondément réformé son mode d'intervention dans le secteur en faisant le choix d'une délégation de service public pour la gestion de l'activité de kiosquier, qui était jusque-là une régie directe. L'objectif était de mettre en place un lien de gestion unique et spécialisé dans ce secteur professionnel très spécialisé, d'organiser une coordination plus claire et efficace des décisions de gestion du réseau des kiosques, tant au niveau individuel que global. Il s'agissait d'instaurer une meilleure animation commerciale du réseau des kiosques de presse.

La délégation renouvelée en 2010 pour une durée de 5 ans et attribuée à la société **Médiakiosk** porte sur l'animation et l'amélioration de la gestion de l'activité de kiosquier à Paris. Le délégataire est chargé de poursuivre le développement du réseau des kiosques parisiens notamment en ré-ouvrant les kiosques fermés et en optimisant la gestion des procédures d'attribution des kiosques. Par ailleurs, il doit pérenniser l'activité en diversifiant les activités accessoires et en améliorant les conditions de travail des kiosquiers.

Le réseau des kiosques parisiens compte actuellement plus de 400 kiosques qui font l'objet, d'une part, d'une convention de délégation de service public pour la gestion de l'activité de kiosquiers et, d'autre part, d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire des façades des kiosques. Les deux contrats, dont l'échéance était prévue au 31 décembre 2015, ont été prolongés par avenant jusqu'au 30 juin 2016.

L'arrivée à échéance des deux contrats de gestion des kiosques de presse a été l'occasion de repenser les modalités de gestion de ces kiosques et de définir les objectifs de la municipalité pour la future gestion de ces mobiliers. Plusieurs groupes de travail ont mis en évidence l'impératif d'améliorer les conditions de travail et des revenus des kiosquiers. Ces réflexions ont abouti au choix d'un contrat unique, un marché public, et au lancement d'une procédure en dialogue compétitif permettant d'améliorer tout au long de la procédure la qualité et le caractère innovant des propositions. Par délibération des 17, 18 et 19 mai 2016, le Conseil de Paris a autorisé la signature d'un marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation des kiosques de presse avec la société MEDIAKIOSK.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Il est rappelé que les chiffres ci-dessous ne correspondent pas à une année entière. La DSP a été prolongée par un avenant pour une période de 6 mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

Le chiffre d'affaires de la délégation est issu des opérations de promotion, des redevances d'occupations domaniales perçues pour le compte de la Ville et d'une rétribution pour services rendus versée par les kiosquiers calculée sur le chiffre d'affaires presse et hors presse réalisé sur le kiosque. Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, le chiffre d'affaires de la délégation s'élève à **96,2 k€**. Le chiffre d'affaires pour l'année 2015 s'élevait à 188,6 k€.

Le **résultat d'exploitation** de la délégation est en **perte de - 144,7 k€**, en amélioration de 10 % par rapport au résultat du 1^{er} semestre 2015.

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe dont le montant annuel est égal à 20 k€, indexé, d'une part variable qui correspond à 2,5 % du chiffre d'affaires HT, de la délégation et des frais de contrôles.

La redevance inclut également les redevances d'occupations domaniales perçues auprès des kiosquiers pour le compte de la Ville (11,4 k€ en 2016). Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, la redevance globale s'est élevée à 24,8 k€, (50,8 k€ en 2015).

	2016	2015
Chiffre d'affaires	96,2 k€	188,6 k€
Redevances versées par le délégataire	24,8 k€	50,8 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	- 144,7 k€	- 322,9 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité de kiosquiers :

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, le délégataire n'a pas réalisé de réouverture ni de création. Au 30 juin 2016, le réseau parisien compte 339 kiosques ouverts (2 kiosques sont fermés pour travaux).

En ce qui concerne les procédures d'attribution des kiosques, le délégataire a instruit 42 dossiers de candidatures au cours du 1^{er} semestre 2016, 92 dossiers en 2015. 17 nouveaux candidats ont été agréés, 27 en 2015. Une Commission Professionnelle des Kiosquiers s'est tenue le 3 juin 2016, au cours de laquelle ont été mis en compétition 13 kiosques, conformément à l'arrêté municipal réglementant la tenue des kiosques à journaux.

Service fourni aux kiosquiers :

Le délégataire a mis en place une formation gratuite au métier de kiosquier en partenariat avec le CEFODIP. Aucune formation professionnelle n'a été réalisée pour le 1^{er} semestre 2016, car Mediakiosk dispose de suffisamment de candidats ayant déjà bénéficié de la formation professionnelle pour l'exploitation de kiosques à rouvrir. En ce qui concerne les visites aux kiosquiers, le délégataire a continué son travail de proximité avec 1 792 visites de kiosques effectuées pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 (4 960 en 2015).

MédiaKiosk continue la mise en œuvre du dispositif promotionnel, « PromoKiosque », qui se caractérise par la mise en avant de quatre titres de presse. Ce dispositif a été proposé à l'ensemble des kiosquiers en activité ainsi qu'aux nouveaux entrants dans le métier. Au 30 juin 2016, 266 kiosques équipés ont mis en avant 56 campagnes promotionnelles (contre 258 au 31 décembre 2015).

c) Politique tarifaire

Le délégataire perçoit auprès des kiosquiers une rétribution pour service rendu ainsi qu'une redevance pour occupation du domaine public pour le compte de la Ville de Paris. Les redevances versées par les kiosquiers au délégataire se décomposent en trois lignes :

- La redevance pour service rendu basée sur les recettes générées par la vente de la presse (tarif a).
- La redevance pour service rendu basée sur les recettes générées par la vente d'articles autres que la presse (tarif b).
- La redevance pour occupation du domaine public, calculée sur les recettes générées par la vente de la presse et intégralement reversée à la Ville.

En outre, chaque kiosquier adhérent à « Promokiosque » et qui en respecte le cahier des charges perçoit une allocation annuelle de 681 €.

d) Événements marquants 2016

Le marché public qui a été lancé par la Ville en janvier 2015, destiné à la fourniture, la maintenance, l'entretien, l'exploitation publicitaire des kiosques et à la gestion des kiosquiers, a été attribué à la société Mediakiosk.

Le marché public a pris effet le 1^{er} juillet 2016, pour une durée de 15 ans.

Dans le cadre du marché public, la société Mediakiosk s'est engagée sur un calendrier de déploiement (juin 2017 à juin 2019) pour la modernisation de 360 kiosques de presse (dont 4 kiosques expérimentaux), tous informatisés, et la rénovation de 49 kiosques Hors Presse « type K 1900 ».

Les 49 mobiliers, qui seront mis à disposition de la Ville, feront l'objet d'appels à propositions et seront réaménagés en fonction des usages (kiosques associatifs ou autres activités).

9.2 PEPINIERE PARIS SAINTE COCHIN

Présentation de la délégation de service public

L'objet de cette délégation de service public, conclue en juillet 2014 avec la RIVP, porte sur la gestion d'une pépinière d'entreprises dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension portant sur 30 lots supplémentaires de 40 à 80 m².

Cette pépinière de 3339 m² SHON, mise en service en 2007, est située dans l'enceinte de l'hôpital COCHIN, 27 rue du Faubourg Saint-Jacques (14^{ème}), sur une emprise foncière mise à disposition du Département de Paris par l'AP-HP. Elle est prévue pour accueillir des jeunes entreprises exerçant dans le secteur de la santé. Les entreprises sélectionnées sont accompagnées dans leur phase de création et de développement en vue d'atteindre une taille critique leur permettant d'être économiquement viables.

Le bâtiment actuel comporte 15 lots, d'une surface comprise entre 88 et 247 m², répartis sur six niveaux, ainsi que 27 emplacements de stationnement.

Le délégataire RIVP a reconduit l'association « Paris Biotech Santé », incubateur de référence dans le domaine de la santé humaine à Paris, afin de poursuivre l'animation de cette pépinière (Convention de service signée le 21 juillet 2014 expirant le 31 décembre 2016).

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué des loyers d'occupation versés par les entreprises auxquels s'ajoutent les revenus tirés des prestations de service. Pour l'année 2016, il s'élève à **530 k€**, en baisse par rapport à 2015 (656 k€). Cette baisse peut s'expliquer par des réductions de redevances consenties sur certains lots pour compenser les troubles de jouissance inhérents aux travaux d'extension de la pépinière en dépit d'un taux d'occupation de 100%.

Le résultat d'exploitation de la délégation est de **217,5 k€** (- 49,3 k€ en 2015).

Ce résultat positif est lié à la forte diminution des dotations aux provisions pour dépréciation (10 k€ en 2016 contre 278 k€ en 2015) liée à des créances clients douteuses associée à une reprise de provisions importante (110 k€ en 2016 contre 26 k€ en 2015).

Le délégataire verse une **redevance forfaitaire annuelle** dont le montant est fixé contractuellement, éventuellement complété par une redevance calculée sur le chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	530 k€	656 k€
Redevance versée par le délégataire	10,1 k€	10 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	217,5 k€	- 49,3 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

La durée d'hébergement des entreprises en pépinière est limitée à 2 ans, renouvelable pour 12 mois, sans pouvoir excéder une durée maximale de 48 mois.

Taux d'occupation en 2016 :

Au 31 décembre 2016, 13 sociétés occupent 14 lots pour une surface totale louée de 2 391 m² et un taux d'occupation de 100 %. 2 nouvelles sociétés se sont installées et 2 ont pris des lots supplémentaires.

Suivi du fonctionnement :

L'équipe d'animation de la pépinière assure au quotidien des prestations matérielles (services logistiques, entretien...) et immatérielles (suivi individuel, évaluation et accompagnement de projets, mise en relation avec un réseau de partenaires, mise en place d'outils de gestion...).

La relocation des lots vacants est précédée par la réunion d'un « Comité de présélection des entreprises » qui évalue et propose au délégataire les candidatures des sociétés souhaitant s'installer dans la pépinière.

Outre le Comité de pré-sélection susmentionné, la convention de délégation a également prévu un « Comité de pilotage » chargé notamment de veiller au respect de l'objet et des orientations de la pépinière. Il est composé de représentants du Département de Paris, du délégataire, de l'animateur de la pépinière, de la Région Ile-de-France, de l'AP-HP et de l'Université Paris V. Il se réunit une fois par an sur convocation du délégataire.

c) Politique tarifaire

En vertu des contrats conclus avec les entreprises hébergées, la RIVP perçoit une redevance d'occupation, dont les tarifs appliqués en 2016 sont les suivants :

- Redevance + charges : 291,50 € HT / m²/an (valeur 3^{ème} trimestre 2013) : tarifs inchangés par rapport à 2015.
- Parking : 87 € HT/ place / mois (valeur 3^{ème} trimestre 2013).

NB : Pour tenir compte des troubles de jouissance générés par les travaux d'extension de la pépinière, la RIVP a appliqué une tarification moyenne globale sur l'année 2016 abaissée à 264 €/an/m²/HT.

d) Événements marquants 2016

Le chantier de réalisation de l'extension de la pépinière se poursuit (construction du gros-œuvre) en vue d'une livraison au printemps 2017.

Pour tenir compte des troubles inhérents à ces travaux, il a été procédé à des réductions de redevance pendant cette période.

Pour la pépinière existante, l'équipe d'animation PBS continue d'assurer au quotidien les prestations matérielles et immatérielles mentionnées au point b), complétées d'un suivi personnalisé sous forme de forums et de réunions scientifiques organisées avec ses partenaires du réseau hospitalo-universitaire.

10. SERVICES FUNERAIRES

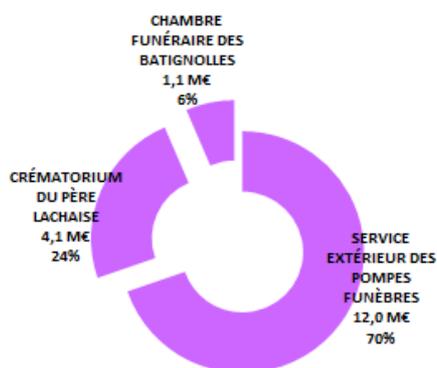
Présentation du secteur

Dans ce secteur ouvert à la concurrence, la municipalité intervient à travers **trois services délégués** concernant le **service extérieur des pompes funèbres**, le **funérarium des Batignolles** et le **crématorium du Père-Lachaise**. Il est à noter que deux de ces délégations (crématorium et service extérieur) sont confiées à la **SAEMPF** (Société Anonyme d'Économie Mixte locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris).

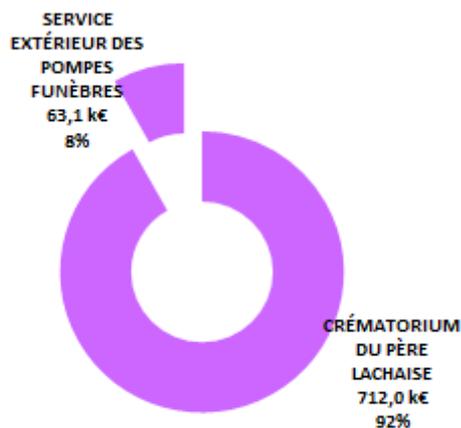
Grandes masses financières des services funéraires

	2016	2015
Chiffre d'affaires	17,3 M€	16,7 M€
Redevances versées par les délégataires	775,1 k€	663,6 k€
Participations de la Ville de Paris	53,9 k€	50,0 k€

Répartition CA 2016



Répartition redevance 2016



10.1 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Présentation de la délégation de service public

La loi du 8 janvier 1993 dite « loi Sueur¹ » a mis fin au monopole communal du « service extérieur des pompes funèbres » détenu par les communes depuis la loi du 28 décembre 1904.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi (en 1998), l'activité de pompes funèbres demeure un service public mais peut être assurée par des entreprises privées ou des services municipaux. Afin d'exercer leur activité, ces opérateurs funéraires doivent obligatoirement - quelle que soit leur forme juridique - obtenir une habilitation délivrée par les préfetures (à Paris, par la Préfecture de Police).

La Ville de Paris a fait le choix de confier à un professionnel, via une délégation de service public, l'ensemble des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres (à l'exception des opérations de fossoyage qui demeurent exercées par une régie municipale).

La délégation de service public, conclue le 10 janvier 2011, pour une durée de 8 ans avec la **Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF)** porte sur l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L.2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le délégataire a également la possibilité de proposer des prestations accessoires se situant hors du champ de la délégation (la marbrerie par exemple).

La délégation impose, par ailleurs, un certain nombre de prescriptions en matière d'organisation, de qualité, d'information du public, de communication et de tarification. En outre, des dispositions particulières sont prévues pour le service des personnes sans ressources, les convois sociaux, les décès en grand nombre.

Enfin, le délégataire a été chargé d'assurer le développement et l'entretien du réseau parisien d'agences funéraires.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation du service extérieur des pompes funèbres est constitué par le **chiffre d'affaires** lié à l'organisation des obsèques. Il s'élève à **12,04 M€** pour l'année 2016 (11,6 M€ en 2015), cette évolution s'expliquant principalement par l'évolution de la mortalité, l'intégration de la marbrerie dans le chiffre d'affaires et l'apport des activités des réquisitions avec le marché du département des hauts de Seine (92) depuis 2015.

En contrepartie des contraintes de service public, qui imposent un dispositif minimal de veille mobilisable en temps réel pour assurer le service prévu sur les situations de crise ou de pré-crise, le délégataire a perçu pour l'année 2016 une **compensation financière de 53,9 k€**.

Le résultat net de la délégation est de 558 k€ en 2016, en progression par rapport à 2015 (415,9 k€).

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable. Pour l'année 2016, la redevance globale s'est élevée à **63,1 k€**, contre 60,6 k€ en 2015.

¹ Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	12,05 M€	11,6 M€
Redevance versée par le délégataire	63,1 k€	60,6 k€
Participations de la Ville de Paris	53,9 k€	50,0 k€
Résultat net de l'activité	558 k€	415,9 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité à Paris

En 2016, le délégataire a réalisé 3 690 convois (hors indigents) soit 20,5 % des convois parisiens, (contre 3 469 en 2015 soit 21,1 % du marché). Il demeure un opérateur de référence avec une progression du nombre de convois de 5 % ; il se positionne parmi les trois plus importants prestataires parisiens dans le secteur du funéraire.

Le délégataire a assuré 2 609 interventions en 2016.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Le délégataire participe activement, d'une part, aux réflexions professionnelles menées par différentes institutions politiques ou administratives sur d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires (Loi Sueur sur la crémation et le devenir des cendres), d'autre part, aux réflexions sociétales (prise en charge des enfants décédés en période périnatale), et, enfin, aux réflexions concernant le domaine de la sécurité sanitaire (pandémies grippales et autres).

Dans le cadre de la prise en charge des convois des personnes dépourvues de ressources suffisantes, le délégataire s'efforce d'améliorer les prestations offertes (prestations développement durable, devis rapatriement).

Il convient de noter que, tous les deux ans, le délégataire diligente une étude menée par un organisme indépendant extérieur à l'entreprise afin de situer son positionnement en matière de qualité des services sur le marché parisien.

Certification ISO 9001

La garantie contractuelle prioritaire de qualité de service s'est traduite pour le délégataire par une certification (norme ISO 9001 version 2000) obtenue auprès de l'AFAQ sur la précédente délégation, se traduisant notamment par la mise en place d'un « projet partagé » par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, intégrant notamment la charte éthique et les questionnaires qualité existant antérieurement.

Le dernier renouvellement de cette certification a été obtenu en 2014 pour 3 ans avec pour objectif de l'étendre à l'ensemble des activités du délégataire, en intégrant une nouvelle activité : la commercialisation directe de marbrerie.

Par ailleurs, au titre du respect de l'environnement, le délégataire a développé une gamme « d'urnes bio » (biologiques et biodégradables), ainsi qu'une gamme complète de cercueils et de capitons « développement durable ». Le respect de l'environnement est l'une des valeurs essentielles adoptées par le délégataire dans son « projet partagé » d'entreprise.

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

La certification ISO 9001 nécessite une analyse de la satisfaction des clients deux fois par an. Dans le périmètre de celle-ci sont inclus l'accueil et le professionnalisme des personnels, les locaux, les véhicules, les services, de l'exploitant comme des entreprises sous-traitantes.

De plus, une enquête annuelle est effectuée par le délégataire sur l'ensemble des éléments qui permettent à l'utilisateur d'évaluer les services rendus.

En 2016, le taux de retour des questionnaires qualité a atteint 27,55%. Le taux de remarques ayant été de 2,3 %, le délégataire estime que le taux de satisfaction se situe autour de 96,44 %.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel.

Les aménagements tarifaires pratiqués sont ceux prévus au contrat de délégation de service public, à savoir : la gratuité pour les personnes dépourvues de toutes ressources, le tarif réduit pour les Parisiens ou les personnes décédées à Paris justifiant de faibles ressources financières (attestées par un travailleur social).

De plus, une étude a été réalisée en 2016 par un organisme indépendant pour assurer un positionnement tarifaire concurrentiel de l'offre de marbrerie.

d) Événements marquants 2016

Activité

Le délégataire a poursuivi en 2016 le développement de son offre marbrerie complète en agence et sur internet (avec visualisation des projets de monuments en 3D), en ayant notamment recours à un conseiller dédié aux études techniques spécifiques, ainsi que l'ouverture de deux salles d'exposition dédiées à la marbrerie.

Par ailleurs, en 2016, le délégataire a développé une solution de financement participatif en ligne (Tontine 2.0). A la fin de l'année 2016, une dizaine de dossiers ont été réglés par ce mode de financement.

Missions de service public

- Dans le cadre des missions de service public prévues dans cette DSP, le délégataire a maintenu les moyens matériels et humains permettant d'intervenir en cas de crise ou pré-crise. Son intervention a été requise, comme prévu contractuellement, pour l'organisation d'obsèques de personnes décédées dans des conditions particulières. Pour mémoire, le délégataire est intervenu lors des attentats de janvier et de novembre 2015 afin de réaliser le transport des défunts dans des délais particulièrement contraints imposés par les circonstances et les besoins spécifiques lors d'enquêtes criminelles.
- Le délégataire a maintenu sa participation à l'élaboration des plans de prévention « pandémie grippale » relevant du Préfet et a développé dans l'entreprise un plan de continuité d'activité.
- Le délégataire, dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation, maintient ses actions de présentation des mesures de prises en charge sociale auprès de différentes administrations d'État, des collectivités publiques parisiennes ou franciliennes ainsi que diverses institutions privées, par exemple les travailleurs sociaux des CAS, l'AP-HP, et certaines associations reconnues d'utilité publique.

10.2 CREMATORIUM DU PÈRE LACHAISE

Présentation de la délégation de service public

L'objet de cette délégation de service public conclue en 1998 pour une durée de 16 ans et attribuée à la **Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF)** porte sur la rénovation et l'exploitation du crématorium du Père-Lachaise. Elle a pris fin le 31 mai 2015.

La délégation de service public a été renouvelée en 2015 avec la SAEMPF pour une durée de 3 ans et 7 mois, à savoir du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2018.

Le délégataire est chargé d'assurer l'ensemble des opérations de crémation proprement dites, les prestations accessoires au service funéraire et les prestations pouvant être demandées par la Ville de Paris. Le délégataire a également été chargé d'assurer un programme de rénovation de l'équipement destiné à améliorer l'accueil des familles.

Le crématorium du Père-Lachaise est le seul crématorium situé sur le territoire parisien. C'est aussi le plus ancien crématorium de France. En janvier 1995, ce crématorium a été inscrit aux monuments historiques. Il s'agit du seul équipement funéraire de crémation à bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques.

L'équipement délégué comprend notamment un bâtiment ERP (classé) dans lequel ont été aménagés des salles de cérémonies, une salle de remise des urnes, une salle de convivialité ainsi que des équipements techniques nécessaires à l'exploitation du service, dont 5 appareils de crémations équipés de leur ligne de filtration.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué du **chiffre d'affaires** lié aux opérations de crémations proprement dites et des recettes tirées des prestations accessoires (organisation de cérémonies personnalisées par exemple).

En 2016, le chiffre d'affaires de la DSP est de : **4,1 M€**.

En 2016, le **résultat net** de la délégation est de : **392,7 k€**.

En 2016, le délégataire verse une **redevance** de 712 k€ contre 603 k€ en 2015. Cette augmentation significative s'explique par le nouveau mode de calcul de la redevance décidée à l'occasion du renouvellement de 2015, l'année 2016 étant la première année pleine avec ce nouveau mode de calcul.

	2016	2015
Chiffre d'affaires	4,1 M€	4,0 M€
Redevance versée par le délégataire	712 k€	603,0 k€
Résultat net de la délégation	392,7 k€	542 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de la crémation à Paris

En 2016, le délégataire a procédé à 5 924 crémations contre 5907 en 2015.

Adaptation du service aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre aux demandes et aux attentes exprimées par les familles et au-delà des cérémonies organisées individuellement pour leur défunt, le délégataire a mis en place une « cérémonie collective annuelle du souvenir ». En 2016, ce type de cérémonie a rassemblé près de 500 personnes.

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

Le crématorium du Père-Lachaise adresse, deux mois après la crémation, des « questionnaires qualité » aux familles. En 2016, 2 962 questionnaires ont été envoyés avec un taux de retour supérieur à 25 % (25,5 % en 2015). Les questionnaires retournés sont analysés par le service qualité du délégataire dans le cadre du processus d'amélioration continue. Pour l'année 2016, 96 % de « bien » et « très bien » ont été recensés sur la qualité de la cérémonie et le savoir-faire du délégataire.

Peu de réclamations ont été adressées en 2016 aux services du crématorium. Elles étaient principalement dues à des problèmes techniques (pannes), d'organisation (retards) et de capacité d'accueil. Ces réclamations ont systématiquement donné lieu à des réponses appropriées et intégrées dans le processus de suivi de la qualité du service rendu par le délégataire.

Certification ISO 9001 et 14001

La certification conjointe ISO 9001 et 14001 a été obtenue d'AFNOR CERTIFICATION en avril 2016 à la suite d'un audit effectué à la demande du délégataire en mars 2016.

c) Politique tarifaire

Lors du renouvellement de la DSP, la Ville de Paris a recherché la simplification et la transparence des tarifs (plus lisibles pour les opérateurs funéraires et les familles). A partir du 1^{er} juin 2015, compte tenu des nouvelles prestations offertes, le tarif d'une crémation adulte a été porté à 560 € TTC. Les tarifs n'ont pas évolué en 2016.

d) Événements marquants 2016

Compte tenu de la saturation de l'activité de l'équipement constatée à partir de 2014-2015, la collectivité parisienne, et en parallèle le délégataire, ont mené une réflexion d'ampleur destinée à adapter au mieux la structure organisationnelle du service.

Ainsi, le délégataire, a mené une concertation avec l'ensemble du personnel du crématorium portant sur la mise en place, en coordination avec la Ville, d'un accueil extérieur couvert dédié aux familles ainsi que l'installation d'un bureau d'accueil externe et mobile réservé aux professionnels.

Parallèlement, une réorganisation a été menée portant sur une simplification du planning des cérémonies permettant une augmentation des créneaux disponibles de crémation pour les familles. Ainsi, deux durées de cérémonies sont désormais proposées (30 minutes et 1 heure). Afin de limiter les effets de la saturation de l'activité de l'équipement sur la qualité du service, un seuil maximum de 27 cérémonies quotidiennes a été décidé.

A partir du 1^{er} juin 2015, un important programme de travaux a été mis en œuvre. Il s'étale sur la durée totale de la DSP, de 2015 à 2018. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 725 950 € (montant 2015).

Les principaux travaux programmés contractuellement sont notamment :

- 2015 : éclairages de sécurité, climatisation de locaux, mise en conformité PMR des portes au rez-de-chaussée,

- 2016 : rénovation des salles Formigé et Bigot et de l'espace cafétéria, rénovation et réaménagement de l'accueil familles, remplacement de la chaudière, rénovation des marches de la Coupole, nouveaux chapeaux sur les cheminées,
- 2017 : rebriquage des appareils de crémation,
- 2018 : remplacement des chéneaux.

Les travaux les plus lourds sont réalisés en dehors des heures d'ouverture du site et lorsque l'activité du crématorium est moins soutenue.

A l'occasion de sa réorganisation, le délégataire a mis en place un guichet unique permettant d'organiser et de gérer les dispersions au jardin du souvenir. Pour ce faire, un planning informatique partagé avec le service des cimetières a été organisé. Cet aménagement a été particulièrement bien accueilli par les professionnels et les familles.

Enfin, le nouveau planning des cérémonies élaboré en 2015 donnant satisfaction a continué à être mis en œuvre en 2016 car il correspond bien aux attentes de l'ensemble des usagers du crématorium.

10.3 CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES

Présentation de la délégation de service public

Afin d'éviter le séjour prolongé des corps des personnes décédées à leur domicile, la Ville de Paris a souhaité disposer de locaux aménagés pour les recevoir. Pour ce faire, elle a décidé, par délibération en date du 27 janvier 1992, de créer, dans les conditions définies à l'article L.361-35 du Code des communes, une chambre funéraire pour recevoir, avant mise en bière, le corps des défunts.

La Ville de Paris a fait le choix de concéder à un opérateur funéraire la construction et la gestion de l'équipement. Cette décision de la collectivité parisienne a fait l'objet du contrat conclu le 15 juin 1992 pour une durée de 30 ans avec la société **G2F** (Groupement Funéraire Francilien). Dans ce cadre, une parcelle foncière a été mise à disposition du concessionnaire avenue Pierre-Rebière (17e) à proximité de la Porte Pouchet (nouvelle adresse 2016 : boulevard du Bois-le-Prêtre - 17e). L'exploitant assume l'ensemble des charges d'exploitation et d'immobilisation nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué par les recettes perçues à l'occasion de la location de cases réfrigérées, de salons de présentation et d'une salle de cérémonie.

Le chiffre d'affaires s'élève à **1,11 M€** pour l'année 2016, contre 1,10 M€ en 2015, cette évolution s'expliquant par une légère augmentation du nombre d'admissions et des locations des salons.

Le **résultat net** de la concession est de **364,5 k€** en 2016, en hausse par rapport à 2015 (334,9 k€).

	2016	2015
Chiffre d'affaires	1,11 M€	1,10 M€
Redevance versée par le délégataire	0	0
Résultat net de la délégation	364,5 k€	334,9 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité à Paris

Au cours de l'exercice 2016, la chambre funéraire des Batignolles a enregistré 2 148 admissions de corps contre 2 066 lors de l'exercice 2015, soit une hausse de l'activité de 3,96 %.

Le taux d'occupation des cases réfrigérées est de 42,1 % contre 40,8 % en 2015 et le taux d'occupation des salons est de 82 % contre 78 % un an plus tôt.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Les horaires :

La chambre funéraire des Batignolles est ouverte tous les jours (du lundi au vendredi : sans interruption de 8h00 à 18h00, et, samedi, dimanche et jours fériés : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00), aux familles et aux professionnels, permettant des visites aux défunts, l'organisation de cérémonies, et éventuellement, des toilettes rituelles.

En dehors de ces horaires d'ouverture, tout défunt est accueilli 24h/24 sur présentation par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles des documents obligatoires pour une admission. Ces demandes sont faites soit par les opérateurs funéraires, soit par les familles mandatant ces professionnels pour assurer les démarches d'admission. A cet effet, une astreinte téléphonique est assurée par le personnel de la chambre funéraire qui se déplace à la demande.

L'information et le soutien aux familles :

L'exploitant met à disposition des familles en deuil des dépliants informatifs traitant des sujets liés au deuil et à ses conséquences. Conformément à la réglementation, l'information du public doit être effective, notamment par l'affichage dans l'équipement des tarifs, de la liste des opérateurs funéraires et du règlement intérieur.

L'exploitant a par ailleurs mis en place une politique d'ouverture vers des accompagnateurs bénévoles qui assurent librement, en dehors de toute considération religieuse, l'écoute des familles qui le souhaitent. De même, une aumônerie se tient à l'écoute des familles.

L'amélioration de l'accueil :

Dans le cadre du réaménagement de la Porte Pouchet, le stationnement des véhicules a été amélioré par la création d'un nouveau parking éclairé et réservé au seul usage des véhicules des familles et des opérateurs, accessible uniquement durant les heures d'ouverture de l'équipement. L'amélioration de l'environnement de l'équipement a été prise en charge par le concédant.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations autorisées contractuellement ont été votés par le Conseil de Paris lors de la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel et des coûts de l'énergie.

Les tarifs suivants peuvent être notés :

- Pour les premières 24 heures en cellule réfrigérée :
 - o en 2015 : 181,43 € TTC en 2016 : 180,94 € TTC

- Pour le forfait de 3 jours en cellule réfrigérée :
 - o en 2015 : 408,22 € TTC en 2016 : 407,12 € TTC

Le contrat de concession prendra fin à fin février 2024.

LISTE DES CONTRATS AU 31/12/2016

ENERGIE

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2016	CA 2016
1	Distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV)	SA	EDF/ERDF	DVD	30/07/1955	31/12/2024	30,0 M€	546,1 M€
2	Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude	SEM	CPCU	DVD	10/12/1927	31/12/2024	7,6 M€	385,3 M€
3	Distribution de gaz	SA	GRDF	DVD	14/12/1993	31/12/2018	817,2 k€	135,3 M€
4	Production, transport et distribution d'énergie frigorifique	SA	CLIMESPACE	DVD	28/01/1991	28/01/2021	1,1 M€	81,1 M€

LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2016	CA 2016
1	TOUR EIFFEL	SAEML	SETE	DFA	16/12/2005	30/10/2017	18,5 M€	78,4 M€
échu	JARDIN D'ACCLIMATATION	SA	LE JARDIN D'ACCLIMATATION	DFA	06/12/1995	09/10/2016	1,1 M€	11,6 M€
2	JARDIN D'ACCLIMATATION	SA	LE JARDIN D'ACCLIMATATION	DFA	10/10/2016	09/10/2041	139,5 k€	4,1 M€
3	CAMPING DE PARIS BOIS DE BOULOGNE	SARL	CAMPING INDIGO PARIS	DFA	01/01/2011	31/12/2020	653,2 k€	4,3 M€
4	PARC FLORAL	SA	GL Events	DFA	01/09/2015	01/09/2031	422,1 k€	8,5 M€
5	Port de l'Arsenal et Halte nautique de la Villette	SA	Fayolle Marine	DVD	01/01/2008	31/12/2023	96,4 k€	1,5 M€

DEPLACEMENTS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2016	CA 2016
1	ALBAN SATRAGNE - MAGENTA	SA	INDIGO	DVD	07/08/2004	06/08/2019	348,3 k€	1,6 M€
2	ALMA-GEORGE V	SA	INDIGO	DVD	07/06/1995	06/06/2035	22,5 k€	1,5 M€
3	AMPERE	SA	INDIGO	DVD	11/07/1987	10/07/2017	0,7 k€	62,8 k€
4	ANDRE HONNORAT	SEM	SAEMES	DVD	08/04/1992	07/04/2022	7,2 k€	415,6 k€

Délégations de Service Public – Exercice 2016

5	BAC MONTALEMBERT	SA	INDIGO	DVD	24/05/2009	23/05/2021	1,1 M€	2,4 M€
6	BASTILLE	SA	INDIGO	DVD	01/05/1990	30/04/2020	15,8 k€	1,1 M€
7	BAUDOYER	SA	REALPARK	DVD	15/12/1995	14/12/2035	73,0 k€	1,3 M€
8	BERCY - AUTOCARS VEHICULES LEGERS	SEM	SAEMES	DVD	28/03/1996	27/03/2026	0,0 k€	911,0 k€
9	BERCY - RELAIS MERCURE		S.E.I.H. - ACCOR	DVD	28/09/1987	01/07/2051	220,3 k€	539,5 k€
10	BERGSON	SA	INDIGO	DVD	12/01/1969	30/04/2020	242,1 k€	2,8 M€
11	BOURSE	SA	INDIGO	DVD	11/10/1997	01/05/2021	602,4 k€	4,8 M€
12	CARDINET - NOTRE-DAME	SEM	SAEMES	DVD	01/12/2007	30/11/2037	585,4 k€	2,0 M€
13	CARNOT	SA	INDIGO	DVD	01/07/1991	30/06/2021	49,7 k€	1,1 M€
14	CARPEAUX	SEM	SAEMES	DVD	18/01/1993	17/01/2023	2,1 k€	122,7 k€
15	CASERNE MONGE	SEM	SAEMES	DVD	05/05/1997	04/05/2072	8,1 k€	426,1 k€
16	CHAMPAGNY	SEM	SAEMES	DVD	29/09/1980	28/09/2045	2,5 k€	245,5 k€
17	CHAMPS-ELYSEES	SA	INDIGO	DVD	02/08/1993	01/08/2023	259,6 k€	3,2 M€
18	CHAMPS-ELYSEES PIERRE CHARRON	SA	INDIGO	DVD	27/12/1995	26/12/2035	112,0 k€	1,9 M€
19	CHARLETY COUBERTIN & THOMIRE	SEM	SAEMES	DVD	03/09/1994	02/09/2024	2,7 k€	1,1 M€
20	CITROEN-CEVENNES	SA	INDIGO	DVD	11/06/1990	10/06/2030	60,2 k€	1,3 M€
21	CONCORDE FREMICOURT	SA	INDIGO	DVD	24/01/2010	23/01/2030	58,7 k€	2,4 M€
22	CROIX DES PETITS CHAMPS	SA	INDIGO	DVD	06/05/1993	05/05/2023	375,6 k€	2,7 M€
23	DAMREMONT	SEM	SAEMES	DVD	27/11/1991	26/11/2021	3,0 k€	191,2 k€
24	DELESSERT	SEM	SAEMES	DVD	22/11/1994	21/11/2024	6,0 k€	456,3 k€
25	DIDOT	SEM	SAEMES	DVD	07/12/1993	06/12/2023	5,7 k€	231,9 k€
26	ECOLE DE MEDECINE	SEM	SAEMES	DVD	28/04/2010	27/04/2022	547,0 k€	1,4 M€
27	ETOILE-FRIEDLAND	SA	INDIGO	DVD	03/10/1994	02/10/2034	25,6 k€	1,7 M€
28	EURONORD LARIBOISIERE	SA	INDIGO	DVD	10/03/1997	09/03/2037	74,8 k€	1,6 M€
29	EYLAU	SA	INDIGO	DVD	03/01/1989	02/01/2029	1,2 k€	56,4 k€

Délégations de Service Public – Exercice 2016

30	FAUBOURG SAINT-ANTOINE	SA	INDIGO	DVD	15/03/1993	14/03/2028	243,4 k€	1,5 M€
31	FIRMIN GEMIER	SEM	SAEMES	DVD	15/10/1991	14/10/2021	2,9 k€	247,9 k€
32	FOCH	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	12/09/2004	11/09/2049	179,6 k€	4,5 M€
33	FRANCOIS 1ER	SA	INTERPARKING	DVD	01/11/2014	31/10/2028	1,1 M€	1,5 M€
34	FRANZ LISZT	SA	INDIGO	DVD	08/07/1996	07/07/2031	104,6 k€	1,1 M€
35	GAY-LUSSAC	SEM	SAEMES	DVD	26/02/1985	25/02/2050	2,0 k€	114,0 k€
36	GENERAL BEURET	SEM	SAEMES	DVD	04/10/1994	03/10/2059	4,1 k€	161,5 k€
37	GEORGE V	SA	INDIGO	DVD	06/01/1966	31/05/2018	224,8 k€	3,8 M€
38	GOURAUD	SA	INDIGO	DVD	30/04/1992	29/04/2022	9,6 k€	128,9 k€
39	GOUTTE D'OR	SEM	SAEMES	DVD	16/09/1991	15/09/2021	8,6 k€	447,6 k€
40	GRENIER SAINT-LAZARE	SA	INDIGO	DVD	11/06/1993	10/06/2058	0,0 k€	0,0 k€
41	GROS BOULAINVILLIERS	SEM	SAEMES	DVD	06/04/1992	05/04/2022	7,4 k€	388,5 k€
42	HARLAY (PONT NEUF)	SA	INDIGO	DVD	01/03/1969	01/03/2030	60,7 k€	1,2 M€
43	HAUSSMANN BERRI	SA	INDIGO	DVD	30/01/1967	31/05/2018	362,4 k€	4,5 M€
44	HECTOR MALOT	SEM	SAEMES	DVD	11/07/1994	10/07/2024	10,4 k€	462,0 k€
45	HOCHÉ	SA	INDIGO	DVD	01/06/1988	05/04/2029	128,4 k€	2,2 M€
46	HOTEL DE VILLE	SEM	SAEMES	DVD	09/11/2011	08/11/2026	499,6 k€	1,0 M€
47	INVALIDES	SA	INDIGO	DVD	26/02/1964	30/06/2031	418,5 k€	2,8 M€
échu	JEAN BOUIN	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	02/09/2013	01/09/2016	104,7 k€	342,7 k€
48	JOFFRE	SA	INDIGO	DVD	01/03/1970	30/06/2031	322,8 k€	1,9 M€
49	JOUFFROY	SA	INDIGO	DVD	05/01/1994	04/01/2024	5,4 k€	101,4 k€
50	LA TOUR MAUBOURG ORSAY	SA	Q PARK	DVD	04/08/1997	03/08/2037	37,3 k€	1,0 M€
51	LAGRANGE-MAUBERT	SEM	SAEMES	DVD	01/11/2014	31/10/2028	206,8 k€	1,1 M€
52	LOBAU	SA	INDIGO	DVD	26/02/2012	25/02/2020	2,6 M€	3,1 M€
53	LUTECE	SA	INDIGO	DVD	20/12/1988	19/12/2018	19,9 k€	725,2 k€

Délégations de Service Public – Exercice 2016

54	LYON-DIDEROT	SNC	SNC lyon diderot	DVD	29/01/1996	28/01/2036	439,8 k€	2,2 M€
55	MAC MAHON	SA	INDIGO	DVD	29/08/1994	28/08/2029	43,7 k€	882,4 k€
56	MADELEINE-TRONCHET	SA	INDIGO	DVD	25/01/2012	24/01/2020	3,8 M€	4,1 M€
57	MAIRIE DU 14EME	SA	INDIGO	DVD	19/03/1987	18/03/2017	11,7 k€	95,3 k€
58	MAIRIE DU 15EME - LECOURBE	SA	INDIGO	DVD	01/02/1988	31/01/2018	159,8 k€	747,0 k€
59	MAIRIE DU 17EME	SEM	SAEMES	DVD	01/03/1988	28/02/2027	63,1 k€	1,2 M€
60	MAIRIE DU 19EME	SEM	SAEMES	DVD	16/11/1992	15/11/2057	5,2 k€	191,5 k€
61	MALESHERBES-ANJOU	SA	INDIGO	DVD	08/12/1969	31/01/2018	549,5 k€	2,6 M€
62	MARCADET	SEM	SAEMES	DVD	04/03/1991	03/03/2056	3,0 k€	124,4 k€
63	MARCEAU ETOILE	SA	Q PARK	DVD	09/04/1998	08/04/2038	75,8 k€	1,4 M€
64	MARCHE SAINT-GERMAIN	SEM	SAEMES	DVD	01/09/1983	31/08/2048	1,7 k€	125,2 k€
65	MARIGNY CHÂTEAU	SA	INDIGO	DVD	01/01/2014	31/12/2038	111,6 k€	578,4 k€
66	MAUBERT - COLLEGE DES BERNARDINS	SEM	SAEMES	DVD	01/09/1980	30/06/2036	86,1 k€	1,7 M€
67	MEDITERRANEE	SEM	SAEMES	DVD	19/08/1992	18/08/2032	538,9 k€	10,3 M€
68	MEYERBEER (OPERA)	SEM	SAEMES	DVD	01/10/2014	30/09/2022	1,1 M€	2,3 M€
69	MILTON	SEM	SAEMES	DVD	31/03/1994	30/03/2024	2,3 k€	118,7 k€
70	MONTPARNASSE	SA	INDIGO	DVD	28/10/1971	30/06/2021	124,9 k€	2,0 M€
71	MOZART	SEM	SAEMES	DVD	01/01/1988	31/12/2052	3,2 k€	168,7 k€
72	PASSY	SA	INDIGO	DVD	02/08/2009	01/08/2024	810,3 k€	1,8 M€
73	PATRIARCHES	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	21/05/2014	20/05/2039	211,6 k€	737,1 k€
74	PEREIRE	SEM	SAEMES	DVD	01/01/1988	31/12/2052	6,1 k€	236,6 k€
75	PICPUS NATION	SA	INDIGO	DVD	01/03/1999	28/02/2025	97,9 k€	997,3 k€
76	PLACE VICTOR HUGO	SA	INDIGO	DVD	01/07/1991	30/06/2031	270,2 k€	1,6 M€
77	POLIVEAU	SEM	SAEMES	DVD	02/09/1985	01/09/2050	1,2 k€	65,7 k€
78	POLYTECHNIQUE	SEM	SAEMES	DVD	15/11/1984	14/11/2049	2,3 k€	269,5 k€

Délégations de Service Public – Exercice 2016

79	PONT DE GRENELLE - MAISON DE LA RADIO	SA	SAGS	DVD	06/04/2014	05/04/2018	88,6 k€	472,9 k€
80	PORTE D'ASNIERES	SA	INDIGO	DVD	13/07/1994	12/07/2029	12,9 k€	224,6 k€
81	PORTE D'AUTEUIL	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	21/10/2011	20/10/2019	752,9 k€	1,8 M€
82	PORTE DE CHAMPERRET	SA	INDIGO	DVD	30/11/2004	29/11/2024	185,8 k€	1,9 M€
83	PORTE DE CLIGNANCOURT	SA	SAGS	DVD	09/10/2013	08/10/2021	195,5 k€	751,1 k€
84	PORTE DE SAINT-CLOUD	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	27/07/2010	26/07/2028	281,5 k€	2,0 M€
85	PORTE DE SAINT-OUEN	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	29/01/2001	28/01/2021	137,2 k€	629,3 k€
86	PORTE DE VERSAILLES	SA	SAGS	DVD	10/01/2010	09/01/2022	1,3 M€	2,5 M€
échu	PORTE D'Italie	SA	INDIGO	DVD	15/10/2000	31/03/2016	12,1 k€	152,0 k€
87	PORTE D'Orléans	SEM	SAEMES	DVD	10/03/1999	09/03/2023	306,0 k€	1,2 M€
88	PORTE MAILLOT	SA	INDIGO	DVD	01/01/1974	31/12/2018	741,0 k€	6,1 M€
89	PRONY	SA	INDIGO	DVD	31/01/1992	30/01/2022	4,9 k€	69,2 k€
90	PYRAMIDES	SEM	SAEMES	DVD	01/09/2005	31/08/2017	1,4 M€	3,0 M€
91	RECOLLETS	SEM	SAEMES	DVD	30/01/1996	29/01/2026	2,2 k€	90,9 k€
92	RIVOLI - SEBASTOPOL	SA	SAEMES	DVD	05/09/1994	04/09/2059	33,1 k€	1,0 M€
échu	ROND-POINT (Garage)	SEM	SAEMES	DVD	01/01/2011	29/02/2016	48,3 k€	77,5 k€
93	ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSEES	SA	INDIGO	DVD	01/01/1969	14/03/2028	80,0 k€	2,7 M€
94	ROQUETTE	SEM	SAEMES	DVD	01/02/1985	31/01/2050	4,3 k€	174,0 k€
échu	SAINT-GERMAIN (Garage)	SA	INDIGO	DVD	24/12/2010	23/12/2016	342,8 k€	496,8 k€
95	SAINT-GERMAIN DES PRES	SA	INDIGO	DVD	24/12/1970	16/10/2029	119,9 k€	2,5 M€
96	SAINT-MICHEL	SA	INDIGO	DVD	20/03/1998	19/03/2048	41,4 k€	1,7 M€
97	SAINT-PLACIDE	SNC	Q PARK	DVD	29/09/1997	28/09/2027	5,4 k€	380,9 k€
98	SAINTS-PERES	SA	INDIGO	DVD	17/10/1994	16/10/2029	12,5 k€	802,2 k€
99	SAINT-SULPICE	SA	INDIGO	DVD	05/10/1970	05/05/2023	107,1 k€	2,2 M€
100	SAINT-SULPICE (Garage)	SA	INDIGO	DVD	05/10/2011	04/10/2019	226,0 k€	462,2 k€

Délégations de Service Public – Exercice 2016

101	SEBASTOPOL	SA	INDIGO	DVD	10/01/2000	09/01/2040	134,5 k€	1,9 M€
102	SOUFFLOT	SA	INDIGO	DVD	16/08/1972	15/08/2027	98,0 k€	2,1 M€
103	SUFFREN	SA	INDIGO	DVD	26/01/1989	25/01/2029	1,1 k€	54,5 k€
104	TERNES	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	01/12/2013	30/11/2023	1,6 M€	2,9 M€
105	VAN GOGH	SEM	SAEMES	DVD	04/08/1992	03/08/2022	4,3 k€	269,3 k€
106	VENDOME	SA	INDIGO	DVD	27/04/1970	26/11/2032	186,7 k€	3,9 M€
107	VERSAILLES-REYNAUD	SA	INDIGO	DVD	01/03/1998	28/02/2033	114,9 k€	925,7 k€
108	VICTOR HUGO - POMPE	SA	INDIGO	DVD	06/03/1971	30/06/2031	227,9 k€	1,4 M€
109	VILLIERS	SA	INDIGO	DVD	01/06/1988	31/05/2018	103,6 k€	1,0 M€
110	WAGRAM-COURCELLES	SA	INDIGO	DVD	10/05/1995	09/05/2035	85,6 k€	1,5 M€
111	19 parcs de surface : Auguste Blanqui, Cambronne, Grenelle 1&2, Henri Martin 1&2, Lecourbe, Maillot Pereire, Mandel 1&2, Orsay 1&2, Pasteur 1&2, Saint-Jacques 1&2, Saxe, Wilson 1&2	SEM	SAEMES	DVD	08/10/2011	07/10/2019	912,6 k€	1,2 M€
112	ZAC RIVE GAUCHE	SA	INDIGO	DVD	01/10/2014	30/09/2022	1,4 M€	3,7 M€
113	ANVERS	SEM	SAEMES	DVD	01/01/2015	31/12/2022	937,6 k€	1,5 M€
114	LES HALLES-St EUSTACHE	SEM	SAEMES	DVD	11/04/1985	31/12/2045	45,3 k€	1,1 M€
115	LOUVRE SAMARITAINE	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	01/06/2013	30/11/2032	425,9 k€	1,8 M€
116	MAINE BASCH	SA	INDIGO	DVD	26/09/1994	25/09/2034	62,8 k€	1,3 M€
117	MONTHOLON	SA	INDIGO	DVD	01/12/2015	30/11/2023	714,0 k€	1,3 M€
118	REUILLY-DIDEROT	SEM	SAEMES	DVD	12/10/2002	11/10/2027	29,4 k€	390,2 k€
119	SAINT-MARTIN	SA	INDIGO	DVD	01/09/1978	08/06/2025	197,2 k€	2,4 M€
120	SEVRES BABYLONE	SA	INDIGO	DVD	19/12/2015	18/12/2025	2,2 M€	3,3 M€
121	SAINT-GERMAIN (Garage)	SA	INDIGO	DVD	24/12/2016	23/12/2023	6,6 k€	10,6 k€
122	JEAN BOUIN	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	02/09/2016	20/10/2019	66,3 k€	138,2 k€
123	ROND-POINT (Garage)	EM	SAEMES	DVD	01/03/2016	28/02/2022	227,4 k€	301,0 k€

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2016	CA 2016
1	Palais Omnisport de Paris-Bercy	SEM	SAEPOPB	DJS	01/10/2011	30/09/2046	2,4 M€	32,9 M€
2	Piscine Suzanne Berlioux	SA	S-PASS	DJS	01/05/2014	30/04/2020		1,2 M€
3	Espace sportif Pailleron	Association	U.C.P.A S L	DJS	01/01/2016	31/12/2021		2,1 M€
4	Piscine Pontoise	SA	S-PASS	DJS	28/10/2010	31/12/2018		2,0 M€
5	Piscine Josephine Baker	SA	S-PASS	DJS	08/07/2015	15/07/2021		461,0 k€

EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2016	CA 2016
échu	GAÏTÉ LYRIQUE	SA	SGGL - Société de Gestion de la Gaîté Lyrique	DAC	01/07/2008	31/07/2016	91,0 k€	2,2 M€
1	GAÏTÉ LYRIQUE	SA	SEGL - Société de Gestion de la Gaîté Lyrique	DAC	01/08/2016	31/07/2022	10,4 k€	859,2 k€
2	THÉÂTRE DES TROIS BAUDETTS	SA	3 Anes Prod	DAC	01/01/2013	31/12/2018	34,6 k€	317,6 k€
3	THÉÂTRE DU CHATELET	Association	Théâtre Musical de Paris	DAC	01/06/1979	tacite reconduction	0,0 k€	16,5 M€
4	LOUXOR	SAS	Cinéluxor	DAC	01/01/2013	31/12/2019	29,5 k€	1,6 M€
5	CARREAU DU TEMPLE	SPL	SPL Carreau du Temple	DAC	26/12/2012	31/12/2018	40,5 k€	3,2 M€
6	Mise en valeur des fonds photographiques et iconographiques	SPL	La Parisienne de Photographie	DAC	01/09/2015	31/12/2017	30,6 k€	1,6 M€

JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE

Centres d'animation

	OBJET	Forme juridique	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2016	CA 2016
échu	Centres Ravel 12ème / Kellerman 13ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-Fédération nationale	DJS	01/09/2006	31/08/2016	132,3 k€	8,0 M€
échu	Centres Les Amandiers/ Louis Lumière 20ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2010	31/07/2016		647,4 k€
1	Château-Landon, Grange-aux-Belles, Jemmapes et Jean Verdier 10ème arrt	Association	Club Recherche et Loisirs	DJS	01/09/2012	31/08/2017		2,1 M€
2	Centres Brancion/ Cévennes/ Frères Voisin/ Sohane Benziane/ Espace Paris Plaine 15ème arrt	Association	MJC Paris 15 Brancion	DJS	01/09/2012	31/08/2017		1,2 M€
3	Centres Rébeval/Curial/Clavel/Mathis/Place des fêtes/Angèle Mercier 19ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2012	31/08/2017		1,4 M€
échu	Centre Beaujon 8ème	Association	Association Amicale pour l'Animation Culturelle du 8ème	DJS	01/09/2011	31/08/2016	42,3 k€	400,1 k€
échu	Centre d'animation Point du Jour 16ème	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2011	31/08/2016	9,5 k€	764,6 k€
4	Maison des Ensembles 12ème arrondissement	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2013	31/08/2018		247,1 k€
5	Vercingétorix / Marc Sangnier 14ème	Association	CASDAL 14	DJS	01/09/2013	31/08/2018		459,7 k€
6	Patronage laïque Jules Vallès	Association	ACTISCE	DJS	01/01/2014	31/08/2020	14,4 k€	115,6 k€
7	Villiot-Râpée, Bercy 12ème arrt	Association	CLAJE	DJS	01/09/2015	31/08/2020		391,3 k€
8	Montgallet, Reuilly 12ème arrt	Association	CLAJE	DJS	01/09/2015	31/08/2020		718,7 k€
9	Centres Poterne des Peupliers/ Dunois/ Daviel/ Richet/ Baudricourt 13ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2015	31/08/2020		1,3 M€
10	Centres René Binet/ La Chapelle/ Hébert/ Abbesses 18ème arrt	Association	Centre Jeunesse Paris 18ème Nord	DJS	01/09/2015	31/08/2020		282,6 k€
11	La Jonquière, Interclub 17 17ème	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2015	31/08/2020		444,4 k€
12	Centre d'animation Les Halles - Le Marais 1er, 2 et 3ème arrt	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2015	31/08/2020		395,8 k€
13	Centre Montparnasse 14ème	Association	MJC Ile de France	DJS	01/09/2015	31/08/2020		78,3 k€
14	Valeyre 9ème arrondissement	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2014	31/08/2019		519,0 k€
15	Centres Ravel 12ème / Kellerman 13ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-Fédération nationale	DJS	01/09/2016	31/08/2026		
16	Centre Beaujon 8ème	Association	Association Amicale pour l'Animation Culturelle du 8ème	DJS	01/09/2016	31/08/2021		
17	Centre d'animation Point du Jour 16ème	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2016	31/08/2021		

Établissements d'accueil collectif de la petite enfance

	OBJET	Forme juridique	Dérogataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2016	CA 2016
échu	CENTRE MULTI-ACCUEIL DUHESME (CRÈCHE)	SAS	People & Baby	DFPE	03/09/2010	31/07/2016		
1	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARON LE ROY	FONDATION	Fondation Œuvre de la Croix St Simon	DFPE	27/08/2012	31/07/2018	58,9 k€	370,8 k€
2	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DUPLOYE	Association	Association Famille et Cité	DFPE	03/01/2013	31/12/2018	54,0 k€	
3	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF CAVAINAC	Association	Association Léo Lagrange Ile de France	DFPE	05/12/2013	31/08/2020	46,0 k€	365,3 k€
4	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF PROVENCE	Association	Crescendo	DFPE	05/12/2013	31/08/2020	53,9 k€	408,0 k€
5	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARRIER	Association	Crescendo	DFPE	15/12/2013	31/08/2020	37,2 k€	308,6 k€
6	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BERZELIUS	SAS	People & Baby	DFPE	24/02/2014	31/08/2020	42,4 k€	402,8 k€
7	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF LECHAPELAIS	Association	Crescendo	DFPE	27/02/2014	31/01/2021	29,4 k€	270,4 k€
8	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BOLIVAR	SAS	Evancia Babilou	DFPE	23/02/2014	31/01/2021	56,0 k€	403,5 k€
9	3 ruelle au PÈRE FRAGILE (15 ème)	Association	Association Léo Lagrange Ile de France	DFPE	31/07/2012	31/07/2018	62,7 k€	457,8 k€
10	GABRIELLE	SAS	Evancia Babilou	DFPE	01/01/2015	31/12/2021	46,0 k€	293,0 k€
11	GIONO	SAS	People & Baby	DFPE	01/01/2015	31/12/2021	37,0 k€	295,9 k€
12	GIDE	Association	Crescendo	DFPE	26/03/2015	31/12/2021	53,0 k€	499,7 k€
13	EMERIAU	Association	ONCP(œuvre nouvelle des crèches parisiennes)	DFPE	01/05/2015	31/12/2021	35,8 k€	271,7 k€
14	CHARRIERE	Association	Association Léo Lagrange Nord Ile de France	DFPE	01/01/2015	31/012/2021	44,6 k€	442,7 k€
15	GUADELOUPE	Association	Crescendo	DFPE	05//06/2015	31/12/2021	48,4 k€	419,5 k€
échu	HALTE GARDERIE DUHESME	SAS	People & Baby	DFPE	03/09/2010	31/07/2016	29,6 k€	176,3 k€
16	HALTE GARDERIE DUHESME	Association	Leo Lagrange Nord Ile de France	DFPE	01/08/2016	31/07/2023	15,1 k€	100,9 k€

MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

	OBJET	Forme juridique	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2016	CA 2016
échu	GESTION ENS. CCIAL LA CHAPELLE-TORCY EGS	affermage	E.G.S.(Entreprise de gestion et de services)	DDEEES	01/01/2011	31/12/2016	42,5 k€	210,8 k€
échu	GESTION ENS. CCIAL BEAUVAU DADOUN	affermage	Dadoun Père et fils	DDEEES	01/01/2011	31/12/2016	372,7 k€	483,7 k€
échu	GESTION 6 MARCHÉS COUVERTS BENSIDOUN	affermage	Groupe Bensidoun	DDEEES	01/01/2011	31/12/2016	351,4 k€	1,5 M€
1	GESTION PUCES VANVES-SQ ARTISTES SEMACO	affermage	SEMACO (Groupe bensidoun)	DDEEES	01/01/2011	31/03/2017	114,9 k€	364,5 k€
2	MARCHÉ COUVERT ENFANTS ROUGES EGS	concession	E.G.S depuis le 1er mai 2005, avant : Promo Métro	DDEEES	07/04/1997	06/04/2017	0,0 k€	185,0 k€
3	MARCHÉS DE LA CRÉATION SOMAREP	affermage	Societe des Marchés de la Région Parisienne (SOMAREP)	DDEEES	01/03/2013	28/02/2018	14,0 k€	127,5 k€
4	PUCES CLIGNANCOURT	affermage	Lombard et Guérin gestion	DDEEES	26/07/2013	25/07/2018	105,6 k€	478,9 k€
5	Marchés découverts alimentaires-Lot A	SARL	Cordonnier Frères	DDEEES	01/11/2015	31/10/2019	31,4 k€	4,3 M€
6	Marchés découverts alimentaires-Lot B	SARL	Groupe Bensidoun	DDEEES	01/11/2015	31/10/2019	162,4 k€	4,0 M€
7	Marchés découverts alimentaires-Lot C	SAS	Dadoun	DDEEES	01/11/2015	31/10/2019	174,2 k€	3,7 M€
8	Puces porte de Montreuil	SARL	SEMACO	DDEEES	06/01/2015	05/01/2018	112,8 k€	939,9 k€

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	OBJET	Forme juridique	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2016	CA 2016
1	PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN	DSP	RIVP	DDEEES	21/07/2014	30/09/2053	10,1 k€	529,8 k€
échu	DVT ACTIVITE KIOSQUIERS MEDIAKIOSK	DSP	MEDIAKIOSK	DDEEES	04/10/2010	30/06/2016	24,8 k€	96,2 k€

SERVICES FUNERAIRES

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2016	CA 2016
1	SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES	SEM	SAEMPF	DEVE	10/01/2011	09/01/2019	63,1 k€	12,0 M€
2	CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES	SA	G2F	DEVE	01/03/1994	29/02/2024	0,0 k€	1,1 M€
3	Crématorium du Père Lachaise	SEM	SAEM-PF	DEVE	01/06/2015	31/12/2018	712,0 k€	4,1 M€